

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35° SEANCE

Séance du Samedi 2 Décembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

1. — Procès-verbal (p. 4061).

MM. Adolphe Chauvin, le président.

2. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4062).

Postes et télécommunications (p. 4062).

MM. Louis Perrein, rapporteur spécial; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Charles Ferrant, Gérard Minvielle, Emile Durieux, Paul Malassagne, Lionel Cherrier, René Ballayer, Etienne Dailly, Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Sur les crédits :

Services votés. — M. le rapporteur spécial. — Adoption.

Mesures nouvelles. — MM. Adolphe Chauvin, Etienne Dailly, le rapporteur spécial. — Adoption au scrutin public.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 4087).

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,

vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

PROCES VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, l'ordre du jour prévoyait que nous examinions dès ce matin le budget des postes et télécommunications. La séance de ce matin a été annulée et l'examen du budget renvoyé à cet après-midi.

Je dois signaler au Sénat que cela présente de très graves inconvénients pour ceux de nos collègues qui avaient pris leurs dispositions afin d'être présents ce matin et qui ne peuvent pas être ici cet après-midi. Je déplore pour ma part ces méthodes de travail.

Chaque année, nous nous plaignons des conditions dans lesquelles nous examinons le budget de la nation. Il est certain qu'il nous faudra les modifier, car nous ne pouvons pas continuer à travailler ainsi. Les séances de nuit succèdent aux séances de nuit. La dernière s'est terminée ce matin à trois heures quarante-cinq. Je comprends donc très bien qu'on n'ait pas pu imposer au personnel d'être présent ce matin. Mais reconnaissez que ce sont là des méthodes de travail qui deviennent impossibles. (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur le président, nous faisons nôtres vos observations. Comme vous venez de le dire, la séance, que

je présidais d'ailleurs moi-même, s'est terminée à trois heures quarante-cinq ce matin et il n'était donc pas possible d'examiner le budget des PTT dans la matinée.

Je me permets de vous signaler, cependant, que nous avions également prévu de siéger cet après-midi, soit pour terminer l'examen du budget des PTT, soit pour examiner des textes qui auraient été renvoyés.

Quoi qu'il en soit, le Sénat prend acte de vos observations. Il est évident, en effet, qu'une telle situation est profondément intolérable à la fois pour les sénateurs et pour le personnel.

Il n'y a pas d'autre observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1979

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. (N^{os} 73 et 74 [1978-1979]).

Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. L'an dernier, en m'adressant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je m'inquiétais et je vous demandais votre sentiment sur le déferlement d'initiatives variées qui menaçaient l'unité de votre département ministériel. J'attendais des précisions de votre part sur ce que vous aviez défini comme l'obligation pour la poste et les télécommunications de vivre « en régime d'unité souple de fonctionnement ».

Vos réponses n'avaient pas complètement dissipé mon inquiétude, qui demeure malgré vos déclarations récentes : « De la qualité de la réflexion et des propositions que nous serons amenés à faire dans les tout prochains mois dépendra dans une large mesure le sort de ce service public auquel les uns et les autres nous sommes passionnément attachés. »

Nous sommes à la fin de l'année, c'est-à-dire dans cette période à laquelle fait allusion votre prophétie du mois de juillet dernier et vous ne vous étonnez pas de l'inquiétude des agents des PTT et de celle du Parlement, troublés par la multiplication des réformes dans votre administration centrale, par le bouleversement des structures, la valse des hommes, la confusion dans les attributions et les tâches. Depuis quelques mois, nous assistons à un ensemble de mesures apparemment incohérentes qui créent une déstabilisation permanente de votre département ministériel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quand donc les Français vont-ils enfin retrouver leurs PTT? Pouvez-vous nous rassurer pleinement sur l'unité des postes et télécommunications? Une déclaration solennelle et claire, assortie rapidement d'actions précises et dépourvues d'ambiguïté, seraient, me semble-t-il, susceptible de rétablir la confiance du public dans l'avenir de votre département ministériel et apaiserait les craintes souvent justifiées des travailleurs des PTT.

Il semble utile de signaler que le budget des postes et télécommunications reste le premier budget civil de l'Etat, comme en 1978. Je ne peux que regretter que la bousculade de cette fin de session parlementaire nous prive des avis toujours très appréciés de nombre de nos collègues accablés par des séances qui n'en finissent pas et retenus en fin de semaine par leur devoir d'élus locaux.

Les premières pages du bleu nous confirment la primauté de ce budget annexe des PTT. Le niveau brut, qui est le total des recettes et des dépenses de fonctionnement cumulé avec les recettes et dépenses en capital et comprenant également des rubriques d'ordre, virements entre fonctions principales, écritures de régularisation, amortissements et excédents

d'exploitation dépasse 101 944 millions de francs. Il est en augmentation très sensible par rapport à 1978 où il n'atteignait que 84 482 millions de francs.

L'accroissement est de 17,1 p. 100 et l'évolution depuis 1974 apparaît dans un tableau au début de mon rapport écrit.

Le niveau net, qui ne comprend pas les montants respectifs de chacune des rubriques d'ordre, prestations et régularisations, s'élève à 80 803 millions de francs dépassant celui de l'an dernier de 14,8 p. 100.

Il est facile ainsi d'apprécier l'importance de plus en plus grande prise par les rubriques d'ordre et autres régularisations qui représentent le quart du montant net du budget. Citons, par exemple, l'amortissement qui croît de 30,5 p. 100, les travaux faits par l'administration pour elle-même qui sont en augmentation de 101,6, p. 100, les prestations entre fonctions qui dépassent le montant correspondant de l'an dernier de 26 p. 100 et enfin l'excédent de l'exploitation qui croît de 272 p. 100.

Par contre, l'accroissement en net est très en retrait par rapport au précédent et surtout par comparaison avec ceux des années moyennes de la décennie. Exemple : budget de 1976, plus 28,4 p. 100, budget de 1979, plus 14,8 p. 100, donc sensiblement moitié moins. Le budget des PTT accuse donc très fortement les conséquences de la crise économique actuelle.

Comme à l'habitude, ce budget annexe est présenté en deux grandes parties : l'une est relative au fonctionnement du service qui comprend les recettes et dépenses d'exploitation ou encore de première section ; l'autre comporte les opérations de dépenses et recettes dites « en capital » appelées aussi de deuxième section.

Les recettes d'exploitation de la première section s'élèvent pour 1979 à 76 157,8 millions de francs en augmentation de 22 p. 100 par rapport à celles de 1978. Les dépenses atteignent 71 765,5 millions de francs et dépassent celles de 1978 de 17,1 p. 100 seulement. Comme chaque année, la différence entre les recettes et les dépenses de l'exploitation constitue l'excédent d'exploitation, qui, pour 1979, est important et s'élève à 4 456,5 millions de francs, dont 64,2 millions de francs sont versés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne et dont 4 392,3 millions de francs constituent une partie des ressources de la deuxième section affectées aux opérations en capital. L'autofinancement des investissements est donc cette année particulièrement important.

Pour apprécier plus précisément les recettes et les dépenses d'exploitation, il convient d'examiner la situation en 1979 pour chacune des trois grandes fonctions de l'administration des PTT : la poste, les services financiers et les télécommunications.

Le solde de la branche poste présente encore un déficit, qui, de 454,6 millions de francs en 1977 et 2 368 millions de francs en 1978, s'élève encore à 1 144 millions. L'amélioration par rapport à 1978 provient pour une importante partie de l'augmentation du prix du timbre-poste à partir du mois de mai 1978 et de la majoration des taxes pour le transport des plis non urgents, colis postaux et publications de presse. Ces nouvelles taxes s'appliquant à un trafic en hausse de 2,98 p. 100 amènent pour 1979 une augmentation des recettes de 2 454,4 millions de francs.

Notre commission des finances m'a chargé de vous interroger sur la politique que mène votre département ministériel en matière de tarifs préférentiels consentis pour la prospection commerciale. Elle s'est émue des doléances de très nombreux usagers de la poste qui voient chaque jour leur boîte aux lettres encombrée de plis publicitaires qu'ils considèrent comme inintéressants. On peut, en effet, se poser la question de savoir si, en une période où la poste éprouve de sérieuses difficultés à bien acheminer et distribuer le courrier ordinaire, il convient de favoriser avec autant d'importance le courrier publicitaire. Sans décourager totalement la prospection commerciale par plis non urgents préroutés qui, nous le savons, induit un courrier plus noble, non négligeable dans l'évolution en hausse du trafic, ne conviendrait-il pas, par une politique tarifaire mieux modulée, de freiner tout au moins temporairement la prolifération des plis publicitaires?

N'y aurait-il pas, dans une politique tarifaire mieux adaptée, la possibilité de se rapprocher de l'équilibre d'exploitation du service postal?

En outre, pouvez-vous nous préciser l'étendue et l'importance des évasions de taxes, c'est-à-dire des pertes de recettes dans le domaine des franchises postales, des utilisations frauduleuses

de machines à affranchir, des dispenses d'affranchissement pour certains plis routés, des abus de prospection commerciale sous couvert d'envois de presse ?

Une autre préoccupation de la commission vient du déficit résultant des tarifs préférentiels, d'ailleurs accordés à juste titre, pour la distribution de la presse. Il ne paraît pas souhaitable que se poursuive longtemps encore cette anomalie. Ce n'est pas au budget annexe des PTT de supporter la partie du déficit d'exploitation consécutive aux tarifs consentis à la presse.

Le déficit d'exploitation de la branche « Poste » se transformerait en excédent si le Gouvernement consentait à couvrir le manque à gagner dû aux tarifs de presse, comme il le fait dans d'autres domaines, pour la SNCF notamment.

Dans le même ordre d'idées et bien que la branche « Télécommunications » soit bénéficiaire, pensez-vous qu'il soit normal et sain de faire supporter par le budget annexe des PTT l'installation gratuite du téléphone au domicile des personnes âgées ? Au demeurant, cette mesure sociale n'est pas en cause. Cependant, il semblerait souhaitable que la charge n'en incombe pas à ce budget. La solidarité en ce domaine relève de la nation tout entière et non pas seulement des usagers du téléphone.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Les services financiers en 1979 maintiennent péniblement la situation de 1978. Le déficit de cette branche, qui représentait 516 millions de francs en 1978, atteint encore 568 millions de francs en 1979. La majoration du taux d'intérêt servi aux sommes en dépôt portée en 1978 de 3,7 p. 100 à 5,7 p. 100 et à 6,1 p. 100 en 1979 n'assainit pas totalement la situation qui devrait être normalisée et l'exploitation équilibrée, quand la rémunération atteindra comme il est prévu 6,5 p. 100.

Malgré un solde débiteur de la poste et des services financiers, globalement la section d'exploitation du budget annexe présente un excédent de 4 456 millions grâce au solde créditeur de la branche « Télécommunications » qui s'élève à 6 105 millions de francs en nette augmentation, puisque, en 1978, il n'était que de 4 061 millions de francs. La situation des télécommunications est donc florissante grâce en partie à l'application, en année pleine, de la majoration de 42 à 47 centimes de la taxe de base téléphonique amenant une augmentation du produit des taxes de 23 p. 100.

En matière d'opérations en capital, deuxième section du budget annexe, il convient d'examiner les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour 1979, les autorisations de programme s'élèvent à 23 907 millions de francs qui, comparés aux 22 556 millions de francs en 1978, marquent une légère progression de 5,9 p. 100. En 1978, par rapport à 1977, l'accroissement n'était que de 3 p. 100. Toutefois, il faut se rappeler que, de 1976 à 1977, l'augmentation des autorisations de programme atteignait 42 p. 100. Le ralentissement des investissements est donc très net. Sur les 23 907 millions de francs, 22 300 millions de francs représentent la part des seules télécommunications, soit 93,2 p. 100. C'est-à-dire, et il faut le souligner, que les engagements de travaux pour la poste seront pratiquement nuls en 1979.

L'intervention des sociétés de financement prévue pour atteindre 2 200 millions de francs permettra aux télécommunications d'engager pour 24 500 millions de travaux en 1979, soit 3 200 millions de francs de moins qu'en 1978. On peut se poser avec angoisse la question des incidences prévisibles sur le niveau d'activité des industries de télécommunication. Ne risque-t-on pas de voir nombre d'entre elles mises en difficulté, ce qui ne pourrait qu'entraîner une vague de licenciements dans ce secteur économique.

La presse fait déjà état de 400 licenciements chez CIT Alcatel de La Rochelle. Il serait souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous fournissiez tous apaisements à cet égard et que vous nous indiquiez si le Gouvernement entend prendre des mesures concrètes pour maintenir l'activité des industries de matériels téléphoniques.

Pour la poste, le montant des autorisations de programme qui la concernent, soit 1 479 millions de francs, est en diminution par rapport à celui de 1978 qui s'élevait à 1 495 millions de francs. Les services financiers sont dotés de 128 millions de francs, c'est-à-dire 13 millions de francs de plus qu'en 1978. Ces deux fonctions, que vous avez pourtant qualifiées de principales, il faut le noter, ne sont guère favorisées en matière des travaux à entreprendre en 1979.

Les crédits de paiement, véritables moyens concrets ouverts par la loi de finances, sont proposés, pour 1979, pour un montant de 25 786 millions de francs. En comparaison avec la dotation de 1978 qui atteignait 22 068 millions de francs, l'augmentation se situe à 16,8 p. 100, sensiblement la même que celle de 1978 par rapport à 1977. Je rappelle à ce sujet que les crédits de paiement avaient progressé de 31,8 p. 100 en 1977 et de 34 p. 100 en 1976.

Le freinage continue ! L'ensemble des crédits de paiement comprend, vous le savez, des dotations relatives au remboursement des emprunts, aux paiements des redevances et loyers, résultant de l'intervention des sociétés de financement et aux immobilisations produites par l'administration pour elle-même.

Je ne m'étendrai pas sur ces points particuliers et soulignerai l'importance des crédits relatifs aux dépenses d'équipements programmés dont le montant est de 22 681 millions de francs. Ce sont là les véritables moyens dont dispose l'administration des PTT, pour 1979, à savoir 1 200 millions de francs pour la poste et les services financiers, 21 161 millions de francs pour les télécommunications et 319 millions de francs au titre des services généraux.

Comme l'an dernier, il est à remarquer que le crédit de 22 681 millions de francs ne comporte que 7 029 millions de francs en mesures nouvelles.

La branche « Télécommunications » bénéficie avec sa participation à l'équipement des services généraux de 21 383 millions de francs, la poste de 1 189 millions de francs seulement et les services financiers de 108 millions de francs.

Les dépenses d'équipements téléphoniques représentent donc plus de 93 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement afférents à l'équipement programmé.

Fixer un programme de travaux et une dotation en crédits à l'effet de déterminer les limites entre lesquelles devront s'insérer les actions de l'administration, tel est bien le rôle du législateur. Il reste que ce dernier doit être également attentif aux moyens concrets de financement des travaux entrepris et réalisés et, pour cette raison, doit être renseigné sur la façon dont seront payées les dépenses de la deuxième section, d'un montant de 25 786 millions de francs en crédits de paiement.

Les dépenses de la deuxième section sont, tout d'abord, financées par l'excédent des recettes sur les dépenses de la première section du budget qui, pour 1979, s'élève, nous l'avons déjà constaté, à 4 456 millions de francs, dont 4 392 millions de francs sont utilisés pour payer des opérations en capital et 64 millions de francs sont affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne. Une aide appréciable provient des écritures de régularisation qui profite d'ailleurs aux seules télécommunications pour un montant de 1 750 millions de francs.

Un autre concours important est constitué par l'utilisation, comme recette en capital, du montant de l'amortissement qui atteint, pour 1979, 7 750 millions de francs dont 7 000 millions de francs proviennent des seules télécommunications et leur sont totalement affectés.

Pour se procurer les moyens supplémentaires permettant de faire face aux dépenses envisagées, le Gouvernement propose l'adoption d'une dotation très imprécisément intitulée « Financement à déterminer » et qui devrait rapporter 11 829 millions en 1979.

Sous quelle forme ? Des emprunts sur le marché intérieur ? Des emprunts sur le marché international ? Des augmentations de taxe ? Dans quelles proportions et suivant quelles modalités ? Aucune précision n'est apportée à ce sujet. C'est donc un blanc-seing qui est demandé au législateur, lequel ne peut que souligner de nouveau que de tels errements conduisent à donner un accord à l'avance au Gouvernement dans des conditions qui sont la négation du droit de contrôle du Parlement sur la dépense publique. Il est de plus en plus souhaitable que la présentation du budget soit faite dorénavant suivant des méthodes plus orthodoxes.

Grandes masses budgétaires, recettes et dépenses de première section et de deuxième section, excédent de l'exploitation, frais de personnel, amortissement, produit des taxes, produits financiers, importance des travaux, moyens de financement ont fait l'objet de la première partie de cet exposé. Il reste des points particuliers notamment sur des sujets à l'égard desquels l'actualité de la vie est en prise directe. Ce sera la deuxième partie de cet exposé.

Les observations et remarques qui vont suivre sont, dans mon esprit, toutes importantes, bien que certaines paraissent plus générales et plus particulièrement actuelles. Il n'empêche que

pour votre commission des finances et singulièrement pour votre rapporteur, qui a si longtemps vécu dans les services des postes et télécommunications, aucun problème ne masque les autres, même si certains peuvent sembler oubliés ou moins actuels.

Je voudrais, tout d'abord, faire allusion au relevé des propositions de novembre 1974, document qui mettait fin à un important mouvement de grève de quarante-deux jours, événement que j'ai vécu comme chef de service des PTT. Les mesures propres à la réalisation des différents points de ce protocole d'accord ont donné lieu à de nombreuses études, concertations, négociations, etc.

Il faut reconnaître d'ailleurs que les choses ont avancé dans ce domaine, mais elles ont avancé en quatre ans et ne seront pas terminées vraisemblablement en cinq ans.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous savons tous que le texte du relevé des propositions est un accord intervenu au sujet d'une foule de difficultés, problèmes et revendications datant de longtemps et dont l'accumulation a mis le feu aux poudres. La commission est étonnée de la lenteur apportée à la résolution des derniers problèmes, notamment ceux qui concernent les agents du service général et ce, malgré vos promesses de l'an dernier.

En outre, la titularisation des auxiliaires, problème complexe certes, traîne en longueur et je crains fort que tout ne soit pas terminé à la fin de 1979. De même, des affaires de restructuration de différents corps ou catégories sont longues à mettre en place, à savoir les restructurations de corps, les problèmes spécifiques aux agents du service général, les titularisations intéressant un très grand nombre d'agents. Craignez donc de susciter des impatiences, des aigrissements, voire des révoltes comme en 1974, ce qui serait désastreux pour l'économie nationale.

Une autre catégorie de personnel, celle des receveurs distributeurs, est trop souvent le sujet devenu classique des déclarations et promesses. Ces agents sont pratiquement des receveurs, petits sans doute, mais ils sont concernés par les passages du relevé des propositions relatifs aux receveurs et par toutes les mesures qui intéressent le corps des receveurs.

Or, depuis plusieurs années, il a été indiqué que des études approfondies étaient en cours pour la recherche de solutions acceptables les concernant et qui ont trait à la revalorisation indiciaire de leur traitement, l'intégration dans le corps des receveurs et l'attribution de la qualité de comptable.

Voilà au moins trois ans que les études sont en cours et les intéressés sont amers, d'autant plus que le statut nouveau des receveurs et chefs de centre est muet à leur sujet. Des précisions les concernant seraient bien accueillies par le Sénat, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il convient, par ailleurs, de souligner que l'augmentation de 2 180 francs à 2 365 francs du montant de la prime de résultat d'exploitation, soit seulement 8,4 p. 100, est encore faible, surtout si l'on se réfère à l'accroissement de 1977 qui atteignait 10,8 p. 100 et à l'augmentation prévisible du coût de la vie en 1979.

Vous vous étonneriez sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que je n'évoque pas ici le problème malheureusement très actuel de la sécurité des agents, des fonds et des valeurs. Le Sénat a pris acte dans une réponse à une des questions posées récemment, que, en matière de cambriolages des bureaux de poste et d'agressions contre les transports de fonds, les préjudices subis depuis 1973 marquaient un certain ralentissement.

Il n'en va pas de même en ce qui concerne les agressions contre les bureaux, plus précisément contre les salles de guichets et surtout contre les préposés. Ces derniers, en effet, ont fait l'objet de 209 attaques en 1977, c'est-à-dire plus du double qu'en 1976 et près de quatre fois plus qu'en 1973. De même, les agressions contre les guichets ont augmenté en 1977 de 50 p. 100 par rapport à 1976 et plus que doublé par rapport à 1973.

En rendant hommage aux postiers et à leur esprit d'initiative, bien souvent signalé par les médias, le Sénat se demande comment seront protégés les préposés isolés dans l'exercice de leur fonction. Avez-vous des précisions à nous apporter à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat ? Plus particulièrement, pouvez-vous nous affirmer que l'administration se préoccupe plus de la sécurité de ses agents que de la protection des fonds et valeurs ? En d'autres termes, notre émotion est grande devant les dangers encourus par nos agents, que des drames récents n'ont malheu-

reusement fait que confirmer. Pouvez-vous nous dire ce que vous prévoyez, en étroite collaboration avec le ministre de l'intérieur, pour mettre un frein à la vague actuelle d'insécurité dont sont victimes les postiers ?

De la sécurité et de l'attribution de moyens suffisants pour l'assurer, je suis amené tout naturellement à évoquer la question des effectifs de la poste et des insuffisances en ce domaine. Il est grave, en effet, de ne prévoir que 1 500 créations d'emplois pour la poste et les services financiers au titre de 1979. Une réflexion rapide permet de percevoir qu'après des attributions d'ailleurs réduites aux bureaux et services importants fonctionnant notamment dans les départements et agglomérations en expansion il ne restera que très peu, pour ne pas dire rien, pour renforcer les recettes-distribution, les bureaux de petite et moyenne importance, les services de la distribution et de l'acheminement.

La situation serait d'ailleurs pire si les nouveaux emplois étaient répartis uniquement par saupoudrage.

Où veut-on en venir avec ces restrictions aggravées, comme l'indique d'ailleurs la presse syndicale, par la réduction des heures de renfort dans les bureaux soumis au barème, la suppression de position de travail, les licenciements d'auxiliaires ? Est-il bien indiqué de s'orienter vers des mesures qui tendent à une diminution de moyens susceptibles d'accentuer encore la dégradation du service et de réduire la marge de protection aussi bien des agents que des bâtiments ? Sur ce point important, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission souhaite que vous lui donniez des éclaircissements. N'est-il pas catastrophique de ne prévoir que 1 500 créations d'emplois pour la poste en 1979, alors que l'opinion publique s'émeut chaque jour davantage de la dégradation, faute de le doter de moyens suffisants, de ce service public autrefois exemplaire ?

Les télécommunications, qui semblent plus favorisées, avec 7 000 créations nettes d'emplois, risquent de ne pouvoir assurer correctement l'entretien du réseau et des installations et surtout d'améliorer la qualité du service. Il semble improbable que l'appel à la sous-traitance puisse se poursuivre au niveau actuel, faute de crédits. Je veux marquer mon inquiétude devant une absence de moyens, incompatible avec une bonne utilisation et un bon entretien du réseau et des installations. Le Sénat peut se poser des questions ou bien sur une utilisation laxiste des crédits durant les exercices antérieurs à laquelle on mettrait fin cette année, ou bien sur une probable dégradation du service des télécommunications, faute de le doter de moyens suffisants en crédits d'exploitation et en personnel.

Après le téléphone à tout prix, s'orienterait-on vers le téléphone à n'importe quel prix ?

La réforme statutaire du corps des chefs d'établissement des PTT, récemment publiée, n'a pas, croyez-le, provoqué les cris de joie des intéressés, qui font remarquer avec juste raison que la coupure du corps est chose faite avec, d'une part, les directeurs d'établissements et, d'autre part, les receveurs et chefs de centre. Cet état de choses est complété dans son aspect négatif par les insuffisances des équivalences en cas de sortie du corps, notamment pour les titulaires de la classe exceptionnelle, et par l'absence d'amélioration indiciaire pour les intéressés parvenus au maximum de leur classe.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'an dernier, en terminant la présentation du budget de 1978, je vous avais fait part de l'inquiétude du Sénat et de la commission relative à l'exécution du programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays ». Je faisais allusion à certains commentaires gouvernementaux envisageant un allongement de la durée des programmes inscrits au VII^e Plan, ce qui pouvait laisser supposer que des reports pourraient être éventuellement envisagés dans la réalisation du programme d'action prioritaire n° 4 notamment. Je n'avais pas eu de réponse à cette époque, mais cette réponse est maintenant connue puisqu'elle fait partie de vos déclarations lors de la séance du conseil supérieur du 27 juin 1978. Vous y avez annoncé le retard dans l'exécution des programmes tout en notant que le plan d'action prioritaire des télécommunications est celui qui sera le mieux respecté. Cependant, il y a beaucoup de risques pour qu'il ne soit pas terminé à la fin de l'année 1980. En effet, compte tenu du budget de 1978, les trois premières années du Plan devraient représenter 53 p. 100 environ du programme d'action prioritaire.

Comme il est prévu que le taux d'exécution à la fin de 1979 devrait être de 74 p. 100, il resterait donc 26 p. 100 à réaliser pendant la dernière année, ce qui semble improbable tant au rapporteur qu'à la commission des finances.

Le Sénat et sa commission avaient donc été bien renseignés dès la fin de 1977 et il eût été sans nul doute d'une meilleure pratique parlementaire qu'ils reçoivent des informations directement du Gouvernement. Ils vous demandent de tout mettre en œuvre pour ne pas retarder l'équipement téléphonique du pays et pour améliorer la qualité du service postal, retenue comme prioritaire par le VII^e Plan.

Enfin, lors de la discussion générale de la loi de finances, j'ai cru devoir manifester mon inquiétude devant le démantèlement de votre administration. Pourquoi donc confier à des sociétés d'économie mixte des missions du service public des télécommunications ? Rien ne justifie en particulier la création de la société Transpac. Le réseau et les installations seront achetés et mis à la disposition de cette société par les télécommunications. Pourquoi n'avoir pas créé au sein de votre administration un service particulier répondant aux mêmes besoins de la clientèle ? Ainsi, non seulement on peut se poser des questions sur la volonté du Gouvernement de maintenir l'unité de cette administration, mais encore on peut se demander si, insidieusement, il ne se prépare pas à brader des pans entiers de l'activité des télécommunications à l'entreprise privée.

Avant de terminer cet exposé oral forcément incomplet — j'invite mes collègues à se reporter à mon rapport écrit pour plus de précisions — je voudrais à nouveau vous faire part de ma perplexité devant les hésitations qui semblent se manifester dans la mise en place de nouvelles structures décentralisées dans votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat.

En effet, alors que la poste semble abandonner l'idée de mettre en place des directions opérationnelles, les télécommunications paraissent vouloir poursuivre la création de directions opérationnelles et de zones, baptisées d'ailleurs « délégations ». Outre que ces entités administratives nouvelles battent en brèche les textes réglementaires de 1964 du ministère de l'intérieur portant sur l'harmonisation des circonscriptions administratives départementales et régionales, précisant par ailleurs les pouvoirs des préfets, il paraît fâcheux, pour les administrés et les élus, que votre administration fasse fi des limites territoriales des départements et régions. En effet, les « DOT » et « zones » recouvrent et souvent recourent les départements et les régions.

Nous souhaiterions connaître les objectifs que vous poursuivez en cette matière. En découlera-t-il une meilleure gestion, du point de vue tant de la qualité du service que des coûts ? Les rapports entre votre administration et les usagers en seront-ils facilités ?

Enfin, il est clair que la commission, au cours de la discussion de mon rapport écrit, n'a jamais mis en cause les structures actuelles de l'administration, ni la présentation du budget, conforme à la loi de 1923.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget des postes et télécommunications. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget des postes et télécommunications pour 1979 fait ressortir un taux d'expansion élevé, qu'il s'agisse des équipements ou des emplois.

Ce budget sera, à nouveau, l'un des premiers budgets civils de l'Etat. En effet, les dépenses du budget annexe atteindront un montant de 80 800 millions de francs. Si l'on y ajoute les 2 200 millions de francs en provenance des sociétés de financement des télécommunications et des établissements publics régionaux, on aboutit à un total de 83 milliards de francs ; ce chiffre traduit clairement le maintien de la priorité aux postes et télécommunications pour 1979.

Les programmes d'équipement représentent un montant de 1 600 millions de francs pour les services postaux et financiers et de 24 500 millions de francs pour les télécommunications.

En ce qui concerne le personnel, il convient de noter la création de 11 250 emplois.

Dans son ensemble, le projet de budget fait état d'un accroissement de 15 p. 100 des charges d'exploitation et des produits, ce qui conduit à un excédent de 1 176 600 000 francs. L'excédent

des recettes des télécommunications atteignant 6 105 millions de francs est susceptible de compenser les déficits cumulés de la poste — 1 114 millions — et des services financiers — 569 millions.

M. Etienne Dailly. Et voilà !

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis. Par ailleurs, l'examen du budget annexe — compte prévisionnel d'opérations en capital — fait apparaître, sous la dénomination « financement à déterminer », une somme importante, 11 829 millions de francs, qui va nécessiter le recours, soit à l'emprunt, soit à une augmentation des tarifs, soit à une conjugaison de l'une et de l'autre de ces opérations.

M. Etienne Dailly. Et voilà !

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis. La poste transportera environ 13 milliards d'objets, soit une progression de 3 p. 100.

Quant aux services financiers, il est prévu que l'avoir moyen annuel des particuliers titulaires d'un compte courant passera de 61 à 68 milliards de francs, soit une progression de 11 p. 100.

De même, l'excédent des dépôts sur les retraits a été évalué, pour l'épargne ordinaire, à 11 milliards de francs, soit une progression de 10 p. 100.

Ces perspectives d'évolution conduisent à développer la modernisation de la poste et des services financiers.

Pour ce faire, la poste disposera d'un budget d'équipement de 1 600 millions, affecté, en partie importante, à la modernisation du tri, soit 987 millions de francs.

L'équipement des centres nouveaux en 1979 nécessitera l'acquisition d'un important matériel, notamment vingt-deux machines automatiques à trier les lettres, un système de traitement des paquets, un lecteur indexeur prétrieur d'adresses postales et 530 positions d'indexation, dont 300 seront installées dans les bureaux de poste ; huit nouveaux centres de tri automatique des lettres seront mis en service en 1979, s'ajoutant aux vingt centres en exploitation à la fin de 1978.

Rappelons que l'ensemble du programme déborde les limites du VII^e Plan et prévoit soixante-cinq de ces centres d'ici à 1984.

En dehors de cette modernisation, 90 millions seront affectés à la modernisation des centres financiers. Cent distributeurs automatiques de billets de banque seront mis en place, s'ajoutant aux 200 existants, et 150 terminaux d'ordinateurs seront mis en service dans les bureaux de poste de la région de Nantes et de la région parisienne, permettant d'effectuer très rapidement les opérations concernant les comptes de chèques postaux ou de caisse nationale d'épargne.

Le maintien de la présence postale en milieu rural demeure une des priorités de l'administration.

Ainsi 100 000 boîtes « cedex » supplémentaires seront installées. Mais notons que tous les bureaux de poste seront maintenus en milieu rural et assureront des prestations pour d'autres services publics : budget, intérieur, agriculture, affaires culturelles, environnement, transport. Il en est de même pour la sécurité sociale et les redevances radio et télévision ; enfin, actuellement, 2 000 bureaux — il y en aura plus tard 2 700 — diffusent les offres d'emploi sur tout le territoire. Toutes ces activités, en servant le public rural, contribueront à supporter les charges de bureaux surdimensionnés.

Il sera sans doute utile de faire une place privilégiée aux receveurs-distributeurs, dont la palette de responsabilité sera accrue grâce à une certaine polyvalence administrative.

Enfin, face à la croissance continue des actes de violence dont les établissements postaux et leur personnel sont de plus en plus souvent victimes, l'action menée jusqu'à présent sera encore amplifiée. C'est ainsi qu'en 1979 une dotation d'investissement, en augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1978, sera affectée à l'achat de véhicules blindés, à la couverture radio de nouveaux circuits de transports de fonds et valeurs et à la protection dans les bureaux de poste. La protection du préposé isolé pose un problème difficile qui, sans doute, ne pourra être résolu que par la diminution des valeurs transportées.

La conséquence évidente du maintien, sans accroissement, des crédits d'équipement de la poste se retrouve dans la construction de bureaux neufs ; un très petit nombre d'entre eux seule-

ment pourra être construit. Il en est de même pour la modernisation des équipements. Cette situation ne devrait pas se prolonger dans l'avenir.

Sur le plan des personnes, 3 250 emplois nouveaux sont prévus au budget. Il s'agit là d'une croissance de 1,1 p. 100 rapportée à celle d'un trafic de 3,2 p. 100. Il faudra donc améliorer, en 1979, l'effort de productivité.

Avant de terminer ce chapitre, je voudrais revenir sur le déficit de la poste auquel il a été fait allusion précédemment et qui est dû, principalement, à l'existence des tarifs préférentiels de la presse.

Le personnel postier, dans son ensemble, est conscient de cette situation qu'il juge préoccupante.

Dans la mesure où ces tarifs sont justifiés — et ils le sont — un simple jeu d'écritures affectant un transfert du budget annexe au budget général mettrait un terme à ce déficit et, partant, serait de nature à « redonner » aux cadres — il est important de le dire — à tous les échelons, l'indispensable esprit de corps et l'enthousiasme qui leur fait tant défaut en ces temps considérés par eux comme angoissants.

M. Paul Malassagne. Très bien !

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis. Avant de procéder à l'examen du budget de 1979 visant les télécommunications, il nous paraît indispensable de résumer le programme d'action prioritaire n° 4 du VII^e Plan. Celui-ci est extrêmement important puisqu'il concerne un volume de crédits de programmes représentant plus de la moitié des actions prioritaires totales. Vous trouverez ce résumé dans mon rapport écrit. Il est important de vérifier si le budget qui vous est présenté est conforme à ce plan et si les engagements des années précédentes ont été tenus.

Le présent projet de budget, ainsi que les budgets antérieurs d'ailleurs, respecte strictement le programme d'action prioritaire.

C'est ainsi que l'accroissement annuel du parc de lignes principales en service, soit 1 800 000 lignes, aura doublé entre 1975 et 1978. Cela représente, sur les trois dernières années une augmentation nette d'environ 4 700 000 lignes, soit 65 p. 100 d'accroissement du nombre d'abonnés. De plus, le projet de budget pour 1979 prévoit que le parc d'abonnés qui a atteint 10 millions à la fin de 1977, dépassera 11 800 000 à la fin de 1978, et excédera 13 500 000 à la fin de 1979. L'année 1979 sera celle de l'automatisation à 100 p. 100.

Parallèlement, la qualité du service, tant du point de vue de l'écoulement du trafic que de la qualité des lignes d'abonnés, sera nettement améliorée puisque, l'indice global de qualité atteindra 81 à la fin de 1979.

A cet égard, il y a lieu de rappeler l'action du personnel dans sa prise de responsabilité dans cette amélioration.

Or, au moment où des efforts sans cesse accrus sont demandés aux responsables des télécommunications — et ils y répondent — il apparaît que la récente réforme statutaire visant les receveurs des postes et les chefs de centre des télécommunications ne manque pas de créer une disparité dans les avantages accordés à chacune de ces catégories.

Cette situation ne contribue pas à entretenir le moral, cependant indispensable, des chefs de centre des télécommunications. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, il me paraît primordial que vos services se penchent sur ce problème, afin de mettre en œuvre, rapidement, des moyens propres à corriger cette différence de situation entre les chefs de centre des télécommunications et les receveurs des postes.

Pour faciliter l'accès au téléphone « pour tous » 20 500 cabines seront mises en place en 1979 contre 18 000 cette année, ce qui correspond largement aux prévisions du Plan.

Enfin, en matière de zones rurales et de zones menacées de dépeuplement, les efforts visent la construction de 240 000 lignes rurales isolées, contre 70 000 en 1975, soit 3,4 fois plus.

Le programme du réseau international, national et régional absorbe environ 4 000 millions de francs et concerne 77 000 circuits supplémentaires.

Le programme de distribution, qui s'élève environ à 15 116 millions de francs, se réfère à 2 400 000 équipements automatiques d'abonnés.

Le programme de téléinformatique et de réseaux spécialisés se monte à 140 millions de francs.

Enfin, le programme de recherche et développement se situe à 793 millions de francs.

L'année 1979 va être l'année clé de l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français ; il ne sera plus créé, en principe, de nouveaux centraux électromécaniques, mais seulement des extensions de réseaux existants.

Les télécommunications cherchent également à mettre à la disposition de leurs usagers divers services nouveaux. C'est, notamment, le cas de la téléinformatique, de « Transpac » qui sera en service en 1979 et pourra satisfaire les besoins des gros usagers, mais aussi des petites et moyennes entreprises, et cela à un tarif ne dépendant pas de la distance.

Le service « Eurosignal » dessert actuellement la moitié est de la France.

Les réseaux de radiotéléphone automatique atteignent 4 000 abonnés.

Une vingtaine de visio-conférence sont ouverts et vont se développer.

Enfin, la transmission de télécopie, à travers la ligne téléphonique d'abonnés, est en cours de commercialisation et fonctionne depuis le début de novembre.

L'un des programmes d'action prioritaires a pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées ; le téléphone est l'élément essentiel pour rompre leur isolement.

A cet effet, deux mesures ont été prises. La première, d'ordre réglementaire, donne une priorité de très haut niveau aux demandes d'abonnement téléphonique des personnes ou des couples de plus de quatre-vingts ans, vivant seuls ; 46 000 demandes ont été satisfaites au 1^{er} novembre. Une priorité de haut niveau est donnée aux personnes ou couples dont l'un des conjoints a plus de soixante-cinq ans ; 133 000 demandes de ce type ont été satisfaites le 1^{er} septembre dernier.

La seconde mesure est d'ordre tarifaire et intéresse les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou les couples dont l'un des conjoints a soixante-cinq ans, vivant seuls et attributaires du fonds national de solidarité : ils sont exonérés du paiement de la taxe de raccordement de 700 francs ou de la taxe de transfert ; plus de 60 000 demandes ont été satisfaites à ce jour.

Enfin, un réseau de téléalarme est à l'étude qui permettra, par simple pression sur un bouton de prévenir un centre de veille permanent. La mise en place du réseau s'effectuera en 1980.

En matière de tarification, il est souvent fait état — quelquefois d'une façon tendancieuse — de divergences très sensibles existant entre les tarifs pratiqués en France et ceux en usage dans les pays européens.

A cet égard, vous trouverez dans mon rapport une comparaison, à la date du 30 septembre 1978, des tarifs et taxes en vigueur en France et dans divers pays européens. Selon un certain type de comparaison — on peut en discuter — on peut noter que quelques petits pays, comme la Suède, la Suisse et la Belgique, voire le Japon, figurent dans un groupe peu cher ; l'Italie et la France se situent à 25 p. 100 au-dessus ; enfin, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, le Canada, les Etats-Unis sont à 100 p. 100 au-dessus encore ce qui démontre le mal-fondé des critiques.

Quant au problème de la taxation des communications au compteur, elle donne lieu à certaines réclamations aggravées — il est vrai, on l'a assez dit, monsieur le ministre, dans vos services — récemment par la superposition de difficultés momentanées : mise en service d'ordinateurs — trop tôt peut-être — conjuguée avec la dénumérotation de certains abonnés.

Mais il ne faut pas se dissimuler que toute solution globale sous forme de « tickets systématiques » pour tous abonnés ne pourra être mise en service que progressivement et donnera lieu à un prix de revient élevé pour l'administration et, par voie de conséquence, pour l'abonné intéressé. Soulignons d'ailleurs que, à la fin de 1978, les centraux électroniques qui pourront fournir une liste de communications taxées à la durée sont rares dans le réseau parisien — encore ne peuvent-ils le faire qu'en faveur d'une certaine fraction des abonnés, 10 p. 100 environ.

Ce problème, en définitive, ne peut pas être résolu immédiatement pour l'ensemble des abonnés. Il faut le savoir, mais cela n'a jamais été dit. Il est vrai, qu'à l'exception des Etats-Unis et du Canada, qui ont réalisé cette facturation pour des besoins autres que ceux des abonnés, aucun pays européen n'a institué une facturation détaillée, il faut bien le reconnaître.

Les conséquences sur l'évolution de l'emploi dans l'industrie sont graves.

L'industrie des télécommunications a employé, en 1977, plus de 90 000 personnes pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 milliards de francs. Dans ces montants, ne sont pas compris les installateurs privés — soit environ 15 000 unités, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs — ni les entreprises de travaux publics et d'installation de lignes d'abonnés.

Deux éléments concourent aujourd'hui à réduire de manière importante le nombre d'emplois.

Le premier est lié à l'évolution de la technologie de réalisation des centraux téléphoniques. On est passé de l'ère électromécanique à l'ère électronique. Comme, d'une part, il faut moitié moins de personnel pour fabriquer un centre électronique qu'un centre électromécanique et que, d'autre part, la part des centraux électroniques augmente bien plus rapidement que prévu, on peut évaluer à 8 000 le nombre d'emplois à supprimer dans cette branche dans les deux prochaines années. Cinq sociétés industrielles sont concernées.

Le deuxième élément conduisant à une réduction de l'emploi est en quelque sorte la rançon de l'efficacité de la direction générale des télécommunications. Un de ses objectifs prioritaires a été l'amélioration du trafic extra-urbain. Cet objectif est aujourd'hui pratiquement atteint, aussi les commandes de matériels de transmission qui conditionnent l'écoulement du trafic sont-elles en diminution d'une année sur l'autre : 12 000 équipements en 1977, 10 000 en 1978 et 8 000 en 1979. Il en résulte donc actuellement une baisse notable d'emploi dans cette branche des télécommunications.

Je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat que, déjà, en 1976, je vous avais alerté sur ce problème.

Cette diminution d'emplois se produit actuellement alors que le taux de croissance du nombre d'abonnés au téléphone est encore important : 17 à 20 p. 100 par an, ce qui représentera, en 1978, 1 800 000 nouveaux abonnés. On peut donc prévoir une nouvelle baisse des emplois dans un avenir proche quand, avec le rattrapage du VII^e Plan et la fin de ses effets, on se retrouvera avec un taux de croissance normal, comme la plupart des autres pays, c'est-à-dire de l'ordre de 3, 5 ou 8 p. 100.

Il est indispensable que soit évaluée dès maintenant cette nouvelle baisse d'emplois. Il conviendrait, par ailleurs, de localiser géographiquement ces différentes chutes d'emplois.

L'industrie du téléphone, qui était localisée globalement dans la région parisienne, s'est développée, par la volonté de trois présidents de la République successifs, en Bretagne, considérée comme privilégiée en électronique, et, pour une certaine part, dans le Nord de la France.

Il convient que ces décisions soient respectées et qu'en conséquence l'existence des emplois des laboratoires de recherche, publics et privés en province soit strictement reconnue ; la transformation des usines implantées actuellement en province soit effectuée en temps voulu, afin de sauvegarder les emplois existants ; il soit recherché de nouvelles techniques de pointe, voisines des télécommunications afin de les confier, de préférence, aux usines actuelles, dans la limite du maintien des emplois.

La commission insiste auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que vous lui fournissiez pour les différentes branches d'activités du secteur télécommunications — à savoir, centraux téléphoniques, équipements de transmission, câbles, postes d'abonnés — l'évolution des emplois dans les années à venir, par groupe de sociétés et par localisation géographique, ainsi que les mesures qui sont envisagées pour éviter le chômage.

En résumé, le projet de budget des postes et télécommunications pour 1979 sera, à nouveau, le premier budget civil de l'Etat avec un programme d'équipement de 26,1 milliards de francs.

Pour ce qui est du personnel, il y a lieu de noter la création de 11 250 emplois nouveaux.

Le changement de technologie des centraux téléphoniques va s'accélérer par rapport aux prévisions du VII^e Plan. C'est la conséquence inéluctable du progrès technique avec les avantages en découlant : amélioration de la maintenance ; apport de services nouveaux ; prix inférieurs donc compétitifs en matière d'exportation industrielle.

Mais, en contrepartie, de sérieux problèmes d'emplois vont se poser dans l'industrie, puisque certains résultats font état d'une réduction presque de moitié du personnel en cinq ans. Celle-ci devrait être modulée selon la position géographique des usines et en fonction de la situation locale de l'emploi.

Les prévisions du VII^e Plan seront largement réalisées puisqu'il est prévu de dépasser notablement les 13,6 millions d'abonnés à la fin de 1979 grâce à une politique d'économie sur le raccordement des abonnés, en particulier par le développement des câbles enterrés. Si cette politique va réjouir les écologistes, il n'en sera pas de même des fabricants de poteaux en bois ou en fer.

La commission des affaires économiques a estimé qu'il fallait, dès à présent, prendre des mesures énergiques afin que l'emploi soit préservé dans l'industrie des télécommunications.

Elle m'a chargé de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, les mesures que vous comptez prendre pour préserver l'industrie électronique qui apporte une contribution primordiale au développement de certaines de nos régions.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires économiques et du plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de budget des postes et télécommunications pour 1979. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, vingt-trois minutes ; groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt-trois minutes ; groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt et une minutes ; groupe de la gauche démocratique, dix-neuf minutes ; groupe du rassemblement pour la République, dix-sept minutes ; groupe communiste, dix-sept minutes.

La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon ami et collègue M. Millaud, qui comptait intervenir dans ce débat, est actuellement dans l'avion qui l'emmène vers la Polynésie. Il m'a demandé de vous donner connaissance du texte qu'il avait préparé, texte portant essentiellement sur le tarif postal en vigueur sur le courrier à destination de la Polynésie française ou en provenance de ce territoire d'outre-mer.

Dans le sens destination de ce territoire d'outre-mer, les lettres bénéficient du régime tarifaire intérieur, sans surtaxe aérienne jusqu'à vingt grammes. Dans le sens contraire, comme si la métropole était un Etat étranger, la surtaxe s'applique à partir de cinq grammes et par fraction de cinq grammes, si bien que l'affranchissement d'une lettre de vingt grammes revient à 2,50 francs, soit plus du double d'une lettre affranchie au tarif du régime intérieur.

Il y a là une situation anormale que le budget de votre ministère devrait pouvoir corriger, d'autant que le décret n^o 62-745 du 30 juin 1962 stipule que l'office des postes et télécommunications de la Polynésie française est un établissement public d'Etat et précise qu'en cas de déficit il y est pourvu au moyen d'une subvention de l'Etat.

J'avais cru comprendre que cette discrimination avait échappé à vos services et que remède y serait porté dans le cadre du budget pour 1979. Certes, la lecture et la compréhension d'un « bleu » budgétaire sont choses ardues, mais il me semble bien que les crédits du chapitre 66-02, article 30, sont reconduits pour un même montant.

Il est vrai également que l'incidence d'une mesure d'harmonisation tarifaire peut se compenser dans la masse financière mise à votre disposition. Je crois néanmoins qu'elle eût dû apparaître clairement, ne serait-ce que pour démontrer l'application à la lettre du décret que j'ai cité au début de mon intervention.

Tel est le texte de l'exposé que M. Millaud devait faire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous nous présentez n'est plus le premier budget civil de l'Etat, comme c'était le cas ces deux dernières années ; néanmoins, par le volume de ses crédits, 81 milliards de francs, et par ses autorisations d'engagement, 26 milliards de francs, il demeure l'un des tout premiers.

Cela démontre que le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour doter le pays d'un grand service de la poste et des télécommunications.

La politique de rénovation et de modernisation du réseau téléphonique, instaurée voilà déjà plusieurs années et menée avec vigueur par vos prédécesseurs et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, porte ses fruits.

Le retard considérable que nous avons pris en ce domaine, et qui plaçait la France au dernier rang des pays industrialisés, est en passe d'être comblé.

La qualité du service téléphonique, si souvent raillée par les chansonniers — souvenez-vous du « 22 à Asnières » ! — s'est considérablement améliorée.

Les objectifs du VII^e Plan, que certains jugeaient beaucoup trop ambitieux lorsqu'ils furent établis, sont pratiquement atteints.

Le parc des lignes principales comptera près de 12 millions de lignes à la fin de cette année et 13,5 millions à la fin de 1979. On mesure le redressement opéré en rappelant qu'à la fin de 1975 il n'était que de 7 millions.

Par ailleurs, le taux d'automatisation du réseau a atteint 99,7 p. 100 — ce qui est remarquable — tandis que l'indice global de qualité de service est parvenu à des valeurs tout à fait satisfaisantes et comparables à celles des réseaux des pays voisins.

Bref, la bataille du téléphone semble d'ores et déjà gagnée ; toutefois aucun relâchement ne doit s'opérer dans l'effort.

En effet, les résultats obtenus et cités à la « une » des journaux ont provoqué une explosion de la demande : Une clientèle potentielle s'est découverte, beaucoup plus nombreuse que prévue.

Les listes d'attente se sont allongées, entraînant des délais de réalisation importants, aggravés dans certaines régions par la saturation des auto-commutateurs ou des artères téléphoniques.

Cette situation est d'autant plus mal supportée que le téléphone est maintenant considéré comme un instrument de travail et de sécurité.

Dans les hameaux reculés, il est, de plus, un moyen de rompre l'isolement et, là aussi, la demande se fait plus forte.

On estime que ce n'est pas avant 1982, à condition de poursuivre les efforts au rythme actuel, que le niveau des besoins sera atteint.

Nos industries du téléphone, si d'autres débouchés ne sont pas trouvés, connaîtront alors une baisse sensible de leurs activités. Elle viendra s'ajouter à celle que va provoquer, dès l'an prochain, la décision de la direction générale des télécommunications d'abandonner la commutation électromécanique au profit de la commutation électronique, qui possède, entre autres avantages, celui de permettre une facturation détaillée.

La fabrication demandant trois fois moins de personnel que l'ancien système, on imagine l'inquiétude ressentie dans les régions où sont implantées les industries du téléphone à l'annonce de l'abandon du système électromécanique dans les nouveaux centraux téléphoniques.

Près de 15 000 emplois sont ainsi menacés. La Bretagne serait particulièrement touchée ainsi qu'un certain nombre de départements parmi lesquels la Seine-Maritime, que je représente dans cette assemblée.

Pour essayer de sauver une partie des emplois, un effort de prospection doit être entrepris avec détermination sur les marchés étrangers afin de trouver des débouchés à notre matériel téléphonique et à nos techniques car, dans ce domaine, nous pouvons soutenir la comparaison avec les meilleures firmes étrangères.

Mais, jusqu'ici, il faut bien le constater, les actions qui ont été menées ne semblent pas avoir obtenu un très grand succès.

Par ailleurs, le développement des équipements nécessaires aux services nouvellement créés, tels que l'eurosignal, la téléconférence ou la télécopie, pourrait éviter quelques licenciements.

Nous sommes conscients qu'aucune de ces propositions n'apportera de solution valable au problème de la diminution de l'activité de notre industrie du téléphone.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes préoccupés par ce problème ; notre inquiétude est grande et nous désirons vous entendre à ce sujet.

Par ailleurs, nous avons trop souvent souhaité, lors de la discussion des précédents budgets, que, dans le rôle de service public qui est le sien, l'administration des P.T.T. ne néglige pas la desserte téléphonique des zones rurales, malgré le coût des lignes, pour ne pas nous réjouir de votre déclaration par laquelle 518 000 lignes rurales seront installées en 1979, dont 240 000 lignes isolées.

Pour la construction des lignes aériennes et la transformation des postes d'abonnés nécessitée par l'extension et l'automatisation du réseau, l'administration fait appel à des entreprises privées. Trop souvent, les responsables et les employés de ces entreprises n'ont qu'une qualification trop sommaire. Il en résulte, très fréquemment, un travail peu satisfaisant sur lequel les équipes de dérangement des PTT sont appelées à intervenir pour rétablir la situation.

Un contrôle constant et très strict des travaux de sous-traitance, exercé par l'administration, paraît indispensable dans l'intérêt des usagers.

Ces entreprises donnent souvent une mauvaise image de marque de l'administration, car on les confond avec les équipes des PTT.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Très bien !

M. Charles Ferrant. Les agences commerciales des télécommunications ont éloigné l'administration des usagers. C'est une mesure qui n'est toujours pas prise du public.

Ne pourrait-on pas, monsieur le secrétaire d'Etat, redonner aux chefs de CPE leurs attributions antérieures et, au-delà, utiliser l'irremplaçable réseau des bureaux de poste, qui semblent être ignorés des télécommunications ?

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont motivé la mise en place de neuf zones interrégionales, en remplacement des vingt directions régionales.

Cette mesure nous inquiète, monsieur le secrétaire d'Etat. Cette nouvelle structure ne correspond pas aux structures administratives et politiques existantes. Elle écartera encore un peu plus l'administration des utilisateurs de ses services de télécommunications.

A quoi correspond cette réorganisation, monsieur le secrétaire d'Etat ? Prépare-t-on par ce biais la séparation de la poste et des télécommunications ?

Je souhaiterais maintenant insister sur l'apparente dichotomie qui existe entre les deux branches de votre secrétariat d'Etat, les postes et les télécommunications.

Si un message écrit ou parlé peut aujourd'hui être transmis de Paris à New York en quelques minutes ou en quelques secondes, suivant le cas, la poste et la distribution du courrier connaissent aujourd'hui un profond malaise.

Je sais bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos moyens en personnel et vos moyens financiers en ce qui concerne la poste sont insuffisants. Aussi vous demanderai-je de bien vouloir nous préciser quelle serait, à votre avis, une politique pour la poste et quels objectifs prioritaires devraient être définis pour lui redonner le lustre qu'elle a un peu perdu.

Deux questions me semblent notamment dominer toutes les autres : le problème du courrier et celui du maintien de la poste en zone rurale.

Je souhaiterais plus particulièrement, en ce qui concerne ce dernier point, que la polyvalence des bureaux de poste dans les zones rurales soit maintenue et développée.

Ces questions posées, je voudrais évoquer les super-centres de tri mécanisés, conçus pour faciliter la tâche des agents et qui, finalement, ne satisfont personne, surtout pas le personnel, qui les qualifie de « tombeaux d'ennui et de propreté ».

Par la mécanisation du tri, on a voulu éviter aux agents des tâches qui, par leur répétition et leur cadence, étaient particulièrement éprouvantes et qui étaient finalement source de mécontentement et de découragement.

La mécanisation les a bien éliminées mais en a apporté d'autres encore plus contraignantes et éprouvantes. Comme quoi il faut de la mesure en tout. D'ailleurs, avait-on songé que ces super-centres de tri pouvaient devenir, pour le courrier, des goulets d'étranglement entravant gravement son acheminement ?

Je voudrais aborder maintenant deux sujets bien distincts.

Le premier concerne le déficit postal provoqué en grande partie par le transport et la distribution de la presse à des tarifs préférentiels. La perte subie s'élèvera à deux milliards de francs en 1979. Certes, les journaux et les revues qui assurent la diffusion des informations, de la culture et des idées doivent bénéficier d'un régime de faveur. Nous ne le contestons pas, mais nous estimons que l'importante charge qui en résulte doit être supportée par le budget général.

Le second sujet a trait à la sécurité. C'est un problème de plus en plus aigu. Il n'y a pas de semaine sans qu'une attaque à main armée ait lieu dans un bureau de poste ou sur la personne d'un préposé. De temps à autre — trop souvent, hélas ! — des agents tombent sous les balles des malfaiteurs.

La sécurité des bureaux est une question de moyens et donc d'argent. Mais la sécurité des personnels est beaucoup plus délicate. En tout état de cause, elle ne se situe pas exclusivement au niveau des PTT.

Sur ce problème de sécurité, nous aimerions vous entendre, monsieur le secrétaire d'Etat.

Chaque année, nous évoquons à cette tribune le sort des receveurs-distributeur, qui ont subi, par suite d'une rupture de parité interne, une distorsion indiciaire par rapport à d'autres agents issus du même cadre.

Responsable d'un établissement postal implanté dans une commune rurale, le receveur-distributeur accomplit tous les services que les PTT sont appelés à rendre aux populations : opérations d'ordre et de comptabilité, tenue d'un guichet postal. Il accomplit, en outre, une tournée de distribution dans le centre de la commune et il a sous ses ordres un ou plusieurs préposés à la distribution et une auxiliaire de guichet.

Bien qu'il gère un poste comptable avec des responsabilités équivalentes à celles des receveurs de plein exercice, on ne lui a jamais reconnu la qualité de comptable. Ses possibilités d'avancement sont très faibles. Il peut accéder au grade d'agent d'administration principal, mais 20 p. 100 seulement des effectifs de son cadre peuvent y accéder. Il a aussi vocation pour le grade de receveur de quatrième classe lorsque, évidemment, son bureau est surclassé. Mais les surclassements ne sont pas nombreux : en 1978, il n'y en a eu que 14 ; en 1979, il n'y en aura que 21.

Il serait juste que les receveurs-distributeurs, qui ont subi un préjudice dans leur carrière, se voient attribuer la qualité de comptable et qu'ils soient intégrés dans le corps des recettes en bénéficiant d'un reclassement indiciaire.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations et les réflexions dont j'ai voulu vous faire part à l'occasion de l'examen de votre budget, budget que mes amis et moi-même voterons pour vous aider à poursuivre votre tâche. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Minvielle.

M. Gérard Minvielle. Vous avez déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de la présentation de votre budget devant nos collègues députés, qu'il concrétisait un effort considérable et qu'en tout état de cause ce n'était pas un budget de misère pour les personnels. Vous me permettez, au nom du groupe socialiste du Sénat, et après celui de l'Assemblée nationale, de ne point partager votre optimisme.

Oublierait-on que ce grand service public connaît actuellement de sérieux problèmes et qu'il y règne un climat de malaise qui n'est pas sans rappeler étrangement celui de 1974 ?

Oublierait-on les difficultés que rencontre votre administration, plus particulièrement la poste, et dont la presse s'est fait largement l'écho ?

L'examen de votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat — il faut bien le dire — se présente dans un contexte difficile et, à plus d'un titre, fort préoccupant.

Au moment — est-il nécessaire de le rappeler ? — où des rapports plus ou moins officiels, tels que les rapports Nora-Minc et Ripert, s'opposent, par leurs conclusions ou leurs suggestions, à toutes les déclarations que vous avez pu faire sur le maintien de l'unité des PTT — déclarations que vous aurez l'occasion, je l'espère, de confirmer tout à l'heure d'une façon tout à fait catégorique — les personnels auprès desquels sont largement diffusés ces rapports s'émeuvent de ces initiatives, s'inquiètent pour leur avenir et finissent par douter. Reconnaissez avec nous que tout concourt à leur donner la nette impression qu'on cherche à les culpabiliser et que leur situation est délibérément agressée.

Nous sommes également à un moment où il apparaît, à l'évidence, un manque chronique d'effectifs qui ne permet plus à ce service public de fonctionner dans des conditions normales. Vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, lors des débats du conseil supérieur des PTT, et cette situation a été, vous le savez fort bien, à l'origine des nombreux et importants conflits enregistrés depuis plusieurs semaines et qui durent encore.

Nous sommes à un moment, enfin, où la recrudescence des agressions visant vos établissements et vos personnels insuffisamment protégés devient fort inquiétante et crée, à juste titre, une psychose de peur dans les bureaux de poste, sentiment qui risque de provoquer le découragement de ceux qui y exercent leur activité et d'aggraver le malaise existant.

Or, le budget que vous nous présentez, s'il apparaît imposant par les chiffres, s'il s'avère ambitieux quant aux objectifs de production, ne comporte pas les mesures de redressement nécessaires et se révèle fort sévère pour les personnels.

Après avoir procédé à l'analyse sérieuse des données budgétaires, le groupe socialiste a, en effet, acquis la ferme conviction que, malgré l'important effort financier proposé, les problèmes fondamentaux posés à l'administration des postes et télécommunications sont loin d'avoir trouvé leur juste et saine solution.

D'une part, les charges indues supportées par le budget annexe des PTT et résultant des tarifs réduits consentis pour l'acheminement de la presse ne cessent, année par année, de croître.

Voilà des années, monsieur le secrétaire d'Etat, que je le dis. Je ne suis d'ailleurs pas le seul et l'orateur qui m'a précédé l'a confirmé. Chaque fois, nous le répétons et, chaque fois, nous voyons, hélas, que les ministres qui nous écoutent, j'en suis persuadé, avec attention, sont sourds à nos prières et à nos revendications.

Pourquoi les charges indues supportées par le budget annexe des PTT ne cessent-elles de croître ?

En 1979, le déficit d'exploitation enregistré à ce titre sera de l'ordre de deux milliards de francs. Il conduit, qu'on le veuille ou non, à faire supporter sa résorption aux seuls usagers du service postal par l'augmentation rendue nécessaire des tarifs et par le sous-équipement des services.

Il est déjà paradoxal de constater, en cette affaire, que la charge résultant des tarifs de presse non seulement est supérieure au déficit d'exploitation de la poste et des services financiers, mais encore dépasse, et largement, les investissements accordés à ces seuls services.

Cette fausse situation n'a que trop duré et il serait temps que le Gouvernement se décidât, enfin, à transférer cette « charge » sur le budget général.

D'autre part, bien que soit enregistrée une nouvelle avancée du taux de rémunération accordé par le Trésor pour les fonds déposés par les particuliers, le déficit artificiel des chèques postaux se maintient à un niveau élevé puisqu'il atteint, si je ne me trompe, un milliard de francs.

Il faut bien l'avouer, monsieur le secrétaire d'Etat, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'Etat ne règle pas à leur juste prix les services rendus. Il est devenu depuis trop longtemps mauvais payeur.

Puissiez-vous seulement réaliser, en 1980, les promesses faites pour 1974, devant le Parlement, par un de vos prédécesseurs !

Enfin — et ce n'est pas le moindre aspect des choses — votre administration s'enfoncé dans l'endettement.

La SNCF n'est plus payée depuis deux ans pour les services rendus. Les crédits pour achat de carburant sont épuisés depuis plus de six mois. En 1979, le volume global dépassera 55 milliards de francs.

C'est un chiffre impressionnant, surtout si l'on note qu'il avoisine celui des ressources propres du budget annexe des PTT et qu'il est très légèrement supérieur aux seules dépenses de fonctionnement. De même — et ceci découle de cela — la charge de la dette représentera 15 p. 100 du chiffre d'affaires des PTT.

Convenez, monsieur le secrétaire d'Etat, devant une telle situation qui s'apparente à la faillite, qu'il faudra bien, un jour, et le plus vite sera le mieux, analyser sérieusement cette crise financière et s'efforcer d'y apporter des solutions qu'imposeront en tout état de cause des difficultés devenues inévitables.

Si l'on examine, maintenant, les crédits dégagés au titre des mesures nouvelles de personnels, et sur lesquels vous vous montrez particulièrement discret, nous sommes amenés, là aussi, à faire d'importantes constatations.

S'il est exact que le crédit dégagé pour payer les mesures catégorielles et indemnitaires, qui se trouve être de 349 millions de francs, représente, comme en 1978, 0,9 p. 100 de la masse salariale, il n'est pas inutile de rappeler, afin de bien fixer les choses, les deux réalités que voici.

Lors de votre arrivée à la tête de ce secrétariat d'Etat en 1976, ce crédit correspondait à 4 p. 100 de cette même masse salariale. Depuis, il ne cesse de diminuer pour se réduire, peu à peu, à l'instar d'une véritable peau de chagrin.

Deuxièmement, pour apprécier à sa juste valeur cette action sociale concernant les 430 000 agents, action que vous avez qualifiée, lors de votre conférence de presse « d'envergure privilégiée », il serait nécessaire de rapprocher ce crédit des sommes considérables déboursées par ailleurs : 2 300 millions de francs pour les sociétés de financement, 5 300 millions de francs pour les intérêts et charges d'emprunt.

A propos de ces problèmes de personnels, vous avez déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre intervention à l'Assemblée nationale : « Mon intention est maintenant de présenter, avant la fin de l'année » — par conséquent, le terme est proche — « un nouvel ensemble de mesures précises destinées à améliorer les conditions de vie et de travail du personnel des PTT ».

Fort bien, mais n'en avez-vous pas trop dit, ou pas assez ? Pourquoi le Parlement n'est-il pas informé de ces mesures ? Quelle portée exacte auront-elles ? Comment seront-elles financées ? Autant de questions qui, nous le craignons, resteront sans réponse. Mais je souhaite être dans l'erreur et, par conséquent, que, tout à l'heure, vous puissiez m'apporter des apaisements.

Il est facile, pourtant, de démontrer qu'aucun effort significatif ne sera fait, en 1979, tant sur les plans indemnitaires que catégoriels. Nous n'en prendrons pour preuve, pour étayer notre démonstration, que quelques exemples significatifs.

La prime de résultat d'exploitation attribuée de façon uniforme à tous les personnels aura subi, en deux ans, 1978-1979, une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 7 p. 100, ce qui est considérable et ce qui ne s'était pas produit depuis sa création, voilà plus de vingt ans.

Les primes de rendement, quant à elles, devraient, à la suite des propositions faites à l'issue des événements de 1974 et qui engageaient le Gouvernement, être portées progressivement à la valeur d'un treizième mois moyen. De cette promesse, de cet accord tacite, qu'est-il advenu en 1978, alors que nous examinons votre budget ?

Il faut que le Sénat le sache puisque certains hommes publics déclarent que les postiers sont des nantis : en 1978, le préposé touchera une prime de rendement annuelle de 600 francs et le guichetier, une prime de 900 francs.

Pour 1979, un crédit de 30 millions de francs est dégagé pour financer la progression du pouvoir d'achat des primes de rendement. Ce crédit s'avère identique à celui qui figurait dans les budgets de 1976, de 1977 et de 1978. Cela signifie donc que, s'appliquant, d'une part, à une masse financière plus importante et, d'autre part, à un nombre de bénéficiaires beaucoup plus grand, le pourcentage de la progression s'amenuise inévitablement au fil des budgets.

Cela signifie que ce crédit de 30 millions de francs n'autorisera pas la poursuite d'une politique de revalorisation substantielle des primes de rendement des petites catégories, qui sont les plus nombreuses au sein des PTT.

Cela signifie également qu'à ce rythme de progression les objectifs fixés par le protocole de 1974, qui devenait une loi que chacun devait respecter, notamment les représentants du Gouvernement, ne seront atteints qu'en l'an 2000 !

C'est une situation que les 430 000 agents considèrent comme intolérable et ils réclament — et le parti socialiste avec eux — que le Gouvernement respecte ses engagements et qu'il traite tous ses fonctionnaires sur un même pied d'égalité en matière de primes de rendement.

Dans le domaine catégoriel, vous ne faites que poursuivre, et parfois en prenant du retard, les réformes prévues par le relevé de propositions issu des événements de 1974.

Mais les engagements pris par vous vis-à-vis des organisations syndicales et confirmés à la tribune même de cette assemblée, concernant des mesures de redressement des catégories du service général, n'ont pas été tenus. Les promesses relatives à une revalorisation de la situation des receveurs-distributeurs n'ont pas été suivies d'effet. Mon collègue M. Ferrant le soulignait tout à l'heure à cette tribune.

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'au moins sur ces deux dossiers importants et prioritaires vous nous précisiez s'ils sont effectivement l'objet de vos préoccupations immédiates et s'ils trouveront, enfin, leur place dans le cadre du plan d'amélioration que vous semblez garder en réserve jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne la modification des effectifs, nous craignons fort que derrière le nombre de 11 250 créations d'emplois que vous nous annoncez et dont vous semblez vous satisfaire, ne se cache, en réalité, une situation des plus équivoques. Je m'explique.

Vous voulez comparer à plus pauvre que vous, mais n'êtes-vous pas, en définitive, le plus pauvre ?

Pour la poste, qui a tant de besoins et dont le trafic progresse régulièrement, les 1 000 équivalents-unités d'heure d'auxiliaires ne sont-ils pas destinés à éponger un déficit budgétaire ? Et les 1 500 créations d'emplois de titulaire allouées généralement par le ministère du budget ne seront-elles pas utilisées à des régularisations ?

N'a-t-on pas déjà décidé que, sur ces 1 500 emplois, 600 seraient consacrés au remplacement de titulaires en congé de maternité ou en congé spécial ?

Ne serait-il pas plus conforme à la vérité, par conséquent — je n'hésite pas à prononcer le mot sans vouloir vous vexer, monsieur le secrétaire d'Etat — plus « honnête » de reconnaître que les mesures annoncées se traduisent, en fait, par la création de moins de 900 postes, ce qui, eu égard aux besoins, est sans contredit absolument dérisoire.

Dès lors, et si cela, comme je le crains, se vérifiait, votre administration connaîtrait très rapidement de nouvelles et graves difficultés de fonctionnement, dont les personnels et les usagers subiraient les conséquences. C'est pourquoi le groupe socialiste du Sénat, en tirant une fois encore la sonnette d'alarme, vous demande instamment d'exiger du Premier ministre ou du ministre du budget que soit réexaminée sans tarder cette situation préoccupante.

S'agissant enfin des problèmes de sécurité, dont on a beaucoup parlé dans la presse ces temps derniers, et devant la montée du banditisme qui découle d'une crise de société, les personnels qui relèvent de votre autorité, monsieur le secrétaire d'Etat, paient un trop lourd tribut.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Gérard Minvielle. Certes, nous ne contestons pas l'effort qui est fait. Certes, nous savons que tout ne dépend pas uniquement de vous. Mais, en saluant ici, avec l'ensemble du Sénat, je le sais, la mémoire des postiers qui ont été victimes de ces actions violentes, je tiens à lancer solennellement un appel au Gouvernement. Il importe que, très rapidement, soit défini et mis en œuvre un ensemble de mesures de nature à enrayer cette vague d'agressions qui frappe les PTT.

Il faut que les personnels soient mieux protégés et vite rassurés ; sinon le découragement et la peur qui s'installent seront source de réactions que nul ne peut prévoir.

Croyez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce ne sont pas là des propos gratuits. Vous êtes aussi bien informé que moi, d'ailleurs, de la situation. C'est, en effet, en toute connaissance de cause, hélas ! que j'évoque cette question cruciale de la sécurité du personnel alors que l'émotion est particulièrement vive dans mon département des Landes, à la suite de l'agression qui vient d'être commise contre le bureau de poste de Saint-Julien-en-Born et des sévices subis par son personnel, bien mal récompensé de sa conscience professionnelle et de son sens civique.

La radiodiffusion-télévision, aujourd'hui même, à treize heures n'a-t-elle pas annoncé l'agression de deux préposés dans la banlieue immédiate de Paris ?

La solution doit donc être trouvée très rapidement ; sinon, nous courons à la catastrophe. C'est pourquoi je vous supplie monsieur le secrétaire d'Etat, même si ce que vous faites déjà a un effet incontestable, de vous pencher encore par priorité sur ce problème.

Pour le secteur des télécommunications, malgré un tassement indéniable des crédits d'investissement qui les place en retrait sur les perspectives du VII^e Plan, vous avez indiqué que les objectifs de production seraient réalisés grâce à de nouvelles économies et à des gains de productivité.

Vous nous permettez de marquer notre scepticisme et de penser que l'exécution du Plan accusera nécessairement un retard.

De même, nous ne sommes pas du tout convaincus que les paris en matière d'amélioration de l'indice global de qualité de service, de diminution du délai moyen de raccordement, d'augmentation du nombre de lignes longues rurales puissent être tenus, car nous sommes certains que les ambitions sur le quantitatif l'emporteront au détriment des objectifs qualitatifs ou d'intérêt social.

Par ailleurs, pourquoi avoir laissé créer neuf zones de télécommunications ? A quoi correspond et à quoi sert cette nouvelle structure qui va échapper à tout contrôle politique ? Comment est-il possible de croire à une expérience alors que tout se met en place actuellement et que vous laissez faire, semble-t-il, sans connaître exactement les résultats de cette expérience ?

En laissant progressivement la structure des télécommunications se séparer de la structure administrative traditionnelle, n'avez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, pris le risque — je ne crois pas que telle soit votre intention — de préparer le terrain qui permettra un jour l'éclatement de cette grande administration ?

Sur le montant des investissements, êtes-vous aujourd'hui en mesure de nous indiquer sur quelles bases seront distribués les deux milliards de francs affectés aux diverses sociétés de financement concernées ?

Pouvez-vous au moins nous assurer que la société publique Francotel ne sera pas exclue de votre répartition ?

En outre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez, le téléphone est devenu une nécessité, et même une sécurité pour les personnes âgées.

M. Emile Durieux. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gérard Minvielle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Durieux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Emile Durieux. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de vous interrompre. Je souhaiterais, au sujet des installations téléphoniques, souligner la nécessité d'accélérer au maximum l'installation du téléphone en zones rurales, dans le Pas-de-Calais en particulier, chez les personnes âgées, souvent malades et isolées de leur famille. Dans notre département, nous enregistrons un certain retard dans ce domaine.

On me permettra d'ajouter, à l'intention de M. le secrétaire d'Etat, que la limitation à 2 000 francs pour les retraits de fonds par les titulaires de chèques postaux ne semble plus correspondre aux nécessités du moment. Il serait souhaitable que cette limitation fût portée à 3 000 francs.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Minvielle !

M. Gérard Minvielle. Ces réflexions, faites par mon collègue, M. Durieux, vont absolument dans le même sens que les miennes.

Le téléphone est donc devenu une nécessité et même une sécurité pour les personnes âgées.

A grand renfort de publicité, et fort justement, des mesures qui apparaissent très intéressantes ont été annoncées. Les personnes âgées ont cru qu'elles auraient le téléphone et qu'il leur serait installé gratuitement. Or, qu'en est-il exactement ?

Il n'est pas un sénateur qui ne reçoive des réclamations de la part de postulants au téléphone qui attendent pendant des mois. Nous en connaissons les raisons et nous trouvons des excuses. Mais encore faudrait-il expliquer ce qu'est réellement la situation, de telle sorte que ces braves gens n'attendent pas de façon anormale.

La priorité est théorique et les personnes âgées qui obtiennent le téléphone sont tout étonnées d'avoir à payer la taxe d'abonnement. Au lieu de maintenir cette confusion et de laisser persister cette ambiguïté, le Gouvernement devrait aller plus loin et étendre la gratuité à la taxe d'abonnement.

Ce ne serait pas un geste démagogique, d'autant plus que les personnes âgées, qui devraient bénéficier d'une telle priorité et à l'égard desquelles on devrait faire preuve de bienveillance, ne sont pas très nombreuses, sont fort âgées, de telle sorte que le coût de la mesure ne serait pas très élevé pour le budget des postes et télécommunications en particulier et celui de l'Etat d'une manière générale.

Mais revenons à la poste ! Les autorisations de programme, considérées en francs constants, sont en régression et, si la modernisation du tri postal peut éventuellement se poursuivre, tel que l'a prévu le plan d'action prioritaire, il est incontestable que la diminution de 18 p. 100 des programmes des autres secteurs d'activité va conduire à un sous-équipement notoire et à une dégradation du service public postal, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale.

Sur un autre plan, et au risque de nous répéter, nous continuons à estimer que la poursuite d'une politique d'implantation des boîtes Cidex — courrier individuel à distribution exceptionnelle — dans nos campagnes, en supprimant les contacts humains, en diminuant le rôle social du préposé, est une mauvaise orientation qui déshumanise et désengage le service public.

Ces sentiments que nous exprimons expliquent que nous sommes, monsieur le secrétaire d'Etat, favorables au développement de la polyvalence des bureaux de poste, qui peut permettre le maintien des services publics en milieu rural. Mais à condition, toutefois, que ces regroupements de fonctions administratives ne servent pas de prétexte à supprimer des services au nom de la rentabilité, qu'elles s'accompagnent obligatoirement de moyens humains indispensables et convenablement formés, et qu'elles puissent conduire aux compensations financières nécessaires pour le budget des PTT.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, le rapport Ripert, mis sur la place publique on ne sait ni trop comment ni dans quel dessein, a braqué le phare de l'actualité sur les problèmes de la poste.

Le contenu de ce rapport a jeté le trouble parmi les personnels de cette branche qui s'inquiètent des voies de réformes proposées et qui craignent pour leur avenir.

Il ne fait pas de doute que, venant après maints autres rapports, études ou travaux de commissions, ce document a accentué une crise morale qu'il sera bien difficile de combattre en l'absence de véritables structures de concertation.

D'autant que vous ne cessez vous-même, chaque fois que vous en avez l'occasion, d'indiquer que des études sont en cours, que des réformes se préparent, que vous proposerez, au cours du prochain trimestre, un contrat entre la poste et le Gouvernement.

Mais ni le Parlement ni les organisations professionnelles ne sont informés.

Comment, dès lors, s'étonner que s'instaure un malaise au sein des fonctionnaires dont vous avez la charge ?

Vous ambitionnez, à juste titre, de régler les problèmes qui se posent à la poste. Nous sommes prêts à vous y aider. Mais il faut que vous preniez conscience que vous ne pourrez avoir des chances de réussir qu'à condition d'obtenir les importants moyens humains et financiers nécessaires à la restauration de ce service public.

J'en viens maintenant, pour conclure, au dernier volet de mon exposé, qui, d'ailleurs, revêt désormais un caractère traditionnel, puisque, aussi bien, il nous est arrivé de constater souvent que les ministres ont coutume de ne pas répondre à nos questions.

Une nouvelle fois, votre projet de budget fait apparaître que l'équilibre général ne pourra être obtenu que grâce à une ligne de financement qui est à déterminer et qui est dotée, pour 1979, de 11 800 millions de francs.

Une nouvelle fois, les moyens de couverture ne sont pas présentés dans les documents budgétaires.

Nul doute qu'il sera fait appel à l'emprunt. Mais pour quelle part? Nul doute qu'interviendront des hausses de tarifs. Mais pour quels services et de quel ordre de grandeur?

Vous admettez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est pour le moins anormal que les parlementaires, qui sont appelés à se prononcer sur votre budget, ne soient pas informés sur les moyens qui seront utilisés pour en assurer l'équilibre.

En conclusion, parce que votre budget ne dispose pas des moyens de restaurer ce grand service public, parce qu'il est un budget de régression pour les investissements et les effectifs et d'austérité pour les personnels, le groupe socialiste ne lui donnera pas son adhésion. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Malassagne.

M. Paul Malassagne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en 1976, à cette même tribune, M. Marzin, notre excellent collègue et toujours rapporteur du projet de budget des P. T. T., déclarait : « Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre domaine des télécommunications, non seulement un ministre de la science et de la technique d'avant-garde, mais aussi un ministre à grosses responsabilités industrielles, économiques et sociales, et cela par l'importance des commandes que vous avez à passer. Il vous appartient de faire en sorte que l'évolution technologique n'apporte pas d'aggravations dans les emplois que vous et vos prédécesseurs avez créés. »

Je pense, aujourd'hui, que cet avertissement de notre rapporteur avait un caractère prophétique et que, faute d'en tenir compte, nous irions au devant de grandes difficultés, difficultés qui se font jour au moment précis où votre secrétariat d'Etat bénéficie d'une attribution de crédits en hausse de près de 15 p. 100 et où votre budget, par son volume, demeure un des premiers budgets civils de la nation.

Nous nous réjouissons avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'effort exceptionnel qui a été accompli en 1978 et qui a porté tout spécialement sur l'équipement téléphonique auquel une priorité absolue a été conférée.

Les résultats que vous avez pu obtenir sont bons et peuvent être facilement constatés puisque, en zone rurale, le délai d'attente de branchement s'est trouvé réduit de façon sensible.

Nous prenons également acte de votre déclaration, devant l'Assemblée nationale, déclaration dans laquelle vous annoncez que 518 000 lignes supplémentaires seraient construites en 1979 en zone rurale, dont 240 000 lignes isolées, au lieu des 34 000 réalisées en 1974. Ces nombres sont éloquentes.

Cet effort est sans précédent, il convient de le souligner.

Mais alors, monsieur le secrétaire d'Etat, comment pouvez-vous nous expliquer que ce soit au moment précis où un grand besoin en équipements se manifeste, besoin qui devrait combler d'aise nos industriels, qu'une branche professionnelle est mise en difficulté par suite d'une décision de votre administration?

Comme vous ne pouvez l'ignorer, le sujet principal de mon exposé sera consacré au problème de la commande de poteaux de bois indispensables à la construction de nos lignes téléphoniques en espace rural, notamment pour les lignes longues.

Or, cette fourniture se trouve singulièrement réduite depuis une décision de votre direction de juin 1978 et il est à craindre qu'elle ne soit rapidement interrompue par cette même décision.

J'ajouterai que cette mesure a été prise sans aucun préavis et en contradiction formelle avec les promesses souvent répétées et les engagements souvent confirmés tant par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, que par vos prédécesseurs.

Vous conviendrez que cette décision puisse pour le moins nous paraître avoir été prise un peu à la légère; nous éviterons de penser qu'elle a pu être prise en fonction d'intérêts privilégiés.

Il est bon de rappeler que le Parlement dispose, de par la Constitution, d'un droit essentiel de contrôle des opérations budgétaires.

M. Gérard Minvielle. Très bien!

M. Paul Malassagne. Il a reçu les pouvoirs d'exercer ce contrôle. Je crois que, si besoin est, non seulement cela constitue un droit, mais également un devoir.

MM. Paul Séramy et Jean David. Très bien!

M. Paul Malassagne. Si vous le voulez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, faisons un bref retour en arrière, afin de placer ce débat dans son cadre réel et chacun devant ses responsabilités.

En décembre 1971, M. Galley, alors ministre des postes et télécommunications, répondant à M. Valéry Giscard d'Estaing, notre actuel président de la République, à l'époque ministre des finances, écrivait : « La politique actuelle de l'administration reste, au travers de ses besoins et de ses servitudes, de maintenir ses commandes en poteaux de bois à un niveau tel que les possibilités de la forêt française puissent y trouver une exploitation saine et bénéfique pour le pays.

« Cependant, le marché intérieur n'étant pas actuellement en mesure de satisfaire en totalité les besoins des services des télécommunications, ceux-ci ne peuvent recourir inconsidérément à l'importation et ils ont été amenés à prospecter en complément d'autres voies. »

Il poursuivait : « Toutefois, je peux vous assurer que l'utilisation du poteau métallique n'est destinée qu'à compléter l'utilisation du poteau de bois imprégné et que je n'envisage nullement de diminuer les commandes de poteaux de bois du marché français. »

Lors de la séance du Sénat du 8 décembre 1971, j'avais moi-même attiré l'attention de M. Galley sur les conséquences socio-économiques graves qui pouvaient découler de la décision prise par l'administration en ce qui concerne son choix de support de lignes aériennes; en effet, à cette époque, votre administration commençait à acheter des poteaux métalliques, et ma crainte était que cette orientation n'eût pour conséquence la fermeture à terme des entreprises très spécialisées établies dans des régions montagneuses ou sous-développées, telles que les Vosges, la Lozère, l'Ardèche, la Haute-Loire, pour lesquelles la fabrication des poteaux de bois constitue la seule activité susceptible de garantir l'emploi local.

Il m'avait été répondu par M. Galley que « par fidélité à ceux qui nous ont aidé pendant de longues années, mais aussi pour des raisons économiques, pour la défense des petits exploitants forestiers des régions déshéritées, et parce que le poteau de bois nous convient, il n'est pas question de l'abandonner ».

Depuis cette période, votre administration a acheté d'énormes quantités de poteaux métalliques, au point que l'opinion publique s'est émue de la prolifération de ces poteaux de fer qui dégradent les paysages. Il en est résulté les mesures restrictives que vous savez.

Votre administration n'a cessé, depuis cette époque, d'encourager en toutes circonstances, et en présence de nombreuses personnalités, les fabricants de poteaux de bois à développer leur production, laquelle, remarquons-le, a plus que doublé depuis lors. Elle insistait sur le fait que la diminution des besoins porterait ultérieurement sur les poteaux métalliques.

En 1976, soucieux de l'avenir de leur profession, les fabricants de poteaux de bois vous ont questionné pour connaître les prévisions de vos besoins en poteaux pour les prochaines années. Vous les avez vous-même rassurés, monsieur le secrétaire

d'Etat, en leur écrivant, le 16 juillet 1976, que vos besoins, qui étaient de 3 millions de poteaux en 1977, seraient maintenus en 1978 et qu'ils resteraient supérieurs à 2,5 millions pour 1979. Vous les engagiez, dans cette même lettre, à porter leur production annuelle à 2 millions de poteaux de bois.

Confirmant ces dispositions prises à l'égard des professionnels du bois, le 5 juillet 1976, en réponse à une question écrite de notre collègue M. Cluzel sur ce même sujet, vous écriviez : « Dès mon arrivée au secrétariat d'Etat aux PTT, et afin de remédier à une situation regrettable » — je souligne le mot : « regrettable » — « j'ai donné à mes services les instructions nécessaires pour que soient étudiées et mises en œuvre toutes les mesures permettant de réduire au maximum et dans les plus brefs délais l'utilisation des poteaux métalliques ».

Par ailleurs, une amélioration des disponibilités en supports de bois avait déjà été recherchée, notamment par les accords passés avec le ministère de l'économie et des finances en ce qui concerne le prix du bois. De même, votre collègue, M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, répondant au Sénat à une question orale avec débat le 5 avril 1977, disait : « Compte tenu de l'importance des besoins en appuis téléphoniques pour la construction des artères aériennes des télécommunications et afin d'augmenter les quantités de poteaux de bois susceptibles d'être proposées à l'administration, les normes auxquelles ces poteaux doivent satisfaire ont fait l'objet d'un assouplissement. Néanmoins, il est certain que cet assouplissement ne sera pas suffisant pour que les besoins de l'administration soient couverts en totalité.

« A titre d'exemple, après dépouillement de l'appel d'offres lancé le 12 octobre 1976 pour la fourniture de 2 000 000 d'appuis bois, il apparaît que les quantités offertes n'atteindront que 1 260 000 unités. »

M. le ministre de l'agriculture poursuivait : « Je tiens à souligner cependant qu'il a été à nouveau demandé aux services des télécommunications d'examiner conjointement avec le ministère de l'agriculture ce problème des normes et de voir avec lui les actions qui pourraient être menées en vue de permettre à la profession de répondre de façon plus satisfaisante à nos appels d'offres, notamment en utilisant des matériaux nouveaux et, pour préciser, des poteaux en bois lamellé-collé. »

Conformément à ces prévisions, vos services ont lancé en juillet 1977 un appel d'offres pour l'achat de 2 000 000 poteaux de bois, dont les livraisons devaient débuter en mars 1978.

Or, ces marchés sont notifiés aujourd'hui seulement. Mais ce ne sont plus que 920 000 poteaux de bois que vous achetez, sur les 1 600 000 poteaux offerts par la profession, soit une diminution de 57 p. 100, qu'il est difficile d'admettre.

Comment ces petites industries, dont les usines sont, pour près de la moitié, localisées dans le Massif central, vont-elles supporter les effets de cette brutale et inattendue modification de la politique de votre administration ? En effet, 63 p. 100 de ces petites unités travaillent à 100 p. 100 pour les PTT. Vous êtes leur unique client. Or 23 p. 100 d'entre elles n'ont plus de marché donc plus de travail, alors que 23 p. 100 n'ont plus, au mieux, que 50 p. 100 de leur production assurée.

Ces petites entreprises s'étaient équipées, elles avaient lourdement investi pour répondre aux besoins que vous aviez exprimés, car n'oublions pas qu'elles sont en quelque sorte l'émanation de votre ministère et que c'est votre administration qui leur a demandé de se moderniser. La plupart sont aujourd'hui condamnées à la fermeture et leurs ouvriers sont menacés de chômage. Sont-elles, monsieur le secrétaire d'Etat, responsables si, comme votre administration le déclare pour se justifier, « elle a surestimé ses besoins réels » et si les stocks de poteaux métalliques dont elle dispose et dont elle n'a pas l'emploi continuent à grossir chaque jour ? Sont-elles responsables si votre politique s'oriente vers les nouvelles techniques de câbles enterrés ?

Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, combien de poteaux métalliques vous avez commandés pour 1978 ? Combien vous ont été livrés ? Avez-vous des excédents de stocks de poteaux métalliques ? Quelle est leur importance ?

Mais il y a plus grave encore. Devait-on importer ces 200 000 poteaux de bois en provenance d'Autriche s'il apparaissait que les besoins fléchissaient ? J'ai toujours entendu vos prédécesseurs, tout comme vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, tonner du haut de cette tribune contre l'importation de poteaux de bois. Je pense qu'effectivement c'était le moment où jamais d'y mettre un terme.

Pourquoi, en tout état de cause, ne pas avoir, en temps utile, prévenu cette profession, constituée de petites industries très spécialisées et entièrement dépendantes de votre politique, au lieu de l'avoir encouragée à produire davantage ? Une pareille politique pratiquée par une entreprise ne manquerait pas de la conduire rapidement à la faillite.

J'ajouterai, monsieur le secrétaire d'Etat, que la situation actuelle a des conséquences économiques et sociales extrêmement graves, qui débordent le cadre de cette profession et qui touchent l'économie forestière nationale, qui connaît déjà d'importants problèmes. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir hier encore avec votre collègue M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture, qui partage pleinement mon angoisse.

Ces conséquences graves intéressent le monde forestier en général, des propriétaires sylviculteurs privés, communaux, de l'Etat aux exploitants, en passant par l'ensemble des métiers forestiers, auxquels l'activité du poteau de bois procure du travail et des ressources ; cela est particulièrement vrai dans les régions rurales et montagnardes où les problèmes d'emploi sont préoccupants.

J'ajouterai que je parle à cette tribune en tant que porte-parole de nombre de nos collègues, et tout spécialement de MM. Gouteyron, Coudert, Cluzel, Mézard, qui représentent les départements de ce Massif Central qui risquent d'être terriblement pénalisés.

De plus, et cela ne me rassure qu'à moitié, mon collègue député M. Julia m'a autorisé à faire état ici d'une conversation qu'il a eue avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Il aurait reçu des assurances de votre part. Malheureusement, lors du débat à l'Assemblée nationale, ces assurances sont restées dans le vague ; elles n'ont nullement été précisées ni chiffrées ; elles ne sont pas impératives. De cette imprécision, nous ne saurions nous satisfaire aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je me permets, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser cette question : doit-on créer une nouvelle crise économique sectorielle, crise qui aurait pour conséquence non pas de sauver une industrie concurrente en difficulté, mais sûrement d'en condamner une autre créée à votre seule demande.

Tel est le problème que je voulais vous exposer, monsieur le secrétaire d'Etat. Je ne doute pas que vous y apportiez rapidement la solution juste, impartiale et salvatrice.

Mon souci, en vous faisant part de mes réflexions, est de vous aider dans votre tâche difficile et de vous permettre d'améliorer le fonctionnement de ce grand service public que sont les postes et télécommunications et de lui éviter bien des critiques, qui seraient, cette fois, parfaitement justifiées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est donc de la plus grande urgence que votre administration prenne conscience des conséquences de ses récentes décisions et envisage des mesures, que je me permets de vous suggérer.

La solution immédiate consiste à commander un complément de 500 000 poteaux de bois — nous serons encore loin des 1 600 000 poteaux de bois, puisque nous n'atteindrons pas la quantité qui avait été demandée.

Ces 500 000 poteaux de bois seront nécessaires à votre administration pour continuer à assurer les raccordements individuels et l'installation de lignes dans les paysages protégés ou les zones de montagne et permettront aux petits industriels d'avoir le temps nécessaire de s'organiser pour faire face à une récession dont ils sont maintenant avertis et conscients.

Des crédits nécessaires pourraient peut-être être prélevés sur cette fameuse ligne budgétaire de 11 milliards de francs !

Il faut, par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre administration fasse connaître — et cela est non moins urgent — dans les mois à venir, quels seront ses besoins pour les années à venir afin que cette profession puisse assurer sa restructuration et ses reconversions éventuelles. En effet, nul n'ignore, pas plus les entreprises que les forestiers et nous-mêmes, que les besoins vont aller en diminuant.

De votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, nous saurons tirer toutes les conséquences. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le secrétaire d'Etat, les composants du budget des postes et télécommunications comme l'ensemble de la loi de finances traduisent une nouvelle fois, malgré

vos déclarations à l'Assemblée nationale qui marquent votre satisfaction, la volonté gouvernementale d'imposer et d'élargir la politique d'austérité. Mais il est évident, nous y sommes habitués, que si austérité il y a, ce n'est pas pour tout le monde et surtout pas pour les multinationales qui s'enrichissent aux dépens de l'administration des postes et télécommunications et des finances publiques.

Dans cette optique, le budget des postes et télécommunications assure la continuité. Mais l'austérité n'est pas sa seule caractéristique, car ce qui est en jeu, c'est également la notion de service public. A cet égard, il est notoire que cette notion est devenue absente des préoccupations gouvernementales, si l'on en juge par les atteintes qu'elle subit gravement, notamment dans le domaine des transports, de l'enseignement, de l'énergie, de la sécurité des biens et des personnes.

Votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, est une politique d'abandon, qui s'intègre d'ailleurs parfaitement dans votre stratégie du déclin économique de la France et l'illusion de votre budget ne parvient pas à dissimuler la réalité, cette réalité vécue quotidiennement et durement par les travailleurs de votre administration et par des millions d'usagers de plus en plus mécontents de la qualité de son service.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre éditorial — il s'agit d'une publication de novembre 1978 — consacré au rapport d'activité des postes et télécommunications pour l'exercice 1977 vous écrivez : « L'effort d'équipement des centres de tri permet de faire face à l'accroissement du trafic et à la concentration du courrier, tout en diminuant le caractère pénible d'un travail jusqu'ici manuel et répétitif. Ce plan » — il s'agit du VII^e Plan — « ajuste quantitativement et qualitativement les moyens en personnels et devra améliorer autant le fonctionnement des services que le climat social. Enfin, il permet de soutenir les efforts des industriels en vue d'exporter les matériels d'équipement des centres de tri et de promouvoir les techniques françaises. »

Hélas, ce tableau idyllique ne trouve pas son image dans les faits, et sa concrétisation, malgré les apparences trompeuses de votre budget, semble compromise et contredite par le rapport qui a été remis par M. Nora au Président de la République en janvier de cette année et qui précise : « La poste doit se préparer à des temps difficiles. Elle vivra dans l'avenir les problèmes de la stagnation ou mieux la régression. » Voilà qui est davantage conforme aux véritables intentions gouvernementales !

Heureusement, cette politique de démantèlement du service public se heurte à la lutte résolue des travailleurs des postes et télécommunications. Il faut, à cet égard, avoir l'impudence révoltante de M. Ceyrac, le patron du grand patronat, pour voir dans les employés des postes, et du secteur public en général, des « privilégiés de l'emploi » et les responsables désignés d'un « climat actuel de grève », qui, selon lui, « perturbe gravement la vie économique du pays ».

Non, monsieur le secrétaire d'Etat, ce ne sont pas les grévistes des postes qui portent préjudice au service public et à notre économie. C'est votre politique au service des intérêts du grand capital.

Au contraire, grâce à la lutte des postiers, et au soutien qu'ils reçoivent de notre part, nous sauvagardons une chance de mettre un terme à une telle situation, mérite que n'a pas le projet de budget qui est soumis à notre examen.

Or, le maintien de la vocation de service public de l'administration des postes et télécommunications, la suppression des pénalisations subies par les particuliers et les entreprises passent par la prise en compte de trois revendications, étroitement liées, des postiers : l'accroissement des effectifs, l'amélioration des conditions de travail, qui dépend en grande partie de la condition précédente, et l'amélioration des rémunérations. C'est à ce prix que l'on mesurera la qualité du service rendu.

Or, devant l'insuffisance des effectifs, vous ne proposez que des mesures limitées qui sont en régression sur celles de 1978. La poste ne bénéficie que de la création de 1 500 emplois de titulaires contre 6 840 en 1978. Ce chiffre consolide, si je puis dire, le retard pris sur les prévisions du VII^e Plan.

Seulement 7 000 emplois de titulaires sont créés dans les télécommunications pour faire face à l'expansion de ce secteur, alors que les besoins incompressibles seraient de 8 000 par an. Sur quatre ans, le retard sur les nécessités est donc de 17 p. 100. Vous annoncez la création de 11 250 emplois pour l'ensemble des postes et télécommunications, alors qu'en réalité 8 550 emplois

de titulaires sont prévus. La différence entre ces deux chiffres correspond à 2 700 « équivalents d'heures d'auxiliaires » qui représentent seulement la consolidation des excédents enregistrés en 1978.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avancez la création de 60 000 emplois au cours des quatre dernières années.

En vérité, il convient de ramener ce chiffre à 40 000, si l'on tient compte de la réduction de crédits prévus pour l'auxiliaariat, qui a entraîné la suppression de 15 000 à 20 000 emplois au cours de la même période.

Les travailleuses et les travailleurs des postes et télécommunications connaissent, eux, la signification réelle de ces chiffres. Ils savent que cela signifie une charge de travail accrue, qui dépasse pour des milliers d'entre eux les limites de la pénibilité. Cela signifie que des millions de lettres et de colis postaux vont continuer à subir des retards dans leur acheminement au grand préjudice des usagers.

Pour faire face à l'augmentation constante du marché postal — plus de 4 p. 100 en 1977, 3,4 p. 100 au cours des sept premiers mois de 1978 — il faut une main-d'œuvre en nombre suffisant, ce qui ne peut être obtenu que par des améliorations techniques. D'ailleurs, les exemples qui nous viennent d'autres pays, dont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, démontrent que les transformations techniques n'ont pas réduit de façon sensible les besoins en personnel.

Depuis trente ans, le volume de courrier a été multiplié par 2,5, alors que les effectifs ne l'ont été que par 1,5. En fait les gains de productivité sont supportés par le personnel.

Telle est la réalité d'aujourd'hui que l'exemple des conditions de travail du centre de tri de Saint-Ouen-l'Aumône, dans le Val-d'Oise, suffit à illustrer : 100 000 lettres restent chaque jour sur le tas dans ce centre ! Mais c'était avant les grèves, monsieur le secrétaire d'Etat, des grèves victorieuses, puisqu'elles ont provoqué votre recul en vous forçant à créer quarante-six emplois supplémentaires.

Ce budget est, on le constate, loin de correspondre à la nécessité impérieuse des 50 000 emplois supplémentaires indispensables pour le bon fonctionnement des postes.

Au chapitre de vos bonnes intentions pour le personnel, il est, par ailleurs, révélateur de constater que « les mesures nouvelles de personnel ne représentent que 0,48 p. 100 des dépenses de fonctionnement. 60 p. 100 du personnel ont une rémunération inférieure à 3 000 francs par mois. Le minimum net de rémunération va de 2 200 francs à 2 280 francs respectivement entre la dernière et la première zone.

Votre projet de budget pour 1979 ignore cette situation dramatique des personnels. Rien n'est prévu pour répondre à leurs revendications. Je les rappelle : attribution d'une indemnité compensatrice de la détérioration des traitements et pensions depuis le 1^{er} janvier ; maintien et progression du pouvoir d'achat ; minimum de rémunération fixé à 2 800 francs mensuels nets, au 1^{er} septembre 1978 ; suppression des zones de salaires ; intégration de l'indemnité de résidence dans le salaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, contrairement aux propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale, les mesures contenues dans votre budget ne sont satisfaisantes ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif. N'espérez pas dans ces conditions une amélioration du climat social !

Maintenant, si l'on se réfère aux opérations en capital telles qu'elles sont envisagées, on doit, là également, constater les carences budgétaires.

Les autorisations de programme enregistrent dans leur globalité une régression de 4,6 p. 100. Les crédits budgétaires ne progressent, quant à eux, que de 6 p. 100 par rapport à 1978 et la part relative de ces crédits affectée à la poste et aux services financiers stagne au niveau de 1 500 millions de francs, soit 6,27 p. 100 de l'ensemble.

Ce plafonnement entraîne une diminution de 18 p. 100 des sommes affectées au programme jugé non prioritaire et concernant la création de bureaux de postes en zone urbaine ou le réaménagement de bureaux existants — 135 millions de francs au total.

Quant aux autorisations de programme prévues pour l'équipement des télécommunications, elles sont en retrait par rapport aux prévisions du VII^e Plan, ce qui, compte tenu des objectifs qu'il fixait et de ceux encore plus prometteurs qui ont été

avancés par le programme de Blois, est assez surprenant. La demande croissante ne sera pas satisfaite. Les délais de raccordement ne seront pas réduits.

Déjà ces travaux font l'objet d'un retard considérable sur les objectifs visés par le programme d'action prioritaire n° 4 si l'on considère les chiffres connus pour l'année 1977 : neuf mois d'attente pour un objectif de 5,8 mois. Dans ces conditions, parvenir aux objectifs de 4,1 en 1978, 3,8 en 1979 et 3,5 à partir de 1980, est une gageure. Afin de corriger une telle insuffisance, vous espérez une compensation par des gains de productivité. Permettez-moi d'afficher un certain scepticisme devant une telle spéculation qui ne relève pas de la rigueur qui doit présider à l'élaboration d'un budget.

En ce qui concerne les crédits de paiement affectés à l'équipement des services postaux et financiers, on constate une diminution supérieure à 18 p. 100.

Quant aux banques, elles peuvent continuer à satisfaire leur soif de profits financiers. En effet, l'ensemble des charges d'emprunts constituées des intérêts et frais financiers, remboursements d'emprunts, auxquels s'ajoutent les loyers versés aux sociétés de financement, est en progression de 26,7 p. 100 sur 1978. La charge financière globale représente, pour 1979, 15 p. 100 des ressources propres au budget contre 13,9 p. 100 en 1978, 9,4 p. 100 en 1974 et 5 p. 100 en 1970.

Le projet de budget fait apparaître enfin un besoin de financement fixé à 11 800 millions de francs.

Encore une fois, les usagers, et principalement les particuliers qui voient leur pouvoir d'achat se dégrader sous l'effet de votre politique, devront supporter les augmentations tarifaires destinées à couvrir une partie de ces besoins de financement. Le reste sera couvert par les emprunts, dont une part importante sera contractée sur le marché financier international à des conditions de prêts beaucoup plus coûteuses que celles qui sont offertes par l'épargne nationale constituée des 135 milliards de francs de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne et des 69 milliards de francs déposés aux chèques postaux.

Les besoins pourraient également être utilement allégés des charges qui grèvent lourdement les recettes d'exploitation, notamment, des tarifs préférentiels retenus pour l'acheminement de la presse qui entraînent un déficit évalué à 1 700 millions de francs en 1978.

J'aurais pu vous entretenir des personnes âgées. Vous faites beaucoup de publicité au sujet de la gratuité du raccordement au téléphone pour certaines d'entre elles. Ne pensez-vous pas que nombreuses sont celles qui ont pensé, sur la foi d'informations insuffisantes, que l'usage du téléphone était gratuit pour elles ? N'entendez-vous pas porter remède à la situation de ces personnes et leur accorder la gratuité de l'usage du téléphone ? Les charges qu'à ce titre supporte votre budget, ne devraient-elles pas être assumées par le ministère de la santé ?

Enfin, je conclurai mon intervention sur la situation que vous réservez à l'industrie des télécommunications en France en rappelant que les effets de votre politique, soucieuse avant toute chose d'assurer les intérêts de Thomson-CSF, CGE et de toutes les multinationales qui s'enrichissent grâce aux commandes de l'Etat, vont encore se traduire par la suppression de 15 000 emplois dans cette industrie d'ici à 1982, alors que le VII^e Plan prévoyait la création de 50 000 emplois, et cela même, alors que vos prévisions en matière d'exportations s'essoufflent au niveau de 19 p. 100 du chiffre d'affaires des trusts.

C'est le résultat des choix délibérément opérés en 1976 par les pouvoirs publics, qui ont imposé une restructuration industrielle sacrifiant les filières françaises de commutation mises au point à l'aide de fonds publics à des fabrications de produits d'origine étrangère.

Ne s'agit-il pas — c'est ce qu'on appelle la « francisation » — de fabriquer sous licence américaine ou suédoise des produits qui concurrencent des matériels équivalents de conception française ? On prône l'exportation en oubliant que les pays qui ont besoin de matériel s'adresseront, d'abord, aux maisons mères étrangères qui ont conçu le matériel plutôt qu'à leurs filiales, même si elles sont en France. Quant on sacrifie la conception nationale de l'industrie, vous le savez, c'est le pays qui en supporte les conséquences.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget pour 1979 ne contient pas les mesures nécessaires au rayonnement de l'administration des postes et télécommunications dans notre

pays. Cette administration, en raison des faibles moyens en effectifs que vous lui réservez, ne peut assurer son rôle de service public. C'est un budget antisocial qui va encore pénaliser lourdement les travailleurs des postes en ne répondant pas à leurs difficultés de travail.

Nous disons non à votre austérité. Le groupe communiste ne votera pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. En début de ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais exprimer ma satisfaction de voir, cette année encore, votre budget dans le peloton de tête au regard de l'augmentation des crédits qui lui sont affectés par rapport à l'année précédente.

Un budget de 80 800 millions de francs en augmentation de 14,9 p. 100, 11 250 créations d'emplois, dont 8 000 aux télécommunications : voilà des chiffres qui témoignent d'un effort réel et d'un dynamisme incontestable.

Tel qu'il se présente, dans le droit fil des budgets antérieurs, il permet d'espérer raisonnablement que sera réalisé, en 1980, l'objectif fixé pour les télécommunications par le programme d'action prioritaire n° 4 du VII^e Plan. Le triplement, en cinq ans, des lignes téléphoniques est, à lui seul, significatif à cet égard.

Vous ayant décerné ce satisfecit amplement mérité, je me dois cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, d'appeler votre attention sur quelques points d'ombre qui obscurcissent encore, malheureusement, le fonctionnement de vos services, et singulièrement le service postal.

Il serait vain, en effet, de nier qu'existe à ce niveau un certain malaise que ressentent les usagers, de plus en plus nombreux à se plaindre de la qualité du service, au regard notamment de la rapidité et de la régularité.

Le nombre de réclamations augmente d'ailleurs sans cesse en ce qui concerne les pertes d'objets recommandés, par exemple, dont le nombre a quadruplé en dix ans. La conscience professionnelle des agents n'est certes pas en cause, et je tiens au contraire à y rendre hommage.

Aussi faut-il bien considérer que la poste a besoin d'un nombre d'emplois supplémentaires supérieur aux 3 250 que lui accorde le présent projet de budget.

Cette augmentation se justifie d'ailleurs parfaitement, tant par les besoins de plus en plus importants des agents économiques que par une nécessaire amélioration des conditions de travail ou l'application de mesures sociales, telles que l'allongement des congés de maternité.

Il me paraît, par ailleurs, impératif de prendre de façon systématique sur tout le territoire, notamment en zone rurale, les mesures les plus efficaces pour assurer la sécurité des agents et des usagers. Des crédits qui correspondent à l'ampleur du problème à résoudre à cet égard doivent être prévus.

Il existe également des problèmes nés de revendications propres à certaines catégories de personnel. Je me bornerai à cette tribune à évoquer celles des receveurs-distributeurs qui, depuis plusieurs années, réclament leur intégration dans le corps des receveurs, avec classement indiciaire en catégorie B, ainsi que la reconnaissance de leur qualité de comptables publics.

Il me paraît tout particulièrement indiqué de saisir, pour satisfaire ces demandes réitérées, le moment où il est précisément question de la création, en milieu rural, de cellules administratives polyvalentes autour du bureau de poste.

Les défaillances constatées dans le fonctionnement du service postal pourraient, sans doute, être plus facilement surmontées si sa situation financière n'avait pas à souffrir d'anomalies, auxquelles il devrait être possible de mettre fin.

La rémunération notoirement insuffisante, par l'Etat, des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne et sur les comptes de chèques postaux devrait être améliorée.

De même serait-il souhaitable que l'Etat prenne directement en charge les dépenses supportées par le budget des PTT pour acheminer la presse et dont le montant atteint 2 200 millions de francs.

Je voudrais maintenant aborder brièvement le problème de la distribution du courrier en milieu rural suivant la formule du Cidex, le courrier individuel à distribution exceptionnelle. On nous présente à cet égard, comme un progrès, le fait qu'en 1979 100 000 boîtes supplémentaires seront installées. Permettez-moi d'exprimer un avis opposé.

Ces batteries de boîtes postales, certes, accroissent la rapidité de la distribution du courrier en réduisant sensiblement la longueur des tournées. Cependant, elles présentent l'inconvénient considérable du point de vue humain d'aggraver l'isolement des habitants des zones rurales, des personnes âgées principalement, pour lesquelles le préposé, qu'elles appellent encore le facteur, représentait le lien avec l'extérieur, l'ami, le confident souvent, qui rendait, à l'occasion, de menus services. A l'heure où l'on cherche à lutter contre l'abandon des campagnes, est-on bien sûr qu'une telle mesure n'est pas de celles qui tendent à le provoquer ?

Je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'ignorez rien des situations sur lesquelles ont porté les quelques observations que je viens de vous présenter et qu'elles font l'objet de vos préoccupations.

Parce que je suis certain que vous êtes, plus que quiconque, déterminé à faire en sorte que les usagers disposent d'un service des postes et télécommunications exempt de reproches et conscient de l'effort accompli dans ce sens, je tiens, à l'occasion de cette discussion budgétaire, à vous dire toute ma confiance.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que je voulais présenter au nom du groupe de l'union des républicains et des indépendants sur le budget des postes et télécommunications.

Vous me permettrez, avant de terminer, et en ma qualité de parlementaire d'un de nos plus lointains territoires d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie, de vous exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat, l'extrême satisfaction de mes compatriotes de pouvoir disposer, depuis le début de l'année 1978, d'une liaison téléphonique entièrement automatique sur la métropole.

Malgré les 20 000 kilomètres qui nous séparent, cette liaison automatique se fait en quelques secondes par l'intermédiaire de deux satellites et dans des conditions de réception remarquables.

C'est là une incontestable prouesse technique et je souhaitais, à cette tribune, rendre hommage, monsieur le secrétaire d'Etat, à vos techniciens, ainsi qu'à votre personnel d'exploitation, à vos opérateurs et à vos opératrices dont le travail d'équipe a permis de parvenir à cette haute performance qui fait honneur à la France.

Je voudrais enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous demander d'examiner à nouveau le problème des relations postales entre la métropole et les territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna. En effet, il existe un certain contentieux — un de nos excellents collègues vient de le rappeler — à propos de la tarification des correspondances par voie aérienne.

Les correspondances expédiées de France vers les départements et territoires d'outre-mer et vers certains pays francophones bénéficient, dans la limite de vingt grammes, d'une franchise de la surtaxe aérienne.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, cette disposition favorable n'est pas appliquée aux correspondances adressées vers la métropole. Il s'ensuit que l'affranchissement d'une lettre ordinaire coûte trois fois plus cher, lorsqu'elle est expédiée d'un territoire d'outre-mer.

C'est là, vous le reconnaîtrez, une anomalie qui ne devrait plus exister aujourd'hui, alors que nos territoires sont régulièrement desservis plusieurs fois par semaine par des liaisons aériennes directes.

Certes, c'est là un problème qui peut paraître bien mineur à l'échelle des préoccupations budgétaires nationales, mais vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est en raison de telles mesures discriminatoires que nos compatriotes d'outre-mer n'ont pas toujours l'impression d'être des Français à part entière (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ballayer.

M. René Ballayer. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en ce samedi, nous sommes peu nombreux, sollicités que nous sommes, les uns comme les autres, par divers mandats.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai tenu pour deux raisons à assister à la discussion du budget des postes et télécommunications, bien que, quittant ce matin le département de la Mayenne éloigné de 300 kilomètres de Paris, j'aie pris quelques risques, car la route était difficile.

La première, c'est que je tenais à rendre hommage à la qualité de ce grand service que sont les PTT.

Certes, vous êtes confrontés à des problèmes multiples et complexes. Mais qui avait prévu la crise de l'énergie et qui avait prévu cette explosion de demandes en matière de téléphonie ? Répondre à ces questions semble facile, mais encore fallait-il les poser.

La deuxième question, monsieur le secrétaire d'Etat est encore plus fondamentale. En effet, lorsqu'on pénètre dans la « France profonde », comme on dit maintenant, l'emploi est un mot essentiel qui revient toujours dans les entretiens. On ne peut faire quelques kilomètres, on ne peut aller dans un village, dans une commune ou dans une ville sans que soit posé ce problème de l'emploi.

D'ailleurs, notre distingué et éminent rapporteur général, M. Blin, nous a précisé, voilà peu de temps, que cette enveloppe de 22 milliards de francs correspondait aux allocations versées à ceux qui n'ont pas d'emploi. Le problème est angoissant.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, en 1977, lors d'une réunion de commission à laquelle j'assistais, vous m'aviez captivé par votre compétence, par l'excellence de l'exposé que vous aviez présenté avec brio et intelligence.

Vous aviez évoqué le passage de l'électromécanique à l'électronique, s'agissant du téléphone. Je me suis interrogé parce que, en tant que président de conseil général, président des maires, il m'arrive parfois de donner des conseils à mes collègues.

Lorsque j'ai posé la question, on m'a répondu qu'il ne fallait pas que je m'inquiète, que le passage de l'électromécanique à l'électronique serait très progressif.

Par conséquent, dans mon département comme dans beaucoup d'autres, ainsi que l'a signalé M. Ferrant, il a été créé des ateliers spécifiques pour la sous-traitance concernant le téléphone.

Puis, brutalement, en 1978, c'est le changement d'orientation et on passe de l'électromécanique à l'électronique. Il en est résulté des suppressions d'emplois, des licenciements. M. Ferrant a indiqué, tout à l'heure, le chiffre de 15 000 personnes concernées. Dans mon petit département rural, où la reconversion est particulièrement difficile, quatre cents emplois viennent d'être brutalement supprimés par l'arrêt des commandes de sous-traitance.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est simple, très simple. Etait-ce vraiment le moment, dans la conjoncture actuelle et alors que le problème de l'emploi devient angoissant, dramatique, de prendre une telle décision ? Ne pouviez-vous pas la différer ? Je ne suis pas de ceux qui se refusent à épouser le progrès. Je voudrais simplement savoir s'il n'était pas, dans la conjoncture actuelle, nécessaire, j'allais dire urgent, de différer une telle solution ?

A la vérité, cette décision méritait une réflexion sans doute plus approfondie. Que voulez-vous que je dise, quand je rentre dans mon département, à ceux qui m'ont fait confiance ? Je vais leur expliquer qu'il leur faut maintenant envisager un changement d'activité car le téléphone nécessitera de moins en moins de personnel. Vous êtes dans un département rural et je sais que vous êtes très humain, monsieur le secrétaire d'Etat. Comment — j'aimerais bien que vous me donniez la recette — voulez-vous expliquer brutalement à ces gens de la campagne, à ces gens qui ont passé quelques mois à apprendre une technique nouvelle, à des gens qui ont donné toute satisfaction, qu'ils doivent désormais faire autre chose ou ne plus rien faire du tout ?

J'attends de votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, sinon un espoir, du moins un certain optimisme. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, avant d'aborder l'objet de mon intervention, je voudrais, si vous me le permettez, m'associer au rappel au règlement qui a été fait tout à l'heure par notre excellent collègue M. Chauvin.

Personne ne peut rien aux conditions dans lesquelles se poursuit la discussion budgétaire cette année — c'est évident — personne ne peut rien au fait que, la séance s'étant terminée, cette nuit, à trois heures quarante-cinq, les débats qui devaient s'ouvrir ici ce matin ne commencent que cet après-midi. Ce retard a gêné un très grand nombre d'entre nous qui avaient pris des engagements dans leurs départements. La conférence des présidents doit examiner, cette fois, sérieusement ce problème et elle doit le faire d'autant plus sérieusement que nous n'avons pas perdu un seul instant depuis le début de la session.

Cette session s'est ouverte le 2 octobre et, si ma mémoire est bonne, la première séance de nuit s'est tenue le 4 du même mois. On ne peut donc pas dire que nous ayons perdu le moindre temps avant que s'ouvre, le 21 novembre, la discussion budgétaire. Nous y sommes parvenus dans un état de fatigue déjà très avancé et nous avons maintenant toutes les peines du monde — car les forces humaines ont des limites — à la poursuivre au rythme selon lequel elle est engagée.

Je voudrais donc, monsieur le président, que tous nous unissions nos efforts, les présidents de groupe, les présidents de commission et les vice-présidents de cette assemblée, pour faire en sorte qu'à l'occasion de la prochaine réunion de la conférence des présidents le problème soit sinon tranché, du moins porté à l'ordre du jour, qu'on prévoie au besoin une réunion spéciale des présidents, qui s'efforceraient de tirer, pour les années à venir, les leçons des circonstances très difficiles que nous vivons cette année. Pour l'honneur même du Parlement et singulièrement du Sénat, elles ne peuvent pas, elles ne doivent pas se reproduire.

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet et je vous remercie, monsieur le président, de m'y avoir autorisé.

M. le président. Monsieur le président Dailly, j'ai transmis à M. le président Poher l'intervention de M. le président Chauvin. J'y joindrai la vôtre et je puis vous assurer que, mardi, la conférence des présidents sera saisie de ce problème.

M. Etienne Dailly. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais d'abord rendre hommage à votre personne et à votre action.

A votre personne, parce que j'ai appris, comme beaucoup d'autres, à vous connaître, lorsque vous étiez ministre du commerce extérieur. Nous vous avons alors vu parcourir le monde, devenir, sans y avoir été apparemment tellement préparé, un extraordinaire courtier de l'industrie française. Dans ces fonctions ministérielles, vous avez pu provoquer l'« éveil » des facultés exportatrices de notre industrie et cela, je crois, méritait d'être rappelé.

Vous êtes également un homme courageux, et vous l'avez montré. Vous avez su surmonter l'épreuve physique et vous avez, de surcroît, toutes les qualités que nous vous reconnaissons, y compris celle de faire passer le service de l'Etat avant parfois votre intérêt personnel. Je n'oublie pas, en effet, que vous étiez ministre du commerce extérieur et que vous n'avez pas hésité à accepter de devenir secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

On se demande d'ailleurs — c'est la première remarque que je voulais faire — pourquoi, depuis le 28 mai 1974, ce qui était jusque-là un ministère plein et qui, depuis le début de la V^e République, avait vu sept titulaires ministres à part entière, pourquoi, tout à coup, alors que ses tâches et son budget — n'est-ce pas, messieurs les rapporteurs? — ne faisaient que croître, votre département a été relégué au rang de secrétariat d'Etat. Il est vrai que votre personne, votre personnalité, votre compétence, votre autorité et votre talent compensent cela largement, mais je voulais néanmoins présenter cette remarque à l'occasion de ce propos un peu personnel, par lequel j'ouvre mon intervention.

Je voulais rendre également hommage à votre action, singulièrement à votre action au secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

Certes, vous ne nous avez pas encore ici présenté votre budget, ce qui m'a obligé d'ailleurs à lire tout à l'heure la présentation que vous en avez faite devant l'Assemblée nationale.

A cet égard, monsieur le président, j'ai aussi une remarque à présenter. Nous violons systématiquement le règlement de cette assemblée, puisque son article 42, alinéa 2 — vous me permettrez de le connaître — précise que la discussion s'ouvre, lorsqu'il s'agit d'un projet de loi ou même d'une proposition de loi, à condition qu'elle nous soit transmise par l'Assemblée nationale, s'ouvre, dis-je, par l'exposé du ministre et se poursuit par l'intervention du rapporteur; ce qui permet à ce dernier, au lieu de développer une première fois tout l'exposé que le ministre reprend fatalement, de n'intervenir, le rapport écrit étant là pour le reste, que pour vous poser au nom de la commission des questions précises et souligner des points particuliers.

Au moment où j'interviens, par conséquent, nous n'avons appris sur votre budget, de votre bouche, que ce que vous en avez dit à l'Assemblée nationale. Vos propos y ont démontré que vous êtes attentif à tout et que vous n'avez rien oublié. Qu'il s'agisse des centres de tri, du personnel, des créations d'emplois, du téléphone, des cabines publiques, votre exposé montre que rien ne vous échappe.

Pour ce qui concerne les télécommunications, puisque c'est plutôt sur ce sujet que mon intervention se situe, il est vrai que le pari est en passe d'être gagné et que de six millions de lignes à la fin de 1974 il y a tout lieu de penser que nous passerons à douze millions à la fin de cette année. Les rapporteurs l'ont dit tout à l'heure et c'est à la mesure de l'action vigoureuse que vous menez.

Par conséquent, vous faites au mieux avec ce que l'on vous donne, je dirai même avec ce que l'on ne vous donne pas, dans le cadre qui vous est imparti et dont il ne semble pas — c'est peut-être la seule divergence qui nous sépare — que vous soyez très disposé à changer. Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si j'étais à votre place, j'en ferais probablement autant parce que je subirais la pesanteur des syndicats, des personnels, de l'histoire, la pesanteur aussi d'une certaine affectivité, autant de considérations qui ne doivent pas être pour faciliter votre tâche.

Mais vous permettrez aux censeurs rigoureux que doivent être les parlementaires de ne pas s'embarrasser de ces difficultés. Il faut que chacun reste dans son rôle. Dès lors, je vous pose tout de suite deux questions: est-ce que, comme je le pense, on ne vous donne pas tous les crédits auxquels vous avez droit ou bien, si l'on a décidé de ne jamais vous en donner davantage, ne faut-il pas, alors, changer les structures budgétaires de votre ministère?

Voyez-vous, mes chers collègues — je le dis pour nos nouveaux collègues et non pour les anciens, que je prie de m'en excuser — ce n'est pas la première fois que je viens ici le dire. J'ai commencé en 1972; j'ai récidivé en 1973; en 1974, j'étais souffrant, atteint d'une mauvaise grippe et l'on ne m'a pas entendu à cet égard; en 1975 — pardonnez-moi la trivialité du propos — j'ai remis ça.

Pourquoi? Parce que, comme beaucoup d'autres ici, je suis président de mon conseil général — je parle, d'ailleurs, sous le contrôle de mon rapporteur général des finances, mon excellent collègue M. Séramy, ici présent — et que, dès 1970, j'avais constaté que, si, dans notre département, nous voulions assurer une automatisation rapide du téléphone et l'indispensable équipement en télex de nos zones industrielles, il fallait que nous apportions une aide financière à l'Etat. Nous lui avons donc prêté pas loin de 50 millions de francs lourds, sans intérêt et remboursables sur quinze ans, « pour en sortir », et c'est cela qui m'a donné l'idée d'essayer de voir, en tant que parlementaire, pourquoi nous en étions là.

J'ajoute même, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'après avoir découvert pourquoi j'ai, en 1972 et en 1973, invité mon groupe — il l'a fait — à refuser le vote du budget des postes et télécommunications. C'est vous dire! En 1975, j'ai changé de méthode — j'y reviendrai — et, cette fois-ci, j'en change encore, avec l'espoir, un jour, de trouver la bonne et d'aboutir, enfin.

En 1972 et en 1973 j'ai donc demandé à mon groupe de ne pas voter le budget et il l'a fait. Pourquoi? Parce que nous nous étions plongés dans les débats du 22 décembre 1922 à la Chambre des députés et du 24 juin 1923, ici même, qui s'étaient conclus par la création du budget annexe des postes et télégraphes, un budget annexe que l'on doit, mes chers collègues, à Marcel Sembat et à tous les élus socialistes de l'époque. Il leur a fallu dix-neuf rapports, mes chers collègues, donc beaucoup de volonté, entre 1904 et 1923, pour y parvenir. Et pourquoi? Quelle était donc leur finalité? Ne pas continuer à laisser échapper dans le budget général les bénéfices de la poste. Heureux temps où la poste faisait des bénéfices! Entre 30 et

59 millions de francs chaque année qui allaient se perdre dans le budget général. Nos collègues parlementaires socialistes de l'époque avaient calculé qu'ainsi plus de 400 millions de francs avaient disparu, alors qu'il y avait tout à faire — déjà — pour équiper le pays en téléphone. Il est bon de remonter quelquefois aux sources pour mieux juger du présent et de son caractère quelquefois pittoresque. Quoi qu'il en soit, quatre cents millions de francs lourds étaient donc partis se perdre dans le budget général au lieu d'être consacrés à l'équipement téléphonique du pays. Il fallait donc instituer un contenant étanche pour mettre un terme à cette hémorragie. Voilà la motivation initiale du budget annexe.

J'avais exposé à mes collègues que nous en arrivions aujourd'hui à une situation radicalement — pardonnez-moi l'adverbe (*Sourires.*) — inverse puisque le bénéfice des télécommunications servait à combler la perte de la poste et la perte des services financiers. Tout à l'heure M. le rapporteur Marzin, avec une conscience à laquelle je rends hommage, a dit : « En 1979, mes chers collègues, ... » — je l'ai dans la mémoire, je ne pense pas qu'il me démente — « ... vous pouvez être assurés qu'une fois encore le bénéfice des télécommunications permettra de combler la perte de la poste et la perte des services financiers. » J'ai bien entendu, n'est-ce pas, monsieur Marzin ?

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis. Oui.

M. Etienne Dailly. Eh ! bien c'est contre cette situation que nous nous étions élevés parce que la perte de la poste est — vous le savez — en très grande partie le fait de l'acheminement à prix réduit de la presse.

Certes, personne ne songerait à souhaiter que ces prix réduits soient supprimés. Il est tout à fait souhaitable, dans un pays démocratique, que la pensée, particulièrement la pensée politique, puisse être véhiculée quotidiennement à un prix qui permette à tous les citoyens d'être informés sans pour autant mettre les journaux en faillite. Ils ont déjà tant de mal à vivre !

Seulement, il s'agit de savoir si c'est bien le budget annexe des postes et télécommunications qui doit supporter cette charge ou si elle devrait faire l'objet d'un virement du budget général au budget annexe en provenance, à l'époque, du ministère de l'information ou en provenance, aujourd'hui, du ministère de la culture et — puisqu'il s'intitule ainsi — « de la communication ».

Et puis, il y avait les services financiers et les services financiers — ah ! mesdames, messieurs, c'était à peine honnête, cela ne l'est d'ailleurs pas beaucoup plus aujourd'hui — c'est le moyen pour l'Etat de bénéficier de l'encours des chèques postaux soit environ 46 000 milliards d'anciens francs à un taux qui était alors de 1,5 p. 100, c'est-à-dire à un taux très largement inférieur au coût de la gestion. Il n'y a pas une banque qui se serait chargée de gérer des comptes dans ces conditions-là. Moyennant quoi, la perte était énorme. Je sais bien que, depuis 1977, l'Etat donne 3,3 p. 100, ce qui n'empêche pas encore la perte — c'est un début de rattrapage, certes, mais nous sommes toujours en rouge — et qu'en 1978 l'Etat devait donner 5 p. 100, ce qui nous laisse encore en rouge, n'est-ce pas messieurs les rapporteurs ? Je vous remercie d'opiner. (*Sourires.*)

Par conséquent la situation ne s'est toujours pas redressée et nous continuons à vivre avec un budget annexe totalement dévoyé de sa finalité première puisque, loin de retenir les bénéfices de l'institution des postes et télégraphes, il prend à sa charge ce qu'on n'injecte pas en son sein, en provenance du budget général. En d'autres termes, on fait payer à l'usager des postes et télécommunications ce qui devrait l'être par les contribuables. Et on empêche du même coup le ministre des postes et télégraphes de consacrer aux investissements des télécommunications les sommes qui, normalement, devraient y revenir. Voilà pourquoi en un premier temps nous avons, deux ans de suite, refusé de voter votre budget.

Il y a aussi la caisse d'épargne qui, loin de rattraper le déficit des chèques postaux, ne fait que l'aggraver. Dès que l'Etat remontait le taux d'intérêt des caisses d'épargne — car il était seul maître des taux — c'est le budget annexe qui faisait aussi les frais d'opérations, ce qui est encore une constatation singulière.

En 1974, à cause de la grippe que j'évoquais, je suis resté silencieux.

En 1975, j'ai essayé de pratiquer une autre méthode. Je me suis efforcé de brandir à mon excellent ami M. Aymar Achille-Fould, un ami de quarante ans, de surcroît à l'époque un mar-

ginaliste radical et que j'avais donc toutes les raisons de vouloir épargner, la menace d'une proposition de loi tendant à créer une société nationale des télécommunications — au même titre que EDF, GDF ou la SNCF, pourquoi pas ? — et qui, par conséquent, serait non seulement un service public, mais aussi un établissement public.

M. Aymar Achille-Fould m'a supplié, avant la séance, de « retirer mon ours », ce que j'ai fait finalement, tout en reprenant à cette tribune le détail des motifs qui font que, au moment où nous affrontons une économie de marché, non seulement mondiale, mais singulièrement, et dans ces mois prochains, européenne, il devenait essentiel que notre budget annexe des postes et télécommunications disposât enfin des crédits nécessaires à ses investissements autrement que par voie d'emprunt. Parce que — je reviendrai là-dessus tout à l'heure et je vous le démontrerai ; les investissements — M. Marzin tout à l'heure nous a annoncé d'autres emprunts pour l'année prochaine — sont financés par voie d'emprunt puisque l'on compense les pertes de la poste et des services financiers — voire de la presse, voire des chèques postaux, voire de la caisse d'épargne — comme on assure la trésorerie de l'Etat, parce que qui devrait normalement être réservé aux investissements. Oui, pour les investissements, on emprunte d'ailleurs pour les trois quarts, au mieux pour un peu plus des deux tiers, en devises. Tout se passe donc comme si nous payions en dollars la perte de la poste, l'acheminement de la presse — eh oui ! ce n'est pas une caricature ! — ou le service de la trésorerie de l'Etat !

Alors, cette année, je me suis dit : « Puisque voter contre le budget cela n'a rien donné et que vos collègues de la culture, de l'économie et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'ont pas songé à abonder votre budget comme ils devraient pourtant le faire, puisque la proposition de loi tendant à créer la Société nationale des télécommunications me paraît soulever des problèmes, que vous êtes plus apte que moi à juger, à apprécier, à définir, à contourner, et c'est bien naturel, alors, je vais prendre un autre système, je vais déposer l'amendement qui vous a été distribué. »

Monsieur le président, je vais sans doute dépasser mon temps de parole, mais je n'interviendrai pas de nouveau pour défendre l'amendement dont il s'agit, si bien que dans votre grande mansuétude peut-être pourrez-vous cumuler le temps de parole auquel j'ai droit maintenant et les dix minutes auxquelles je pourrais avoir droit tout à l'heure. Je vous présente cette demande avec la déférence que je vous dois et la timidité qui m'anime. (*Rires.*)

M. le président. J'y souscris.

M. Etienne Dailly. J'ai donc choisi une autre méthode. Elle consiste à déposer un amendement stipulant qu'« à compter du 1^{er} janvier 1980 » — je vous donne, monsieur le ministre, du temps, je vous donne toute l'année pour mettre cela au point — « le budget annexe des postes et télécommunications s'intitulera budget annexe des télécommunications et ne retracera plus en dépenses et en recettes que les opérations relatives à la branche télécommunications. »

« A compter de la même date, les dépenses et les recettes relatives aux branches postes et services financiers seront prises en charge par le budget général. »

En d'autres termes, je ne change rien à vos structures. Vous restez le ministre des postes et télécommunications. Seulement, vous gérez deux budgets : un budget annexe qui vous permettra de financer les télécommunications, y compris leurs investissements, et une part du budget de l'Etat, qui vous permettra de financer les postes, les services financiers et, par conséquent, de prendre au sein même du budget de l'Etat ce que l'on ne veut pas vous donner par abondement de votre budget annexe, donc particulier, autonome et étanche.

Pourquoi est-ce que j'en viens là après deux ans de silence : en 1976 et en 1977 ? Eh bien ! je fais cela pour quatre motifs.

D'abord, parce que j'ai lu un article dans *Le Monde* du 6 septembre 1978, intitulé « Le budget des postes et télécommunications pour 1979 » et sous-titré « La fin des beaux jours ». Dans cet article, on nous dit : « Les beaux jours budgétaires des PTT sont finis. Grâce à la priorité accordée, en 1975, au téléphone, le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications semblait ignorer » — je sais bien que vous n'en ignorez rien — « les restrictions qui affectaient les autres budgets. Pour la première fois depuis des années, les PTT voient diminuer le mon-

tant des autorisations de programme des télécommunications, qui reviennent de 25,7 milliards de francs à 24,5 milliards de francs, soit une diminution de 4,8 p. 100. « Cette « disgrâce » est due à l'exigüité du marché financier » — monsieur Marzin, les emprunts pourront-ils se réaliser ou non ? On parle d' « exigüité du marché financier ! » — « et à la montée en puissance du programme nucléaire. En effet, le Premier ministre a estimé que la ponction des télécommunications sur le marché financier intérieur devait décroître et qu'il était malsain pour la balance des paiements de l'autoriser à accroître ses appels aux capitaux étrangers. »

Je me suis dit : « Tu es dans la droite ligne de la pensée du Premier ministre », ce qui, puisque j'appartiens à la majorité, ne fait, bien sûr, que me conforter dans mon sentiment et me donner une vigueur nouvelle pour reprendre ce combat.

Voilà déjà une première raison, parce que je ne vois pas bien comment vous allez pouvoir faire face aux tâches nouvelles — je vais y venir, et ce sera ma seconde raison — et aux besoins nouveaux en équipement des télécommunications, alors que, précisément, les autorisations de programme sont diminuées.

Parce que le téléphone, mes chers collègues — la voici ma seconde raison — ce n'est pas tout le téléphone ! Ce n'est pas toutes les télécommunications ; il y a, bien entendu, le télex, nous le savons de longue date, et ce n'est pas le domaine dans lequel nous avons le plus de retard, je m'empresse de le dire ; mais il y a aussi la télécopie, il y a aussi le branchement du poste de télévision sur le réseau de téléphone, comme cela devrait être réalisé dès 1980. Et puis, comme l'a montré le rapport de M. Simon Nora et M. Alain Minc, dont je ne saurais trop recommander la lecture, il existe aussi la télématique, toute la télématique, c'est-à-dire l'association des réseaux de transmission aux ordinateurs. Et vous comprenez déjà toute l'incidence qu'elle peut avoir sur l'économie de notre pays.

Personne ne croira que l'économie française pourra fonctionner dans des conditions compétitives normales dans les années qui viennent si tous les efforts nécessaires ne sont pas accomplis en cette matière.

C'est tellement vrai que de nombreux autres pays sont très en avance sur nous à ce sujet, notamment l'Allemagne et le Japon.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat — car tout n'est pas critique dans mon propos et, vous le sentez bien depuis le début de mon intervention, je ne cherche finalement qu'à vous aider, comme j'ai d'ailleurs cherché à aider vos prédécesseurs en votant contre leur budget, mais c'était plus brutal — je voudrais vous dire que l'autre jour, j'ai suivi du fauteuil et avec intérêt le débat qui s'est instauré ici à propos de la taxe sur la valeur ajoutée de Transpac. Je ne veux pas rouvrir en cet instant ce débat. Je ne sais pas si toutes les garanties ont bien été prises contre toute privatisation ultérieure ; je ne sais pas si tout le réseau appartient bien à l'Etat, s'il continuera bien de lui appartenir, s'il n'est que concédé et s'il l'est dans des conditions qui vous laissent tous les moyens d'exercer votre contrôle, car si tel n'est pas le cas, alors je le regretterais, car je considère que dans ce domaine aussi, on doit demeurer fidèle à la notion de service public. Je ne sais pas non plus si, au plan technique, il fallait ou il ne fallait pas réaliser le réseau Transpac, mais si tel est bien le cas, alors on ne peut pas placer Transpac dans des conditions de non-concurrence à l'égard de l'étranger.

Votre administration ne pouvant facturer à Transpac la TVA, Transpac ne pourra la récupérer, alors qu'elle devra, elle, la facturer à ses clients, si bien que finalement, dans les prix de Transpac, elle sera comptée deux fois, ce qui ne rendra pas Transpac compétitive. C'est évident, si bien qu'il faut trouver quelque chose, je ne sais pas quoi, mais la situation ne peut certainement pas demeurer ce qu'elle est. Je ferme cette parenthèse.

Les télécommunications vont donc devenir, qu'on le veuille ou non, le point de passage obligé des ordinateurs. Elles le sont déjà, chaque fois qu'ils veulent communiquer entre eux. L'implantation et la gestion des réseaux commanderont — et vous le savez bien — la plupart des effets économiques, industriels et sociaux de la nouvelle informatique.

Je dirais plus, la capillarité des télécommunications peut même faciliter l'aménagement du territoire, et il s'ouvre là une nouvelle dimension à la DATAR. Quant aux tarifs, ils vont, que vous le vouliez ou non, arbitrer les intérêts respectifs des grandes et des petites entreprises. Ils vont aussi freiner ou faciliter l'accès des ménages aux nouveaux services et déterminer, par conséquent, leur rentabilité, si bien que c'est la politique des réseaux

qui va décider si la télématique va demeurer — ce que je ne souhaite pas, et vous non plus sans doute — l'activité de quelque puissante féodalité ou bien si, au contraire, elle va se diffuser démocratiquement.

Seulement, cette politique suppose un projet à long terme de la part de l'Etat, de vigoureuses capacités d'arbitrage et des organismes d'exécution dynamiques, souples, attentifs au marché. Je ne crois pas que ces préalables soient aujourd'hui satisfaits. Je pense que l'Etat disperse ses efforts. L'enjeu mériterait pourtant que l'on s'y prenne autrement. J'en veux pour preuve — et c'est la troisième raison pour laquelle je me suis décidé, hier soir tardivement, à quelques minutes de la fin du délai, à déposer un amendement — un article du journal *Le Monde* du 2 décembre annonçant un conseil restreint auquel j'ai constaté que vous n'assistiez pas, monsieur le ministre, parce que vous n'étiez sans doute pas encore rentré de Chine, mais où votre directeur général des télécommunications vous représentait. Si j'ai bien lu la presse, un conseil restreint s'est donc réuni jeudi à l'Élysée, pour arrêter en quelque sorte les mesures à prendre sur l'informatisation de notre société et pour porter, dans cette perspective, l'équipement téléphonique français au niveau du peloton des nations les mieux équipées, telles que les Etats-Unis, la Suède et le Japon, précise le communiqué.

Cela signifie sans doute, messieurs les rapporteurs, d'abord que le montant des investissements annuels consacrés aux télécommunications devrait être maintenu au moins au niveau de 1978.

Voilà bien la troisième raison. J'ai, en effet, été fort impressionné par le fait que le Président de la République ait tenu à réunir ce comité restreint sur l'informatisation de la France. Cela donne les dimensions mêmes du problème qui nous est posé et auquel je m'efforce, mes chers collègues, de vous sensibiliser et, surtout, de sensibiliser le Gouvernement.

La quatrième raison — ah ! la quatrième raison ! — est probablement celle qui me tient le plus à cœur. J'éprouve, en effet, un certain sentiment de culpabilité quant au passé immédiat. Pourquoi ai-je ralenti mon effort ? Pourquoi ai-je, en 1976 et en 1977, disparu de cette tribune où je venais, année après année, soit proposer que l'on vote contre le budget, soit avec l'intention de déposer une proposition de loi quitte à y renoncer, comme j'ai été amené à le faire ? Pourquoi y ai-je momentanément renoncé ? J'ai eu tort.

J'ai eu tort car si l'on fait les comptes — je ne pense pas que ni les rapporteurs ni vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, me démentirez — on constate que de 1970, date à laquelle j'ai commencé à me préoccuper de ce budget, jusqu'à 1977 inclus — je n'ai pas les chiffres de 1978 — le déficit cumulé des chèques postaux a été de 8 543 millions de francs et le déficit cumulé des services financiers — car il faut également tenir compte de la caisse d'épargne, je l'ai dit tout à l'heure, qui vous permet de vous rattraper si le taux est en baisse, et devient une charge supplémentaire s'il est en hausse — le déficit global des services financiers, chèques postaux compris, est de 8 554 millions de francs lourds sur sept ans. Voilà la somme que le ministère des finances aurait dû vous donner et que vous auriez pu consacrer à vos investissements, ou plutôt que le ministère des finances aurait dû tout simplement vous donner, ce qui vous aurait permis de bénéficier de recettes suffisantes pour vos investissements.

De 1970 à 1977, les pertes cumulées de la presse ont été très exactement de 10 965 millions de francs, soit près de 1 100 milliards de centimes.

Comme il existe tout de même des services qui rapportent à la poste, son déficit global n'est que de 4 259 millions de francs. Mais les 10 965 millions de francs auraient dû, eux aussi, venir d'ailleurs.

Nous arrivons donc à un total de 19 500 millions de francs dont le budget annexe des postes et télécommunications aurait dû être abondé.

Or en 1975, 1976, 1977 et 1978 — si j'avais pu remonter jusqu'à 1970, vous verriez que le chiffre serait bien plus élevé — vous avez emprunté 21 500 millions de francs, dont l'équivalent de 15 000 millions de francs en dollars.

Comme je le disais au début de mon propos, vous avez donc emprunté en dollars très exactement l'équivalent de 15 000 millions de francs et au total 21 500 millions de francs, alors que le budget général vous doit 19 500 millions de francs.

Je sais bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que la conversation que nous avons est très difficile. Elle est aussi difficile que celle

que j'ai eue avant-hier soir avec Mme le ministre de la santé à propos de la retraite mutualiste des anciens combattants. Il aurait fallu trois personnes au banc du Gouvernement : le ministre des anciens combattants, qui a son mot à dire, le ministre de la santé, parce que les crédits figurent dans son budget, et le ministre du budget car c'est lui, en définitive, qui tient les cordons de la bourse.

Aujourd'hui, vous êtes seul à votre banc, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous sentez bien qu'au-delà de votre personne, je suis bien forcé de m'adresser à M. le ministre de la culture et de la communication — diffusion de la presse — et à M. Monory, ministre de l'économie — coût de la trésorerie de l'Etat.

Pardonnez-moi, mais au nom de la solidarité gouvernementale, il faut bien que je m'adresse à vous, et à vous seul. Cela ne me fait pas plaisir, parce que les reproches que j'articule ne vous sont pas adressés à vous et que vous les méritez d'autant moins que c'est vous qui en subissez les conséquences.

Que demandons-nous, et je me tourne là vers mes collègues socialistes ? Simplement que la volonté du législateur de 1923 ne soit pas dévoyée et que, par conséquent, l'Etat prenne à sa charge ce qui n'est pas à la charge des postes et télécommunications, que l'Etat ne fasse pas supporter aux usagers, en définitive à votre budget et finalement aux investissements des télécommunications, dans le contexte que je viens d'évoquer, ce qui, normalement, doit être payé par les contribuables.

Voilà ce que nous voulons à un moment où nous sommes parfaitement conscients — je l'ai bien senti au travers des rapports de nos collègues Perrein et Marzin et des renseignements que j'ai pu recueillir ici ou là — que, dans les prochaines années et compte tenu des décisions du conseil interministériel restreint de jeudi dernier, les dépenses pour le seul téléphone s'élèveront à 25 milliards de francs par an, plus, au départ, et au départ seulement, environ deux milliards de francs par an pour la télématique.

Mais, comme les recettes des télécommunications s'élèvent à 35 milliards de francs, nous pouvons avoir non seulement un budget parfaitement équilibré, mais encore un budget qui vous permette d'équiper le pays dans des conditions de délai qui seront finalement la chance de l'économie française.

Alors, il existe plusieurs solutions. L'Etat abonde le budget annexe. Mais il faut se rendre à l'évidence, cela ne marche pas. On vient ici, on demande, on supplie, on est écouté mais on n'est point entendu. C'est une première solution.

Une deuxième solution, c'est la proposition de loi tendant à créer la société nationale des télécommunications. Ce sera sans doute le point d'arrivée, mais cela ne peut être que l'aboutissement. C'est à vous, le responsable, d'y songer — vous êtes plus qualifié que personne — et d'en parler avec les syndicats, qui devront finir par comprendre — et la tâche ministérielle est, à cet égard, vaste, ingrate, difficile mais exhaustive — que c'est aussi le seul moyen de régler convenablement les problèmes de statuts et de salaires.

On se trouve, en effet, finalement, devant des professions qui, au départ, étaient ensemble et qui maintenant divergent pour devenir même concurrentielles. J'y reviendrai dans un instant dans ma conclusion.

Troisième solution : faire deux budgets annexes. Après tout, pourquoi pas un budget annexe des télécommunications et un budget annexe de la poste et des services financiers, mais dont il faudrait que vous assuriez l'équilibre ?

Enfin, dernière solution, que j'ai choisie : limiter le budget annexe aux télécommunications et rejeter au budget général la poste et les services financiers.

J'imagine ce que vous allez me répondre. Il n'y a, en effet, aucune raison, quels que soient votre talent et votre compétence, pour que vous me répondiez autre chose que ce que m'ont dit vos prédécesseurs. Ils m'ont déclaré que seule comptait l'unité du service des PTT. Après tout, c'est possible. Peut-être avaient-ils raison, mais alors, que l'Etat mette l'argent voulu dans le budget autonome et moi je n'insiste plus. Mais tant qu'il ne le fait pas... Et, soit dit entre nous, à l'argument lui-même, je réponds : je ne vois pas en quoi cette disposition d'ordre strictement budgétaire peut changer quoi que ce soit à l'organigramme, à la hiérarchie, au fait que vous resterez le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Vous aurez simplement deux budgets différents, l'un issu du budget général, l'autre qui sera annexe. Et voilà !

J'en viens à ma conclusion. Comme vous l'avez constaté, j'ai défendu par avance mon amendement. Le Sénat aura ainsi finalement gagné beaucoup de temps (*Sourires.*)

On me dira que, dans la perspective de la télécopie au sein des télécommunications, des activités de transmission d'écrits vont se développer, qui auront des répercussions sur l'activité postale. C'est sûr, c'est certain, et personne ne songe à le nier. Mais qu'y pouvons-nous ? Cela n'empêchera pas le développement de la poste. Aux Etats-Unis, cela ne l'a en rien ralenti.

Mais c'est bien là que surgit l'éternel vieux débat, celui de la cohabitation, dans un même ministère, de la poste, qui est une activité de main-d'œuvre, et des télécommunications, qui sont une entreprise aux investissements très coûteux.

L'évolution de la technique accentue le dilemme, c'est sûr. Les télécommunications, c'est certain, priveront à terme les postes de leur activité la plus rentable, le transport du courrier institutionnel, sur les axes les plus fréquentés. Les deux services vont être désormais non seulement différents, mais concurrents ; l'un va finalement connaître la stagnation ou même la régression, alors que l'autre va bénéficier d'une sorte de croissance. C'est un fait et on ne discute pas avec les faits.

Faut-il imaginer, pour la suite, la séparation des deux administrations ? Ce n'est pas encore mon problème. Et puis ce sera à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous le dire. Tout ce que je demande, c'est que les censeurs budgétaires que nous sommes et que nous devons être n'aient plus à s'insurger. Par conséquent, si vous ne voulez aborder aucune de ces étapes, ni la création de deux budgets annexes, ni la création d'un budget annexe des télécommunications et le report du reste dans le budget général, ni, un jour, la séparation des administrations, alors, obtenez de vos collègues l'argent nécessaire pour que nous n'ayons pas à nous poser de problèmes pour que nous puissions attendre avec sérénité l'heure que le Gouvernement choisira pour procéder à la réforme à laquelle, vous le savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'échapperez pas.

Je dirai en conclusion qu'une administration ne peut pas, je le sais fort bien, s'imposer du jour au lendemain une révolution mais que, poussée par la volonté du politique, elle peut, en revanche, se transformer. Et lorsqu'elle a le privilège d'avoir à sa tête un responsable de votre qualité, monsieur le secrétaire d'Etat, elle ne devrait pas en laisser passer l'occasion, parce que ce sera sa chance ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le président, M. Dailly a beaucoup de talent mais il m'appartient, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, de dire que la commission est opposée à l'amendement qu'il a déposé.

M. Etienne Dailly. Il n'est pas appelé !

M. le président. Nous n'en sommes pas encore là !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. M. Dailly connaît parfaitement le règlement du Sénat, mais il l'a légèrement contourné en défendant son amendement avant que celui-ci ne soit appelé. Qu'il me permette donc d'en faire autant et de dire que la commission des finances ne saurait le suivre sur ce chemin.

Lorsque j'ai défendu mon rapport devant la commission des finances, je me suis placé uniquement dans l'optique de la loi de 1923. Si M. Dailly maintenait son amendement, je serais obligé de lui répondre avec d'autres arguments que ceux qu'il a avancés. Il y a beaucoup de sophismes dans les propos qu'il a tenus et un certain nombre des réflexions qu'il a faites mériteraient des explications car elles ne reposent pas sur des faits très précis.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pour la troisième année consécutive, je viens présenter, devant le Sénat, le budget des postes et télécommunications.

Ce projet de budget qui vous est soumis manifeste cette continuité dans l'action gouvernementale. C'est elle qui rend possible, grâce à la priorité accordée depuis trois ans au développement des PTT, un effort d'équipement sans précédent dans aucun pays.

Avec 56,1 milliards de crédits de fonctionnement, 26,1 milliards d'autorisations d'engagement pour les investissements et 11 250 créations d'emploi, ce budget est à nouveau, cette année, l'un des tout premiers budgets civils de l'Etat, et je remercie M. Cherrier de l'avoir souligné.

Je tiens à remercier tout spécialement MM. Marzin et Perrein pour la clarté et la précision de leurs exposés, que leur permet, d'ailleurs, la remarquable connaissance qu'ils ont des problèmes dont j'ai la lourde charge.

A ce propos, puisque j'en suis aux remerciements, je remercie également M. le président Dailly des propos trop aimables qu'il a bien voulu tenir à mon égard ; mais peut-être *in cauda venenum !* (Sourires.)

Je m'efforcerais de répondre, au cours de mon exposé, aux préoccupations qu'ils ont exprimées les uns et les autres, ainsi qu'à la plus grande partie des questions qui ont été posées à l'occasion des différentes interventions.

Je rappellerai tout à l'heure les aspects les plus importants du projet de budget qui vous est soumis et qui en font, je ne dis pas un bon budget, mais un budget acceptable compte tenu des contraintes exigeantes à l'intérieur desquelles il doit s'inscrire. Mais je voudrais auparavant évoquer rapidement quelques aspects essentiels de la politique que je conduis, et que ce budget me permettra de poursuivre.

Je soulignerai quatre orientations majeures qui guident mon action à la tête de ce ministère des PTT, service public dont l'unité, je tiens à le répéter une fois de plus, n'est pas et ne sera pas remise en cause.

La première concerne la modernisation et l'amélioration du service rendu.

S'agissant, d'abord, des télécommunications, le programme d'équipement téléphonique accéléré dans lequel notre pays s'est engagé depuis trois ans sera poursuivi à un rythme soutenu : le parc de lignes principales atteindra 13,5 millions de lignes à la fin de 1979, contre, vous le savez, 10 millions de lignes à la fin de 1977.

Il s'agit là — reconnaissons-le — d'un effort de rattrapage absolument prioritaire, décidé d'ailleurs dans le cadre du VII^e Plan, et qui devrait nous permettre de disposer, dans quelques années, d'un réseau téléphonique comparable à celui des grands pays industrialisés, ce que M. Ferrant a eu raison de souligner.

Cette priorité a d'ailleurs été à nouveau confirmée — c'est vrai, monsieur Dailly — jeudi dernier, à l'occasion du conseil restreint consacré à l'informatisation de notre société.

Au-delà de ce programme général de production, un vigoureux effort de modernisation sera poursuivi, tant au niveau du réseau que des équipements et des services offerts.

Cet effort se justifie par une double nécessité d'améliorer la qualité du service mais aussi — j'y insiste beaucoup car tous les intervenants en ont parlé — de limiter au maximum certaines réductions d'emplois dans l'industrie des télécommunications.

Ce problème de l'évolution de l'emploi dans l'industrie du téléphone est pour moi, je vous prie de le croire, une préoccupation essentielle, et je répondrai aux inquiétudes exprimées par vos rapporteurs, MM. Marzin et Perrein, ainsi que par beaucoup d'entre vous.

Voyez-vous, l'effort exceptionnel d'équipement fait depuis trois ans a permis un développement rapide de la production dans les industries concernées — il ne faut pas l'oublier.

Nous entrons maintenant dans une seconde phase, où la production commence à se stabiliser.

Enfin, lorsque les objectifs fixés par le Plan seront complètement atteints, la production connaîtra, c'est fatal, une certaine stabilisation.

Si cette évolution a permis un accroissement très sensible du nombre d'emplois depuis trois ans, elle conduit incontestablement à des problèmes d'emploi dans le court terme.

C'est à partir de ces considérations que nous avons fait, en 1976 — après avoir beaucoup réfléchi à ces problèmes — et confirmé, cette année, le choix délibéré en faveur de la commutation électronique. Tout en étant plus performante et plus économique, cette technique nous permet d'envisager à la fois un développement important des exportations et aussi la produc-

tion de nombreux produits nouveaux, c'est-à-dire — je le dis à MM. Perrein et Malassagne qui ont évoqué ce sujet — d'apporter la seule véritable réponse aux problèmes d'emploi qui se posent à cette industrie.

Toute politique — je vous le dis en toute honnêteté, monsieur Cherrier — qui, en refusant l'innovation, reviendrait à maintenir plus ou moins artificiellement des productions dont on sait qu'elles sont déjà dépassées par l'évolution technologique, conduirait, en réalité, à ralentir le développement de la demande intérieure, interdirait rapidement toute exportation, et poserait à court terme des problèmes d'emploi bien plus graves que ceux que nous pouvons prévoir.

En d'autres termes, il faut nous donner les moyens de conduire le changement pour ne pas avoir à le subir. C'est tout le sens de la politique que je poursuis dans ce domaine.

Je préciserai, à l'intention de M. Marzin, que le Gouvernement a pris le soin d'annoncer, dès 1976, sa décision de passer progressivement jusqu'en 1982 à la technologie purement électronique. Il est clair que, dans une telle situation, il appartient aux entreprises — et elles en sont bien conscientes — de prendre toutes les initiatives nécessaires pour assurer leur reconversion vers les produits d'avenir dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Le Gouvernement examinera d'ailleurs avec la plus grande attention les situations les plus difficiles et s'efforcera de trouver, dans chaque cas, en liaison avec les industries concernées, des solutions qui permettent de maintenir le nombre global d'emplois dans les régions considérées. C'est le cas, en particulier, de la Bretagne, dont la vocation électronique devra, de toute évidence, être renforcée — je vous le confirme, monsieur Marzin.

S'il est la seule attitude réaliste face aux problèmes d'emplois, ce choix en faveur des technologies d'avenir permet également la poursuite d'une amélioration constante du nombre et de la qualité des services rendus aux usagers.

C'est ainsi que, grâce au développement de la commutation électronique, l'année 1979 sera le point de départ de la facturation détaillée. Ce nouveau service pourra être progressivement offert aux abonnés raccordés aux nouveaux centraux et, bien sûr, à ceux qui en feront la demande.

Les progrès continus réalisés dans la commutation comme dans la transmission permettent une amélioration régulière de la fiabilité des communications : l'indice global de qualité de service, qui était de 57 p. 100 à la fin de 1975, est passé à 71,3 p. 100 à la fin de 1977, et il dépassera 80 p. 100 à la fin de l'année prochaine.

D'autre part, je rappellerai que l'automatisation du réseau sera complètement achevée à la fin de l'année 1979 : tous les abonnés, où qu'ils soient, auront accès à ce service automatique moderne et de qualité : il s'agit là d'une étape essentielle.

Quant aux produits nouveaux, c'est-à-dire au développement de ce qu'il est convenu d'appeler la télématique, je ne ferai qu'évoquer les produits et services déjà opérationnels comme Eurosignal, le Radio Téléphone et la Télé-Conférence. Je rappelle le lancement, le 7 novembre dernier, du service public de télécopie automatique, Telefax, ainsi que l'ouverture prochaine, dans quelques semaines, du réseau Transpac. Ce réseau public de commutation des données permettra, en particulier, un accès plus facile des petites et moyennes entreprises à l'informatique. S'appuyant sur ce réseau de pointe du savoir-faire français, des services nouveaux seront développés en 1979 : le service téléinformatique touristique, le centre de commutation de messages bancaires, le service Simplexcom.

Cet effort de modernisation est loin de concerner uniquement les télécommunications. La poste, de son côté, conduit depuis plusieurs années et poursuivra en 1979 un important effort d'équipement destiné à améliorer les conditions de travail, à développer la productivité et à accroître le nombre et la qualité des services rendus à notre clientèle.

Au premier rang de ce programme, vous le savez, il y a le plan de modernisation des services du tri, décidé dans le cadre du VII^e Plan, et jusqu'à présent strictement respecté. En 1979, les deux tiers du budget d'équipement seront consacrés à cette action. A la fin de l'année prochaine, vingt-neuf centres de tri seront équipés en matériels automatiques, dont douze en Ile-de-France et dix-sept en province, ce qui permettra d'assurer, par le tri mécanique, environ 27 p. 100 du courrier « mécanisable », qui représente approximativement l'ensemble des lettres de moins de vingt grammes. Le public devrait donc, dès l'année prochaine, commencer à en percevoir les résultats, dans une amélioration des délais et de la régularité du service postal.

Par ailleurs, je me suis efforcé, depuis 1976, d'améliorer le parc des bureaux de poste, soit en procédant à des constructions nouvelles, soit en rénovant profondément les constructions existantes. En 1979, de nouveaux bureaux de poste — pas suffisamment à mon gré, je ne vous le cache pas — seront construits et d'autres seront réaménagés.

Dans le même temps, un programme ambitieux d'équipement se poursuit pour améliorer très sensiblement la qualité des prestations fournies au public dans les bureaux et réduire notamment l'attente aux guichets.

Les terminaux de guichet sont sur le point de devenir une réalité pour les usagers.

Dans la région des Pays de Loire, l'installation de ces nouveaux matériels va commencer et le système deviendra progressivement opérationnel à partir du début de l'année prochaine.

Pour la région parisienne, l'équipement sera échelonné sur les années 1979, 1980 et 1981 ; 150 terminaux, dont 120 pour la région parisienne, seront achetés en 1979. Au total, fin 1981, dans ces deux régions, 414 bureaux seront dotés de 643 terminaux qui permettront aux usagers de réaliser, par accès direct à leur compte d'épargne ou à leur compte courant, toutes les opérations qui, jusqu'à présent, étaient limitées dans leur montant ou nécessitaient un délai de plusieurs jours pour leur réalisation.

Je tiens à souligner qu'à l'issue de la période expérimentale réalisée à Nantes pendant deux ans, il est apparu que cette nouvelle exploitation recueillait pleinement l'adhésion de la clientèle.

Mais l'effort d'investissement ne permettra pas à lui seul de résoudre tous les problèmes qui se posent aujourd'hui à la poste, en France comme d'ailleurs dans les autres grands pays industrialisés, cela est évident. Ce grand service public, qui joue un rôle absolument essentiel — et qui doit continuer à le jouer — pour toute la vie du pays, souffre d'une crise d'identité et de confiance dans son avenir. A côté des problèmes qui sont ceux d'une très grande entreprise de main-d'œuvre, cette crise de confiance s'explique par le sentiment que la poste serait condamnée à terme par le développement et la généralisation inéluctable des techniques modernes de communication. Et ce qui a été écrit — pas toujours, pour la poste, de façon objective — au cours des derniers mois, dans certains rapports, à propos de la « Télématique », a contribué à accentuer encore ces craintes.

Or, je le dis de la façon la plus claire, la plus nette, en toute honnêteté intellectuelle, si cette inquiétude se comprend, elle ne me semble pas du tout justifiée.

L'observation de la situation des pays étrangers, notamment des Etats-Unis et du Japon, ne laisse en rien présager que les nouveaux modes de relations risquent de bouleverser brutalement les structures actuelles du marché de la communication.

Et la poste, de son côté, loin de redouter le développement de ces nouvelles techniques, doit résolument — et je vais m'efforcer de le faire — se tourner vers l'avenir et, par conséquent, chercher à en tirer tout le parti possible pour développer ses propres prestations.

C'est ainsi que sera ouvert, au milieu de l'année prochaine, un service de « téléposte » entre la France et les Etats-Unis, qui permettra de remettre à un destinataire de New York une correspondance écrite deux heures avant à Paris.

Il n'en demeure pas moins que la solution des problèmes actuels de la poste passe par une nouvelle définition de ses missions, de ses objectifs et par conséquent de ses moyens y compris de ses moyens financiers. Ce qu'il faut, c'est confirmer et conforter les hommes et les femmes qui constituent ce service dans la foi en eux-mêmes et en leur avenir, ce qui a toujours été l'une des composantes essentielles de ce que nous appelons l'esprit postier.

Tel est l'objet du nouveau cadre de relations entre la poste et l'Etat, auquel je réfléchis actuellement et que je proposerai au Gouvernement dès le mois de janvier 1979.

Ce sera, au cours des prochains mois, tant en faveur des postiers que des usagers, ma tâche prioritaire.

La seconde orientation majeure de mon action est relative à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels. Responsable d'une administration de près de 450 000 personnes, vous comprendrez qu'il s'agit là, pour moi, d'une préoccupation majeure.

Certes, le chemin parcouru est déjà considérable et je n'en citerai pour exemple que les services du tri postal, dont l'amélioration, ces dernières années, a été rendue possible grâce au plan d'action prioritaire en cours d'exécution.

La création de centres spacieux, de taille plus humaine, mieux aménagés, climatisés et insonorisés qu'ils ne l'étaient, permet aux agents de travailler désormais dans un cadre beaucoup plus agréable que dans les anciens centres. La mise en œuvre de diverses mesures techniques spécifiques améliore très nettement les conditions d'hygiène. La construction de salles spécialisées par atelier, de dimension favorable à l'instauration d'une ambiance humaine meilleure, doit permettre de combattre l'anonymat engendré par la concentration d'effectifs rencontrée dans les centres traditionnels.

Il n'est pas douteux qu'au terme de la réalisation du plan d'action prioritaire les conditions du tri postal seront totalement transformées ; un pas en avant déterminant aura été fait pour améliorer — ce qui est indispensable — les conditions de travail des agents.

Mais, de façon plus fondamentale encore, j'ai décidé d'aborder maintenant ce problème des conditions de vie et de travail dans les PTT en dépassant les seules conditions matérielles d'exercice du travail pour repenser un certain nombre de conditions juridiques de la profession de postier ou de télécommunicant.

Il ne suffit pas — c'est trop facile — de déplorer ce brassage perpétuel de provinciaux qui débent tous à Paris puis essayent par tous les moyens de se rapprocher de leur région d'origine. Il faut surtout en trouver les causes et s'interroger sur ce qui peut être fait pour y porter remède. Je sais que c'est très délicat. Cependant, si cela avait été simple, il y a longtemps que ce serait fait !

Ce n'est ni l'intérêt des agents déracinés, ni celui de l'administration, dont les services sont parfois désorganisés par la rotation excessive des agents d'exécution, de laisser se perpétuer la situation actuelle.

J'ai décidé de m'attaquer à ce problème et c'est, bien sûr, en étroite concertation avec les organisations professionnelles que je compte le résoudre.

D'une manière générale, je suis tenu par les dispositions interministérielles qui concernent l'ensemble de la fonction publique à laquelle postiers et télécommunicants appartiennent à part entière, et ils y sont, à juste titre, très attachés.

Mais cela ne doit pas nous dispenser de faire preuve d'imagination et je compte bien parvenir à définir un ensemble de mesures nouvelles qui, dans ce cadre maintenu, pourront être de nature à corriger ce que j'appellerai les « rigidités » actuelles.

Enfin, concernant les mesures catégorielles — je réponds là plus spécialement à M. Perrein — je suis de plus en plus persuadé que tout doit être mis en œuvre pour traiter au fond le délicat problème du « service général », qui se pose de façon très particulière dans les PTT. Sa solution est tout à fait nécessaire et urgente pour le bon fonctionnement du service, eu égard à la place très importante que tient cette catégorie de fonctionnaires, dans les services de la poste en particulier.

Vous avez évoqué, messieurs les rapporteurs, le problème des receveurs-distributeurs. Je puis vous donner l'assurance à l'un et à l'autre que nous ne les oublions pas. Nous avons déjà annoncé à leurs représentants nos projets, lesquels entrent dans le plan d'ensemble en préparation que je dois présenter au Gouvernement dès le mois de janvier.

Faute de temps, je n'ai voulu être ici ni exhaustif ni trop précis, mais je tenais à préciser devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, l'esprit dans lequel j'aborde ce problème.

J'ajouterais que je le fais avec la volonté d'aboutir. Dans les jours qui viennent, j'ai l'intention de proposer, à ce titre, aux organisations professionnelles représentatives de mon département ministériel un ensemble de mesures concrètes, assorti d'un calendrier d'exécution pour chacune de ces mesures.

J'aborderai maintenant la question du renforcement de la sécurité sur laquelle ont insisté MM. Perrein, Marzin, Ferrant, Minvielle et Cherrier, question dont la mort toute récente d'un receveur des postes à Marseille souligne la pénible actualité.

Malgré le courage dont font preuve nos agents, auxquels je rends ici le plus grand hommage, il s'agit d'un problème qui se pose à maints organismes, mais spécialement à la poste avec une acuité croissante. J'entends y faire face avec la plus grande fermeté, par tous les moyens qui sont à ma disposition.

Un effort sans précédent d'équipement des bureaux de poste en matière de sécurité est en cours de réalisation.

Les dépenses d'investissement destinées au renforcement de la sécurité ont atteint 22 millions de francs en 1977, 45 millions de francs en 1978 et se montent à 70 millions de francs dans le projet de budget qui vous est soumis pour 1979, ce qui représente un accroissement de plus de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Grâce à ces investissements, c'est au total près de 16 000 guichets répartis dans 5 130 bureaux qui seront protégés à la fin de l'année prochaine. Dans ce que nous considérons comme les zones à haut risque, ces guichets bénéficient d'une protection totale en verre pare-balles. Par ailleurs, à la fin de l'année prochaine également, des systèmes modernes d'alarme et de surveillance seront en place dans 5 250 bureaux.

Pour les transferts de fonds, les services disposeront de trois cents fourgons blindés. Sur l'ensemble des circuits les plus exposés, des liaisons radio permanentes sont organisées pour couvrir les déplacements des véhicules.

Je suis en mesure d'affirmer que l'effort réalisé dans le domaine de la sécurité commence à porter ses fruits.

Quant aux hold-up, la forte progression qu'ils connaissent depuis plusieurs années semble enrayerée et leur pourcentage de réussite diminue.

Mais il reste le problème le plus grave, celui de la protection des hommes, notamment en dehors des bureaux de poste.

Ce problème ne peut plus, dans ce cas, se résoudre par des dispositifs techniques. Il ne peut évidemment être question de faire suivre chaque préposé par un agent de police. Ce serait d'ailleurs imprudent et les préposés ne le souhaitent pas. Il convient donc de réduire au maximum les risques qu'ils encourent.

Dans ce but, j'ai demandé que les fonds transportés par les préposés soient limités, quitte à effectuer certains versements en plusieurs fois. Cela exige, bien entendu, l'aide et la compréhension des usagers, mais il en va de la protection de la vie des personnes.

J'ai également demandé, en accord avec mon collègue le ministre de l'intérieur, qui, comme moi, suit personnellement cette question, que la police et la gendarmerie renforcent leurs dispositifs de surveillance autour des bureaux et sur les itinéraires les plus exposés.

Les préfets viennent de recevoir instruction d'organiser systématiquement la protection au plan local.

J'en viens maintenant à la question du maintien et, je dois même dire, du développement de l'action des P. T. T. en milieu rural, question à laquelle la Haute assemblée est, à juste titre, particulièrement attachée. MM. Ferrant et Marzin s'en sont fait les heureux interprètes.

Avec ses 13 000 bureaux de poste hors des grandes villes et ses 30 000 préposés ruraux qui visitent chaque jour l'ensemble des foyers, même les plus isolés, la poste constitue un instrument absolument unique et irremplaçable d'une politique de présence de l'administration dans les zones rurales.

Mon action vise, d'abord, à adapter en permanence les implantations et les services rendus à l'évolution des besoins.

Cela se traduit notamment par une redistribution des catégories de bureaux existantes en fonction de l'importance et de la nature des communes.

En second lieu, je me suis efforcé d'améliorer la qualité et la rapidité des services rendus, tout en cherchant à réduire au maximum l'évolution des coûts.

Je mentionnerai notamment : la motorisation des tournées de préposés, maintenant achevée ; la mise en place, qui sera terminée à la fin de 1979, de 5 800 « distributeurs-guichetiers » dans les secteurs dépourvus d'établissement, ce qui autorise le préposé à effectuer au domicile des usagers un certain nombre d'opérations qui ne pouvaient jusqu'à présent être faites qu'aux guichets, formule qui se révèle particulièrement appréciée ; le développement des boîtes CIDEX, uniquement, je tiens à le préciser, notamment à MM. Cherrier et Minvielle, pour les personnes qui le souhaitent, et grâce à quoi — il faut le reconnaître, malgré les inconvénients que vous avez indiqués — l'heure de distribution peut être sensiblement avancée.

En troisième lieu, je soulignerai le caractère extrêmement prometteur, à mes yeux, des expériences menées depuis le début de l'année dernière et auxquelles M. Minvielle a fait allusion. Elles visent à valoriser au maximum l'exceptionnel instrument de contact entre l'administration et le public que constitue le réseau des bureaux de poste. Je veux parler des expériences de collaboration entre la poste et les autres administrations qui sont menées dans de très nombreux départements, à l'initiative des préfets, notamment avec l'agence nationale pour l'emploi, le ministère de l'intérieur et la direction générale des impôts.

À côté des services incontestables ainsi rendus aux populations rurales, la généralisation de ces expériences me paraît seule de nature à rentabiliser un réseau qui, si nous n'y prenons pas garde, serait, par certains aspects, surdimensionné par rapport aux besoins réels de la poste.

J'ajoute que son maintien intégral entraîne une charge supplémentaire importante pour les P.T.T. et qu'il faudrait la faire supporter par les administrations et par les organismes intéressés.

Un bilan global des expériences en cours sera prochainement établi. Il confirmera, j'en suis convaincu, tout l'intérêt de cette action qui permet à l'administration des postes de participer à l'effort mené au plan national pour lutter contre la dévitalisation des campagnes et y améliorer la qualité de la vie.

C'est un effort semblable qui est mené par les télécommunications pour accélérer la diffusion du téléphone en zones rurales. Je remercie M. Malassagne de l'avoir rappelé.

En 1979, 518 000 lignes en zones rurales seront construites, dont 240 000 lignes isolées, soit une augmentation de 21 p. 100 par rapport aux réalisations de 1977 et — c'est plus significatif en pourcentage qu'en valeur absolue — de 340 p. 100 par rapport à celles de 1975.

Le délai moyen — je dis bien : moyen — de raccordement est aujourd'hui voisin de huit mois, contre seize mois et demi en 1974.

Certes, l'abaissement régulier du délai moyen n'empêche pas que, dans certaines régions rurales à faible densité d'habitation, les délais soient sensiblement plus longs et même encore trop longs.

Toutefois, la disparité des délais, elle-même, diminue régulièrement, ce qui traduit un effort relatif plus élevé dans les régions où l'équipement téléphonique est le plus en retard. Cette action sera — je m'y engage — poursuivie avec ardeur.

Cet effort considérable — car bien évidemment ces lignes rurales, souvent les plus longues sont aussi les plus coûteuses — s'accompagne d'une attention toute particulière portée au problème de la préservation de l'environnement.

Je voudrais, à cette occasion, répondre plus longuement que je n'avais pensé le faire sur le problème des poteaux téléphoniques qu'a évoqué M. Malassagne. Il est certain, en effet, que l'impact sur le paysage des lignes aériennes — spécialement lorsqu'elles sont supportées par ces vilains poteaux métalliques — est parfois, je peux même dire toujours, néfaste, et il est normal que cette question nous préoccupe tous à différents titres.

La consommation de poteaux téléphoniques par les télécommunications a subi une forte croissance à partir de 1974 ; cette progression était liée à l'effort considérable de rattrapage amorcé à cette époque. Nous entrons, il faut bien le reconnaître, à l'heure actuelle, dans une phase où les besoins en poteaux sont décroissants ; cela résulte notamment de la fin des programmes d'automatisation, du développement accéléré de la technique d'enfouissement des câbles — à l'emploi de laquelle nous avons été poussés par les critiques que suscitaient les poteaux métalliques, mais aussi les poteaux en général ; et les résultats qui ont été obtenus dans ce domaine, l'ont peut-être été plus rapidement que nous ne le pensions.

Mais vos propos m'ont impressionné, monsieur Malassagne, parce que vous vous êtes exprimé avec compétence et, je l'ai bien senti, avec passion.

Je tiens, devant le Sénat, à prendre l'engagement que les prévisions de commandes de poteaux de bois pour les trois années à venir feront l'objet d'un programme triennal qui portera sur les années 1979 à 1981 et qui sera élaboré par un groupe de travail commun à mon département ministériel, au

ministère de l'agriculture et au ministère de l'environnement et du cadre de vie. Ce programme permettra, comme vous en avez exprimé le désir, aux industries qui fabriquent des poteaux de bois de s'adapter et de prévoir la reconversion vers d'autres débouchés de leur activité actuelle, qui va fatalement régresser.

J'ajoute que, quel que soit le développement du recours aux câbles enterrés et de l'utilisation des appuis communs avec EDF, la partie terminale des lignes d'abonnés en zone rurale continuera d'être installée exclusivement avec des poteaux de bois.

A côté de l'ensemble de ces actions, qui manifestent l'importance de l'effort accompli tant par la poste que par les télécommunications pour favoriser le développement des zones rurales, je voudrais souligner la contribution significative de mon administration à la politique d'aménagement du territoire. Cette contribution se manifeste en particulier à travers le nombre des opérations de décentralisation en province qu'elle a réalisées au cours des dernières années.

A ce point de mon propos, je répondrai à certaines préoccupations exprimées par M. Ferrant et relatives à la mise en place, à titre expérimental, de délégués interrégionaux des télécommunications.

Cette expérience n'a d'autre objet, en réalité, que d'améliorer la programmation des investissements et le contrôle de gestion en déconcentrant certaines des activités de la direction générale pour les rapprocher des organes d'exécution. Pour être plus précis, je tiens à dire que les attributions actuelles des directions régionales ne seront nullement modifiées et que, pour les plus importantes d'entre elles, la déconcentration interne se poursuit.

De même, la représentation des services vis-à-vis des préfets, de région ou de département, et des collectivités locales ne sera pas modifiée.

Dans un an, je dresserai le bilan de cette expérience afin d'en tirer les conclusions qui s'imposeront.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, quelques-unes des orientations majeures qui guident l'action que je conduis et que je voulais rappeler devant vous.

J'en viens maintenant aux principales caractéristiques du projet de budget de 1979 qui vous est soumis aujourd'hui.

Dans un contexte général encore marqué par la nécessité de confirmer l'assainissement de notre économie, ce projet manifeste une fois de plus — je l'ai dit tout à l'heure — l'intérêt majeur que le Gouvernement continue d'accorder au développement des P. T. T. : le total des dépenses atteindra 80,8 milliards de francs, en progression, vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, de 15 p. 100 par rapport au budget de 1978.

Les autorisations d'engagement relatives aux investissements atteindront 26,1 milliards de francs.

S'agissant des télécommunications, les crédits de paiement continueront d'augmenter de 15,5 p. 100. Néanmoins, le montant des investissements autorisés pour 1979, soit 24,5 milliards de francs, marque, c'est vrai, une légère réduction par rapport au chiffre exceptionnellement élevé, il faut le reconnaître, atteint l'année dernière.

Malgré cela, la direction générale des télécommunications — et je l'en félicite — sera en mesure d'atteindre l'année prochaine les objectifs de production arrêtés dans le cadre du VII^e Plan, qui correspondent, je le rappelle, pour 1979, à l'existence d'un parc de 13,5 millions de lignes principales.

Cette amélioration de productivité tient aux efforts permanents réalisés par les télécommunications, et qui se traduisent notamment par une meilleure utilisation des infrastructures de commutation et de lignes, par une diminution des stocks, grâce à l'amélioration des techniques de prévision et au développement de la gestion informatisée, et par une diminution des prix de la commutation, permise par le passage progressif à l'électronique. Par conséquent, avec moins d'argent que prévu, nous pouvons installer le nombre de lignes téléphoniques prévues, ce qui est tout à l'honneur de l'administration des télécommunications.

Quant aux investissements de la poste, ils atteindront l'année prochaine 1 600 millions de francs. Ils permettront d'abord, en application du programme d'action prioritaire du VII^e Plan, la poursuite de l'effort exceptionnel d'équipement des centres de tri, auquel 987 millions de francs seront consacrés en 1979, ainsi

que la poursuite de la modernisation des bureaux de poste et des centres financiers et informatiques : en 1979, les centres de chèques postaux et les bureaux de poste verront leur équipement renforcé respectivement de 105 et 150 terminaux d'ordinateur.

Enfin, 393 millions de francs, dont 70 millions, je vous le rappelle, pour les seuls investissements de sécurité, seront consacrés au renforcement et à l'adaptation du parc des bureaux de poste.

S'agissant des dépenses relatives au personnel, et pour répondre rapidement à quelques problèmes évoqués notamment par M. Minvielle, je dirai que les créations d'emploi atteindront 11 250 unités, soit 3 250 à la poste — dont 1 550 titulaires — et 8 000 aux télécommunications — dont 7 000 titulaires. Certains d'entre vous — et je les rejoins presque — ont estimé insuffisant le nombre de créations d'emploi proposé pour la poste. Mais si ce nombre est celui que j'ai obtenu les années précédentes, je dois d'abord rappeler qu'il vient s'ajouter aux 18 000 emplois nouveaux créés entre 1976 et 1978 et qu'un tel rythme de croissance ne peut être éternellement maintenu.

Ensuite, je vous le rappelle, l'important effort d'équipement que nous conduisons depuis trois ans tant à la poste qu'aux services financiers doit permettre progressivement une certaine diminution du volume des tâches manuelles nécessaires au fonctionnement des services.

Cela dit, l'appréciation correcte de l'évolution des effectifs ne peut résulter que d'une vue d'ensemble de l'évolution des objectifs et de l'ensemble des moyens, notamment financiers, de la poste au cours des prochaines années.

Ce n'est, par conséquent, que dans le cadre du plan auquel nous réfléchissons actuellement que la question de l'évolution nécessaire de l'emploi peut être à mes yeux complètement et bien traitée.

Le programme de titularisation des auxiliaires, engagé dans le cadre du plan de résorption de l'auxiliarat de 1976, s'achèvera en 1979 par la titularisation de 7 010 auxiliaires : ce sont, au total, 44 000 auxiliaires qui auront ainsi été titularisés depuis 1976; ce qui représente, vous en conviendrez, un résultat tout à fait remarquable.

A ce propos, monsieur Lefort, on ne saurait dire honnêtement qu'il y a une réduction des crédits d'auxiliaires. Mais, bien évidemment, la titularisation de 44 000 auxiliaires depuis 1976 s'est accompagnée d'un transfert de crédits du chapitre des auxiliaires sur celui des titulaires.

Un effort particulier continuera d'être fait en faveur des personnels du service général, qui représentent plus de 150 000 fonctionnaires : comme en 1977 et en 1978, 30 p. 100 des emplois offerts seront créés en catégorie B. En outre, 1 500 emplois de catégorie C seront transformés en emplois de catégorie B.

Par ailleurs, les primes de rendement et de résultat d'exploitation seront sensiblement améliorées. Cette dernière, perçue à taux égal par l'ensemble des personnels, atteindra en 1979 2 365 francs.

Je voudrais répondre d'un mot à l'observation de M. Marzin relative au statut des chefs de centre.

Une réforme du statut des chefs d'établissement des postes et télécommunications est intervenue, vous le savez, le 1^{er} janvier 1978. Elle a amélioré la situation des receveurs et des chefs de centre de manière rigoureusement identique jusqu'au niveau de la classe exceptionnelle. Cependant, les chefs d'établissement des télécommunications ont, c'est vrai, le sentiment que les effets de la réforme ont été plus favorables pour certains de leurs collègues des services postaux. Les budgets futurs devront être mis à profit pour réaliser, par conséquent, le surclassement des établissements de télécommunications les plus importants.

Pour répondre à M. Minvielle sur le point particulier de l'augmentation des primes de rendement, je voudrais préciser que les 30 millions de francs supplémentaires inscrits chaque année au budget viennent s'ajouter aux majorations dues à l'érosion monétaire. C'est ainsi que, en quatre ans, la prime de rendement a été pratiquement multipliée par trois pour les auxiliaires et pour les déposés.

Une forte priorité continuera d'être accordée aux actions à caractère social; les investissements atteindront 333 millions de francs et les dépenses de fonctionnement 294 millions de francs, en progression de 15 p. 100 par rapport à l'année

dernière. Les efforts seront concentrés en particulier sur l'aide au logement définitif des agents, le développement de la médecine préventive et l'augmentation de la capacité et de la qualité des restaurants d'entreprise. Enfin, l'aide importante accordée aux associations de personnel sera poursuivie, qu'il s'agisse des activités de vacances ou des associations culturelles ou sportives.

J'aborderai pour conclure, en vous priant de m'excuser d'avoir été long — mais ce budget est imposant — les aspects purement financiers de ce budget que je vous demande d'approuver.

De façon générale, ce projet doit permettre un progrès sensible vers un meilleur équilibre du budget annexe.

En augmentation de 23 p. 100 par rapport au projet de budget de 1978, les produits d'exploitation devraient atteindre 53 milliards de francs.

Les produits financiers augmentent de leur côté de 14 p. 100, grâce à une nouvelle augmentation du taux de la rémunération versée aux PTT pour les fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. Je tiens à souligner ici l'importance des progrès réalisés.

Monsieur Dailly, ce résultat n'a pas été aussi facile à obtenir qu'on peut l'imaginer en raison de la rigueur de ce redoutable ministère que je ne nommerai pas — mais vous devinez duquel je parle !

Vous savez que le taux de la rémunération versée aux PTT pour les fonds des chèques postaux était fixé jusqu'en 1971 à 1,5 p. 100 ; il faisait des chèques postaux un service constamment déficitaire — et cela était tout à fait scandaleux — sans que sa gestion puisse pour autant, bien entendu, être mise en cause. Depuis cette époque une lente, une très lente amélioration s'est opérée et j'ai pu obtenir que le taux atteigne 5,7 p. 100 en 1977. Pour 1979, j'ai obtenu qu'il soit à nouveau augmenté : il atteindra 6,1 p. 100.

J'ai aussi obtenu que la rémunération atteigne prochainement 6,5 p. 100 ; cela devrait permettre de tendre vers l'équilibre du service, ce qui ne serait que normal.

En revanche — je me suis attaqué à un seul chapitre à la fois, mais considérant que le premier est un objectif pratiquement atteint, je me préoccupe maintenant du second ; je rappelle qu'à l'époque les objectifs étaient pratiquement les mêmes pour les services des chèques postaux et pour la presse — aucune solution n'est encore retenue pour combler le déficit croissant relatif au transport de la presse, déficit qui atteindra 2 200 millions de francs en 1979. Le plan d'augmentation des tarifs, mis au point en 1974, n'a reçu qu'une application partielle, et le taux de couverture des charges par les recettes n'atteint encore que 13 p. 100. Il n'est pas question de bouleverser brusquement les tarifs consentis à la presse, mais il s'agit là d'une charge considérable, insupportable pour la poste. Monsieur Perrein, vous avez fait des suggestions. Je n'y reviens pas. Mais reconnaissez que le problème de la presse est le plus important. Je voudrais le résoudre dans le cadre des dispositions nouvelles que je proposerai au mois de janvier au Gouvernement et qui conduiront à une nouvelle définition des objectifs et des moyens qui doivent être ceux de la poste. J'y reviendrai dans quelques instants, en répondant à M. Dailly au sujet de son amendement.

Pour ce qui est de la publicité, je dirai à M. Perrein que, conformément à sa vocation de service public, la poste n'a pas à choisir son trafic et qu'elle n'a pas à prendre parti sur le contenu des plis. Les tarifs spéciaux sont consentis en échange d'un travail préparatoire qui a été fait par l'utilisateur et les tarifs sont calculés, et bien calculés, pour couvrir la totalité du prix de revient.

J'ajoute que la publicité commerciale ne représente que 9,5 p. 100 du trafic total.

En ce qui concerne les franchises, le remboursement du budget général et de la sécurité sociale couvrent, je peux l'affirmer, en totalité les prix de revient.

Je voudrais répondre brièvement à M. Ferrant, et à travers lui, à M. Millaud, pour ce qui concerne la Polynésie. Ce sont des problèmes qui m'intéressent et, monsieur Cherrier, vous avez tout à fait raison de poser le problème général des territoires d'outre-mer. Le conseil d'administration des postes et télécommunications de Polynésie vient de donner un avis favorable au principe de la suppression de la surtaxe aérienne qui s'applique au courrier de moins de vingt grammes. Cette mesure avait été envisagée lors de mon passage en Polynésie en septembre dernier. A cette date, le budget des postes et télécommunications

métropolitain était, en réalité, arrêté. Mais je puis vous assurer que la dotation du chapitre 66-02 que vous évoquiez va permettre à mon administration d'honorer ses obligations vis-à-vis de l'office des postes et télécommunications polynésien. Ce dernier verra, par la suppression de la surtaxe perçue sur les usagers, accroître son déficit. Par conséquent, la subvention pour couverture du déficit qui sera versée, je vous le confirme, monsieur Ferrant, à l'office polynésien, sera portée à la hauteur de ses besoins.

Au total, l'évolution relative des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait conduire, pour l'année prochaine, à un excédent d'exploitation de 4 392 millions de francs, soit près de quatre fois plus que dans le projet de budget de 1978. L'excédent des télécommunications passerait de 4 à 6,1 milliards de francs, tandis que le déficit de la poste serait ramené de 2,9 à 1,7 milliard.

A ce point de mon intervention, j'indiquerai à M. Dailly que les bénéfices d'exploitation des télécommunications sont, effectivement, depuis 1960, réservés à l'autofinancement des investissements des seules télécommunications. Vous trouvez, à la page 55 du « bleu » des PTT pour 1979, sous le titre « Branche télécommunications », une ligne « Dotations aux comptes d'amortissements » de 7 milliards de francs et une ligne « Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital » de 6,1 milliards de francs. Ainsi, un excédent brut global — amortissements compris — de 13 100 millions de francs se retrouve, page 13, sous le titre « Branche télécommunications, recettes en capital » et constitue une couverture substantielle des dépenses en capital de la branche. Les bénéfices d'exploitation des télécommunications sont donc bien, monsieur le président Dailly, réservés aux investissements de cette branche et ne sont pas, comme vous le craignez, consacrés à financer les pertes d'exploitation de la poste et des services financiers.

Par ailleurs, vous l'avez dit vous-même, l'adoption de votre amendement, même si tel n'est pas son objet, risquerait d'être interprétée comme une tentative de modifications des structures des PTT, que l'on n'imaginerait pas pouvoir être traitée par le biais d'une disposition budgétaire, d'autant plus que, vous le savez, la volonté du Gouvernement — tout spécialement la mienne — est très claire en ce domaine : je veux le maintien de l'unité du service public des postes et télécommunications.

J'ai bien compris le problème que vous avez posé. C'est d'ailleurs celui que je m'attacherai à résoudre au niveau gouvernemental, en définissant les nouveaux objectifs et les nouveaux moyens dont doit disposer la poste grâce à la participation de certaines administrations et organismes — du budget général s'il le faut — à certains services qu'elle rend et qui ne rentrent pas dans ses attributions. Je pense notamment à la presse.

Ces précisions devraient, me semble-t-il, apaiser certaines de vos appréhensions. En tout cas, je vais m'appliquer à régler ce problème dans le cadre que j'ai tracé. Et puisque vous avez bien voulu, mais je vous en laisse la responsabilité, monsieur Dailly, me croire intelligent et courageux, je vous demande de me faire confiance dans le travail que j'ai à entreprendre et, pour cela, de m'aider en retirant votre amendement. Quant au financement des opérations en capital, l'importance des investissements proposés pour 1979 devrait conduire à un besoin de financement externe de 11 800 millions de francs, en réduction sensible par rapport au besoin de financement qui apparaissait dans le projet de budget que je vous présentais l'an dernier, et qui atteignait, vous vous en souvenez sans doute, 13 300 millions de francs.

Ce besoin de financement sera essentiellement couvert par le recours à l'emprunt, tant sur le marché intérieur que sur le marché international. Une autre partie des ressources nécessaires proviendra sans doute des produits induits par l'accroissement du trafic, au-delà des prévisions, très prudentes, retenues pour la préparation du budget.

Par ailleurs, certains ajustements tarifaires pourront intervenir suivant l'évolution du coût de la vie.

Je rappellerai enfin qu'en raison des exigences du marché financier, la contribution des sociétés de financement au financement des télécommunications, sera limitée l'an prochain à deux milliards de francs, la répartition de ce financement nouveau entre les diverses sociétés n'étant pas encore décidée.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les principales caractéristiques du projet de budget que je vous demande aujourd'hui d'approuver.

Replacé dans le cadre des orientations principales de la politique que je conduis depuis trois ans à la tête des PTT, il traduit d'abord la volonté du Gouvernement de poursuivre activement l'œuvre entreprise pour doter la France d'un équipement téléphonique moderne, digne de la place que notre pays occupe dans le monde.

Il manifeste en second lieu notre souci constant d'améliorer les conditions de vie et de travail des 450 000 agents qui contribuent au fonctionnement d'un service public qui est en fait le véritable système nerveux de notre pays. A ce propos, je tiens à rendre un hommage solennel au dévouement et à la conscience professionnelle que manifeste chacun dans son domaine.

Il souligne notre volonté de faire face aux problèmes nouveaux que rencontre aujourd'hui cette grande administration, et en particulier notre poste, et de leur apporter des solutions qui, dans le respect du monopole, et dans l'unité qu'a forgée l'histoire, fassent de celle-ci un grand service public résolument tournée vers l'avenir.

Souvent un peu de recul donne une vue plus exacte des choses. Vous le savez, je suis resté par certains aspects un peu ministre du commerce extérieur. Je vais donc m'efforcer d'augmenter le nombre de mes déplacements. Je vais régulièrement à l'étranger pour soutenir l'effort prioritaire, nécessaire, indispensable, du développement de nos exportations. J'étais encore en Chine, il y a quarante-huit heures. Je me suis rendu, ces derniers temps, en Irak, au Maroc, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, en Arabie Saoudite et au Yémen du Nord. Je me rendrai dans quelques jours en Côte-d'Ivoire, en URSS, en Egypte.

Dans tous les pays où je suis allé — une soixantaine — lorsque j'étais au ministère du commerce extérieur, j'ai pu constater que, très souvent, on nous envoyait notre poste, qui, quels que soient ses problèmes, demeure l'une des meilleures du monde. Je peux vous affirmer également qu'à l'étranger on admire l'effort exceptionnel, actuellement unique au monde, accompli par notre pays dans le domaine des télécommunications.

Au cours de mes déplacements en France pour voir nos agents où ils travaillent, j'ai noté souvent que les Français commençaient à s'apercevoir de l'effort que nous accomplissons, ne serait-ce qu'à travers la multiplication des cabines téléphoniques qui fleurissent un peu partout sur notre territoire et dont le nombre atteindra 75 000 à la fin de l'année 1979. Bientôt, si ce n'est déjà fait, les Français seront fiers de disposer de l'un des réseaux téléphoniques les plus modernes du monde.

C'est, en définitive, mesdames, messieurs les sénateurs, la poursuite de ce grand effort, auquel je me suis personnellement et passionnément attaché, qui vise à doter notre pays à la fois d'un réseau moderne de télécommunications et d'une poste moderne, développée, largement ouverte sur l'avenir, que je vous demande aujourd'hui, avec conviction, de confirmer par le vote de ce budget. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'UCDP, du RPR et sur certaines travées à gauche.*)

M. Paul Malassagne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Malassagne.

M. Paul Malassagne. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne m'avez pas donné toutes les précisions que j'étais en droit d'attendre. Je le regrette beaucoup. Je vous remercie toutefois pour les paroles rassurantes que vous avez prononcées pour nos entreprises privées. En fait, leur mort sera lente, puisqu'elle durera trois ans.

Mais je n'ai reçu aucun écho à propos des mesures immédiates que je vous avais suggéré de prendre. Je vous avais notamment indiqué qu'il était indispensable d'acheter des poteaux avant trois mois, sinon, même pour la suite de votre programme, les entreprises auront, pour la plupart, disparu.

Il y a là une occasion de prendre une mesure humaine, et c'est surtout à votre cœur que je m'adresse, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que nous trouvions immédiatement une solution. Je vous le demande encore une fois.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Je retiens votre adjectif « immédiatement », monsieur le sénateur, mais je vous demande de ne pas l'interpréter comme signifiant « instantanément ».

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 41 et 42.

Article 41.

M. le président. « Services votés : 70 121 046 305 francs. »

La commission n'a rien à ajouter ?

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant à l'article 41.

(Ce crédit est adopté.)

Article 42.

M. le président. « Mesures nouvelles : autorisations de programme, 23 907 664 000 francs. »

« Crédits : 10 682 599 746 francs. »

Sur les mesures nouvelles, je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, si mon groupe dépose une demande de scrutin public, c'est parce qu'il considère que ce budget, qui est l'un des plus importants, mérite un vote solennel. Tous ceux qui ont le désir de manifester leur soutien à M. le secrétaire d'Etat dans l'action qu'il mène et pour laquelle, au nom de mon groupe, je veux le féliciter, doivent l'exprimer par ce vote.

Je suis très surpris, monsieur le rapporteur spécial, que la commission des finances s'en remette à sa sagesse du Sénat pour le vote des crédits figurant au titre des services votés. Nous sommes unanimes à considérer que ce budget, bien sûr, comme tous les budgets, présente des imperfections, mais il permet tout de même, aussi bien pour la poste que pour les télécommunications, de réaliser un progrès au cours de l'année qui vient, ainsi que l'avait indiqué notre rapporteur M. Marzin. C'est dans ces conditions que je dépose une demande de scrutin public avec l'assurance que le Sénat, dans sa très grande majorité, votera les crédits figurant au titre des mesures nouvelles.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly pour explication de vote.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, notre collègue M. Chauvin demande un scrutin public en ce qui concerne le vote des mesures nouvelles. Notre groupe a pris, sur l'ensemble du budget annexe, la position que j'ai exposée à la tribune. Monsieur le président, vous n'avez pas, bien sûr, pu appeler encore mon amendement n° 246, puisqu'il ne vient en discussion qu'après, mais je sais d'ores et déjà, après la déclaration faite par M. le secrétaire d'Etat à la tribune, qu'il me demandera de le retirer. Il me priera à nouveau de lui faire confiance pour tenter d'obtenir ce que nous attendons depuis maintenant neuf ans.

A l'appui de sa thèse, il a déclaré qu'il avait déjà obtenu pour la gestion des chèques postaux des hausses de tarifs appréciables. Je les avais moi-même évoquées à la tribune, mais il a apporté des précisions complémentaires. Les hausses ont été de 1,6 p. 100 en 1973, puis de 5,7 p. 100, de 6,1 p. 100, mais je ne savais pas que l'augmentation serait de 6,5 p. 100 l'an prochain. C'est un effort certes méritoire, mais M. le secrétaire d'Etat a lui-même dénoncé cette situation scandaleuse qui aboutit encore à un déficit. Nous approchons, grâce à sa volonté et à son énergie, du point d'équilibre. Encore restera-t-il le problème de la Caisse d'épargne !

Quant à la poste, il soumettra au Gouvernement dès le mois de janvier — nous a-t-il dit, si j'ai bien entendu — des mesures qui pourraient être de nature à mettre un terme à une situation dont il convient qu'elle n'a que trop duré et qui a conduit notre groupe à voter contre le budget.

Etant donné notre position, nous allons retirer notre amendement pour accorder à M. le ministre Segard — et parce que c'est lui — la confiance qu'il nous demande jusqu'à l'année prochaine. Nous allons le retirer après que notre excellent collègue M. Perrein a bien voulu convenir avec moi que la commission des finances n'en a jamais délibéré, puisqu'elle ne s'est pas réunie depuis hier soir dix-sept heures et que l'avis, qu'il a formulé avec la délicatesse, le sens des nuances et l'habileté qui sont les siennes, est assez imprécis.

Lorsque la commission des finances a délibéré des crédits, elle l'a, certes, fait dans le cadre de la loi de 1923. Mais elle ne s'est jamais prononcée pour autant contre mon amendement.

Etant donné toutes ces raisons — il faut être logique — notre groupe va s'abstenir dans ce scrutin, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous voudrez bien considérer que cette abstention, qui s'accompagne du retrait de l'amendement qui vous gêne, constitue l'acte de confiance que vous nous demandez.

Nous espérons bien que, l'année prochaine, vous aurez obtenu satisfaction pour la poste et la Caisse d'épargne, et complètement satisfaction pour les chèques postaux ! Alors nous serons heureux de vous témoigner notre gratitude et notre satisfaction en vous apportant notre bulletin. Pour ce soir, en nous abstenant, nous vous encourageons et nous vous donnons le témoignage de confiance que vous sollicitez. Ainsi, nous aussi, nous aurons fait une partie du chemin !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le président, si, tout à l'heure, au nom de la commission des finances, je m'en suis remis à la sagesse du Sénat pour le vote des services votés, sur les mesures nouvelles, étant donné la demande de scrutin public qui a été déposée par M. Chauvin, je tiens à préciser que la commission des finances à la majorité demande au Sénat de les approuver.

En même temps, si vous le permettez, monsieur le président, je parlerai en mon nom personnel. J'indique à M. le secrétaire d'Etat qu'il prend une redoutable position et je m'interroge pour savoir s'il pourra la tenir. En effet, pour répondre à l'appel de notre éminent collègue le président Dailly, il souhaite convaincre le Gouvernement d'examiner cette anomalie qui consiste à faire supporter par le budget annexe des PTT un certain nombre de dépenses qui ne devraient pas lui incomber.

Il prend là un engagement fort important. Car, l'an prochain, il aura bien du mal, s'il n'est pas parvenu au résultat attendu, à se justifier. Je crains que ce ne soit téméraire de sa part, à moins qu'il ne nous ait pas tout dit, auquel cas je m'en réjouirais pour l'administration des PTT.

Je crains que, l'an prochain, le Sénat et mon éminent collègue M. Dailly ne se souviennent que nous avons failli discuter un amendement qui mettait en péril l'unité de l'administration des postes et télécommunications à laquelle M. le secrétaire d'Etat est très attaché. Pour ma part, j'y tiens beaucoup. Le groupe socialiste et moi-même ne manquerons pas de défendre l'unité des PTT.

M. le président. Pour que tout soit clair, je demande à M. le président Dailly de bien vouloir confirmer qu'il retire son amendement.

M. Etienne Dailly. Il est retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 246 est retiré.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant à l'article 42.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 47 :

Nombre des votants	288
Nombre des suffrages exprimés	249
Majorité absolue des suffrages exprimés..	125
Pour l'adoption	163
Contre	86

Le Sénat a adopté.

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 4 décembre 1978, à dix heures, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale (n° 73 et 74, 1978-1979). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales.

— JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS :

II. — **Tourisme :**

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 18).

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 76, tome XV).

I. — **Jeunesse et sports :**

M. Gaston Pams, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 17).

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 75, tome IX).

— **TRAVAIL ET SANTE :**

I. — **Section commune :**

II. — **Travail et participation :**

M. André Fosset, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 33).

M. André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 78, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1979.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 16 novembre 1978, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1979 est fixé au vendredi 8 décembre 1978, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification des dispositions du titre premier du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes, est fixé au mardi 5 décembre, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 DECEMBRE 1978
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Budget 1979 : demande de création d'emplois supplémentaires.

2366. — 2 décembre 1978. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur le budget des postes et télécommunications qui a été voté à l'Assemblée nationale et qui prévoit la création de 1 500 emplois seulement. Il lui précise que la situation des postes et télécommunications dans le Var nécessite à elle seule la création de 700 emplois alors que selon des études sérieuses et précises 50 000 emplois font défaut dans l'ensemble du pays. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin qu'un contingent supplémentaire de postes soit créé pour permettre l'amélioration du service et des conditions de travail.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 DECEMBRE 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. — Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors session au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. — Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. — Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Age moyen des conseillers généraux.

28314. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser quel est l'âge moyen des conseillers généraux pour l'ensemble des cantons de la France métropolitaine. Par ailleurs, il souhaiterait pouvoir obtenir l'âge exact respectif du plus jeune et du plus ancien conseiller général à la suite du dernier renouvellement de mars 1976.

Budget global des collectivités locales pour 1970, 1976 et 1977.

28315. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui fournir les précisions suivantes : le montant du budget global des collectivités locales, à savoir les communes et les départements, pour les années 1970, 1976 et 1977. Il lui demande, en même temps, de bien vouloir lui préciser quel a été le montant du budget de l'Etat pour ces trois dernières années.

Nombre d'électeurs et d'habitants inscrits dans le plus petit et le plus important canton.

28316. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser le nombre d'habitants et le nombre des électeurs inscrits pour le plus petit et le plus important canton situé en France métropolitaine.

Nombre de femmes conseillers généraux.

28317. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser quel est le nombre mais aussi quelle est la proportion de femmes élues dans les conseils généraux de la France métropolitaine à la suite du dernier renouvellement de 1976.

Nuisibles : autorisation de destruction pendant la fermeture de la chasse.

28318. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les dégâts causés par les grands gibiers et, en particulier, par les sangliers, dans le département de l'Allier. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour favoriser la destruction des nuisibles pendant la période d'ouverture de la chasse, de façon à ce que les autorisations de destruction de ces animaux durant la période de fermeture demeurent autant que possible exceptionnelles.

Autorisations de tir : procédure.

28319. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser la procédure suivie pour l'obtention d'autorisations du tir de sélection et d'approche des cervidés et de lui faire savoir si les fédérations de chasseurs peuvent faire connaître leur point de vue et émettre un avis avant l'octroi de toute autorisation.

Destruction des nuisibles : mesures.

28320. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les dispositions de l'article 15 relatif au règlement permanent sur la police de la chasse dans le département de l'Allier. Aux termes de celui-ci le détenteur du droit de chasse doit demander l'autorisation du propriétaire ou du fermier pour détruire des animaux classés nuisibles, dès lors que ce droit n'est pas spécifiquement mentionné dans le bail de chasse. Compte tenu de la prolifération des animaux nuisibles dans le département de l'Allier, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que soient modifiées ou complétées les dispositions en vigueur.

Myxomatose : miasmes.

28321. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui faire connaître les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour que soient isolés les cadavres de lapins ayant succombé à la myxomatose, de façon à ce que soit sauvegardé ce gibier de chasse populaire que demeure le lapin de garenne.

Emploi de pesticides : information du public.

28322. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui faire connaître si le problème de la nuisance causée au gibier par l'emploi de pesticides autorisés a fait l'objet d'études. En cas de réponse affirmative, il souhaiterait connaître les mesures prises ou à prendre pour que le résultat de ces études soit largement diffusé tant auprès des chasseurs que des agriculteurs.

Achat de gibier sauvage : mesures d'interdiction.

28323. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il envisage d'intervenir pour interdire la vente de tout gibier sauvage de chasse pendant toute l'année, dans la mesure où le gibier d'élevage permet aux restaurateurs et aux particuliers de s'approvisionner normalement. Au cas où cette mesure ne devrait pas être prise prochainement, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour que soit étendue la liste des espèces dont la mise en vente est interdite pendant une durée n'excédant pas un mois, en application des dispositions de l'article 372 du code rural.

Redevance « gibier d'eau » : suppression.

28324. — 2 décembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il envisage la suppression de la redevance « gibier d'eau » que doit acquitter tout chasseur pendant la période d'ouverture spécifique précédant l'ouverture générale, en application des décrets n° 77-669 et n° 77-670 du 29 juin 1977. Il lui demande, en outre, de bien vouloir lui confirmer qu'aucune autre taxe similaire n'est à l'étude.

Développement du tourisme étranger en France : création d'une association.

28325. — 2 décembre 1978. — **M. Roger Poudonson** se référant à la lettre d'information du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs n° 1 du 16 octobre 1978, demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de lui préciser l'état actuel de création d'une association pour le développement du tourisme étranger en France, qui constitue « un des objectifs prioritaires du ministère et dont la mise en place était envisagée avant la fin de l'année ».

Cession de fonds de commerce : indemnités de licenciement.

28326. — 2 décembre 1978. — **M. Roger Poudonson**, se référant à la réponse à sa question écrite n° 19893 du 22 avril 1976 (JO du 24 août 1978, Débats parlementaires Sénat), attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur les préoccupations des artisans dont le départ à la retraite entraîne le licenciement de salariés. Il lui demande de lui préciser la nature, la perspective et les échéances des études annoncées en réponse à sa question écrite précitée.

Commission de surveillance des publications destinées à la jeunesse : application d'une recommandation.

28327. — 2 décembre 1978. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** à propos des délibérations de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. En effet, dans sa réunion du 30 novembre 1978, ladite commission lui a recommandé d'appliquer à la revue *Détective* l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 lequel prévoit : « l'interdiction de vente aux mineurs de moins de dix-huit ans, l'interdiction d'exposition à la vue du public en quelque lieu que ce soit et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, et de publicité par voie d'affiches ». La publicité de cette revue est surtout fondée sur l'exploitation des comportements les plus bas, les plus pervers, et constitue une véritable insulte à la personne humaine. Aussi, il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable de donner, dans les plus brefs délais, une suite concrète et positive aux recommandations de la commission de la surveillance.

Engagement d'épargne à long terme : augmentation du capital de la société.

28328. — 2 décembre 1978. — **M. Albert Voilquin** rappelle à **M. le ministre du budget** sa question écrite n° 25771 du 17 mars 1978 qu'il avait adressée à **M. le ministre de l'économie et des finances** et qui est restée sans réponse. Elle concernait une personne qui a souscrit un engagement d'épargne à long terme et qui se trouve placée dans la situation suivante : elle a acquis des actions d'une société et, postérieurement, cette société a décidé d'augmenter son capital par souscription réservée aux porteurs de droits. Cette annonce est intervenue après qu'elle ait effectué le versement annuel maximum prévu à son engagement (× + 50 p. 100) et acquis des titres pour ledit montant. Si elle participait à l'opération elle perdrait le bénéfice des avantages fiscaux qui sont attachés à l'engagement. Il lui demande si elle doit obligatoirement vendre ses droits. Ne pourrait-elle demander le transfert de ceux-ci de son compte bloqué à un compte hors engagement, sans réserve de virer au compte bloqué la valeur des droits telle qu'elle résulte du cours des valeurs au jour envisagé de l'opération.

Restauration : régime fiscal.

28329. — 2 décembre 1978. — **M. Michel Crucis** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur le régime fiscal applicable à la restauration : considérant d'abord que la restauration d'entreprises, les buffets organisés par les traiteurs ainsi que l'ensemble de l'hôtellerie sont assujettis à la TVA au taux de 7 p. 100 ; considérant ensuite que les formules récentes d'hébergement (camping à la ferme, gîtes ruraux, tables d'hôte) ne sont pas soumises à la TVA alors même qu'elles font une concurrence directe aux entreprises d'hôtellerie et de restauration, il lui demande s'il ne pense pas que toutes les prestations afférentes à la restauration soient assujetties au taux unique de 7 p. 100 en matière de TVA.

Situation de l'emploi dans une entreprise.

28330. — 2 décembre 1978. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur la situation de l'entreprise Montalev de Voreppe (Isère). La direction menaçant de déposer le bilan si les 330 licenciements qu'elle demande ne sont pas acceptés, il lui demande quelles initiatives il entend prendre pour sauver l'emploi de cette entreprise qui est viable avec l'effectif actuel comme l'a démontré à maintes reprises le syndicat CGT.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral des débats de la séance du 30 novembre 1978. (Journal officiel du 1^{er} décembre 1978, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 3972, 2^e colonne :

Au lieu de : « 2830. — 30 novembre 1978. — **M. Gérard Ehlers** appelle tout particulièrement l'attention de **M. le ministre de l'agriculture...** »,

Lire : « 28301. — 30 novembre 1978. — **M. Gérard Ehlers** appelle tout particulièrement l'attention de **M. le ministre de l'agriculture...** ».

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 2 décembre 1978.

SCRUTIN (N° 47)

Sur les mesures nouvelles inscrites pour le budget annexe des postes et télécommunications à l'article 42 du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants..... 289
 Nombre des suffrages exprimés..... 250
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 126

Pour l'adoption..... 164
 Contre 86

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Pierre Bouneau.	Auguste Chupin.
Michel d'Aillières.	Amédée BouquièreJ.	Jean Cluzel.
Jean Amelin.	Raymond Bourguine.	Jean Colin.
Hubert d'Andigné.	Philippe de Bourgoing.	Francisque Collomb.
Jean de Bagneux.	Raymond Bouvier.	Jacques Coudert.
Octave Bajeux.	Louis Boyer.	Pierre Croze.
René Ballayer.	Jacques Braconnier.	Michel Crucis.
Armand Bastit	Raymond Brun.	Jean David.
Saint-Martin.	Michel Caldaguès.	Jacques Descours
Jean Bénard	Pierre Carous.	Desacres.
Mousseaux.	Jean Cauchon.	Jean Desmarets.
André Bettencourt.	Pierre Ceccaldi.	Gilbert Devèze.
Jean-Pierre Blanc.	Pavard.	François Dubanchet.
André Bohl.	Jean Chamant.	Hector Dubois.
Eugène Bonnet.	Jacques Chaumont.	Charles Durand
Roland Boscary.	Michel Chauty.	(Cher).
Monsservin.	Adolphe Chauvin.	Yves Durand
Charles Bosson.	Jean Chérioux.	(Vendée).
Jean-Marie Bouloux.	Lionel Cherrier.	Yves Estève.

Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Henri Göttschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Haute-cloque.
Jacques Henriët.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Christian de la Malène.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune (Finistère).

Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalémbert.
Roger Moreau (Indre-et-Loire).
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.

Ont voté contre :

MM.
Henri Agarande.
Charles Alliès.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Noël Berrier.
Mme Danielle Bidard.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chéchoy.
Félix Ciccolini.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Georges Dayan.

Marcel Debarge.
René Debesson.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Guy Durbec.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
Léon-Jean Grégory.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard Hago.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.

Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Maxime Javelly.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Anicet Le Pors.
Louis Longequeue.
Mme Héléne Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcilhacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou.
Pierre Noé.

Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.
Jean Périé.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Maurice Pic.
Edgard Pisani.

Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.

Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM.
Charles Beaupetit.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Roger Boileau.
Jacques Bordeneuve.
Louis Brives.
Henri Caillaudet.
Gabriel Calmels.
Jean-Pierre Cantegrit.
Georges Constant.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.

Emile Didier.
Jean Filippi.
Maurice Fontaine.
François Giacobbi.
Paul Girod (Aisne).
Gustave Héon.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
France Lechenault.
Bernard Legrand.
Max Lejeune (Somme).
Charles-Edmond Lenglet.

Jean Mercier.
Josy Moinet.
Henri Moreau (Charente-Maritime).
André Morice.
Gaston Pams.
Guy Pascaud.
Hubert Peyou.
Joseph Raybaud.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Pierre Tajan.
René Touzet.
Jacques Verneuil.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat, Maurice Blin et Edouard Bonnefous.

Absent par congé :

M. Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Jacques Boyer-Andrivet, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Henri Agarande à M. Léon Eeckhoutte.
Robert Lacoste à M. Maurice Vérillon.
Emile Vivier à M. Philippe Machefer.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	288
Nombre des suffrages exprimés.....	249
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	125
Pour l'adoption.....	163
Contre	86

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.
TELEX 201176 F DIRJO-PARIS